

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20180202-lmc100000016890-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 12/02/2018

Réception Préfet : 12/02/2018

Publication RAAD : 12/02/2018

Procès-Verbal

**Séance publique
du**

**Conseil départemental
du**

21 décembre 2017

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du jeudi 21 décembre 2017

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2017, le jeudi 21 décembre de 9h40 à 12h40 et de 14h05 à 17h40, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Jean-Jacques BARBAUX, Président.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Jean-Jacques BARBAUX
M. Arnaud de BELENET jusqu'au rapport n° 1/04 puis du rapport n° 2/01 jusqu'au rapport n° 7/01
Mme Cathy BISSONNIER
Mme Martine BULLOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Julie GOBERT jusqu'au rapport n° 6/04 inclus
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Isoline MILLOT jusqu'au rapport n° 5/09 inclus
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON jusqu'au rapport n° 5/04 inclus
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON jusqu'au rapport n° 1/07
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR jusqu'au rapport n° 0/05
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN jusqu'au rapport n° 1/04 inclus puis du rapport n° 4/04 jusqu'au rapport n° 7/01
Mme Andrée ZAÏDI

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI à M. Jean-Louis THIÉRIOT
M. Ludovic BOUTILLIER à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Julie GOBERT à M. Vincent ÉBLÉ à compter du rapport n° 6/05
Mme Isoline MILLOT à M. Olivier LAVENKA à compter du rapport n° 6/01
M. Jean-François ONETO à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Véronique PASQUIER à M. Olivier MORIN
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON à M. Patrick SEPTIERS à compter du rapport n° 5/05
Mme Béatrice RUCHETON à M. Bernard COZIC à compter du rapport n° 2/01
Mme Virginie THOBOR à M. Jean LAVIOLETTE à compte du rapport n° 0/05
M. Jérôme TISSERAND à M. Sarah LACROIX
M. Franck VERNIN à Mme Cathy BISSONNIER du rapport n° 1/05 jusqu'au rapport n° 4/03 inclus
M. Sinclair VOURIOT à Mme Geneviève SERT jusqu'au rapport n° 5/04, puis à Mme Daisy LUCZAK à compter du rapport n° 5/05

ONT ÉTÉ ABSENTS :

M. Pierre BACQUÉ
M. Arnaud de BELENET du rapport n 1/05 jusqu'au rapport n° 1/07 inclus

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 6 novembre au 4 décembre 2017.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 1er et le 30 septembre 2017.	Adopté à l'unanimité
0/04	Modification de la représentation du Département au sein de divers organismes.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/05	Contribution du Département de Seine-et-Marne aux Assises de la Mobilité	Adopté à l'unanimité
1/01	Budget Primitif 2018 : Promotion du territoire.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8 Abstention : 1)
1/02	Budget Primitif 2018 : Développement local.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8 Abstention : 1)
1/03	Budget primitif 2018 - Développement territorial - Agriculture.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8 Abstention : 1)
1/04	Budget primitif 2018 - Protection de l'environnement.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
1/05	Approbation de la convention constitutive du GIP Interscot sur le territoire Nord Seine-et-Marne - Est du Val d'Oise.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 1 Abstentions : 7)
1/06	Nouveaux Contrats Ruraux (CoR) avec 9 communes : Blandy-les-Tours, Bouleurs, Chenoise, Gouvernes, Melz-sur-Seine, Paley, Saint-Brice, Saint-Sauveur-les-Bray, Villiers-sous-Grez.	Adopté à l'unanimité
1/07	Convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relative à la mise à disposition de personnels, de prêts de locaux et matériels et de prestations de service, pour l'année 2018.	Adopté à l'unanimité
2/01	Budget primitif 2018: ressources internes.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
2/02	Personnel départemental : créations, modifications et suppressions d'emplois permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
2/03	Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le Département de Seine-et-Marne portant sur l'année 2016.	Adopté à l'unanimité
2/04	Convention avec le centre de gestion de Seine-et-Marne relative à la surveillance médicale des agents du Département pour l'année 2018.	Adopté à l'unanimité
2/05	Conventions fixant la participation financière à la restauration collective d'agents départementaux de l'agglomération melunaise.	Adopté à l'unanimité
2/06	Action sociale en faveur du personnel : attribution subvention COS 2018.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
3/01	Budget primitif 2018 - Mobilités Routes.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
3/02	Budget primitif 2018 : Transports	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
3/03	Transport à la demande (TAD) : projet de convention de financement du service TAD du Provinois et projets d'avenants aux conventions relatives aux services TAD de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing, du Val Bréon. 3/03 A : Communauté de communes du Provinois 3/03 B : Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing 3/03 C : Communauté de communes du Val Briard	Adopté à l'unanimité
3/04	Participation du Département aux actions à mener sur les pôles PDU - Pôles gare de Nanteuil-Saâcy et Noisiel - Projet de convention et d'avenant. 3/04 A : Convention de financement relative au pôle gare de Nanteuil-Saâcy 3/04 B : Convention de financement relative au pôle gare de Noisiel	Adopté à l'unanimité
3/05	Ligne Express n° 7 Montereau- Fault-Yonne-Provins: avenant à la convention partenariale du réseau Est Seine et Marne et Montois.	Adopté à l'unanimité
3/06	Reclassement d'une section de la RD 401 dans la voirie communale du Mesnil-Amelot. Convention avec la Commune.	Adopté à l'unanimité
3/07	Transport à la demande: avenant n°3 à la convention partenariale Filéo	Adopté à l'unanimité
4/01	Budget primitif 2018 : Insertion et Cohésion sociale.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
4/02	Budget primitif 2018 : Habitat.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
4/03	Budget primitif 2018 : Autonomie.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
4/04	Budget primitif 2018: Protection de l'enfance. 4/04 A : Subventions	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8 Non prise de participation au vote : 1)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	4/04 B : Taux et indemnités	
4/05	Budget primitif 2018 : Prévention médico-sociale, aide à la fonction parentale et à l'enfant.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
4/06	Contrat enfance jeunesse entre le Département et la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne (Caf).	Adopté à l'unanimité
4/07	Renouvellement de la convention entre le Département et la Caisse d'Allocations Familiales.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
4/08	Appel à projets relatif au financement des associations d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active pour l'année 2018.	Adopté à l'unanimité (Voix POUR : 38 Abstentions : 6 Non prise de participation au vote : 1)
4/09	Avenant n°1 relatif à l'appui aux politiques d'insertion 2017-2019.	Adopté à l'unanimité
4/10	Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médicosociaux pour mineurs et jeunes majeurs, personnes âgées ou handicapées, pour l'année 2018.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
4/11	Avenant à la convention régissant les conditions de financement au titre de l'aide sociale des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale et des Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés autorisés par le Département.	Adopté à l'unanimité
4/12	Mise en place d'une indemnité spécifique dans le cadre d'une procédure judiciaire.	Adopté à l'unanimité
5/01	Budget primitif 2018 : Politique départementale en faveur de l'Éducation.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
5/02	Budget primitif 2018 : politique Jeunesse, Sports et Loisirs.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 36 Voix CONTRE : 8 Abstention : 1)
5/03	Procédure administrative de création du nouveau collège de Villeparisis.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 39 Voix CONTRE : 6)
5/04	Création de la sectorisation pour le nouveau collège de Villeparisis et modification de la sectorisation des collèges Gérard Philipe et Jacques Monod à Villeparisis et Maria Callas à Courtry.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 35 Voix CONTRE : 8 Abstentions : 2)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
5/05	Modification de la sectorisation des collèges Le Moulin à vent à Thorigny-sur-Marne, Marcel Rivière et des 4 Arpents à Lagny-sur-Marne, Léonard de Vinci à Saint-Thibault-des-Vignes.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 33 Voix CONTRE : 10 Abstentions : 2)
5/06	Modification de la sectorisation des collèges International et Lucien Cézard dans le cadre de la fermeture du collège François Couperin à Fontainebleau.	Adopté à l'unanimité
5/07	Modification de la sectorisation des collèges Pierre de Montereau, Paul Eluard et André Malraux à Montereau-Fault-Yonne, Rosa Bonheur au Châtelet-en-Brie et Elsa Triolet à Varennes-sur-Seine.	Adopté à l'unanimité
5/08	Procédure administrative de fermeture du collège François Couperin à Fontainebleau.	Adopté à l'unanimité
5/09	Participation au déficit de fonctionnement des syndicats mixtes d'études, d'aménagement et de gestion (SMEAG) des îles de loisirs régionales de Bois-le-Roi, Buthiers et Jablines-Annet.	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
6/01	Budget primitif 2018 : Affaires culturelles et Archives départementales.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
6/02	Budget Primitif 2018 : Budget annexe du service Gaia.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 39 Voix CONTRE : 6)
6/03	Budget primitif 2018 : Budget annexe boutiques du château de Blandy-les-Tours et des musées départementaux.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 39 Voix CONTRE : 6)
6/04	Politique départementale en faveur de l'entretien et la restauration du patrimoine monumental : attribution de subvention à la SCI Valterre (château de Vaux-le-Vicomte).	Adopté à l'unanimité
6/05	Organisation du Prix Départemental de la Chanson.	Adopté à l'unanimité
6/06	Organisation du concours d'écriture de la nouvelle policière.	Adopté à l'unanimité
7/02	Budget primitif 2018 : Domaine " Finances / Dette et opérations financières " et délégation de compétences au Président pour les opérations financières en matière de dette et de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2018.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
7/03	Budget primitif 2018 : Domaine "Sécurité des biens et des personnes".	Adopté à l'unanimité
7/04	Budget Primitif 2018 : Financement des allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, PCH).	Adopté à la majorité (Voix POUR : 39 Voix CONTRE : 6)
7/05	Budget primitif 2018 : Communication.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
7/06	Organismes associés à l'action départementale - Attributions d'avances à valoir sur les subventions au titre de l'exercice 2018.	Adopté à l'unanimité
7/07	Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne (réaménagement d'une partie de sa dette auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations).	Adopté à l'unanimité
7/08	Convention pluriannuelle entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Seine-et-Marne pour la période 2018 à 2020.	Adopté à l'unanimité
7/09	Adhésion du Département à l'Association pour la Grande Métropole.	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)
7/01	Budget Primitif pour l'exercice 2018 (Budget Principal).	Adopté à la majorité (Voix POUR : 37 Voix CONTRE : 8)

M. LE PRÉSIDENT. Mes chers collègues, nous avons un programme chargé. Je vous demande de siéger. La séance est ouverte.

Il me revient tout d'abord d'excuser un certain nombre de collègues, dont certains sont souffrants, mais aussi certains ou certaines sont en représentation, puisque l'agenda est très chargé en ce moment et qu'il faut que nous soyons un peu partout. Je vais excuser Véronique PASQUIER qui donne pouvoir à Olivier MORIN, Ludovic BOUTILLER qui donne pouvoir à Martine DUVERNOIS, Jean-François ONETO qui donne pouvoir à Anne-Laure FONTBONNE, Sinclair VOURIOT, à qui on réadresse nos souhaits de parfait rétablissement, donne le pouvoir à Geneviève SERT, Nathalie BEAULNES SERINI qui donne pouvoir à Jean-Louis THIERIOT, et enfin Jérôme TISSERAND qui donne pouvoir à Sarah LACROIX.

Les choses étant dites, j'aimerais bien que l'on puisse, déjà pour se poser, mais en même temps parce que je pense qu'il est normal que nous le fassions, que nous observions un moment de recueillement à la mémoire des six collégiens tués dans le drame de Millas, s'il vous plaît. Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous informe du calendrier suivant : la prochaine séance publique aura lieu le vendredi 2 février 2018. Les commissions techniques se réuniront le lundi 29 janvier, à partir de 10 heures. La commission des finances se réunira le mercredi 31 janvier, à 14h30. Quant à la prochaine commission permanente, elle aura lieu à la suite de la séance publique du vendredi 2 février 2018.

Un rapide rappel des manifestations, mes chers collègues, je vous annonce quelque événement dont le Département est acteur ou partenaire, et ce n'est pas exhaustif. La culture est à l'honneur en ce début d'année, avec un point Presse de lancement des lumières de la paix, le 26 janvier 2018. Nous serons présents sur le Salon du Livre de Neubourg, le 27 janvier prochain, pour présenter au public le concours départemental de la Nouvelle policière. Et le château de Blandy accueillera, en cette période de fête, le festival « Pain d'épices et Papillotes ». La nuit de l'orientation se tiendra le samedi 20 janvier, l'après-midi, à Emerainville. Et les travaux d'extension du collège Lucien-Cézard débiteront avec la pose de la première pierre, le 16 février, l'après-midi, à Fontainebleau.

Avant de vous livrer mes propos, si nous voulons être efficaces, cette journée budgétaire, il va falloir que vous soyez très synthétiques dans vos rapports des mémoires. Vous avez d'ailleurs eu destination de ces rapports synthétiques. Il nous appartient d'essayer de travailler efficacement, en plus, nous aurons donc la chorale de nos employés qui se produira à 12h30, dans le hall, en présence de nos exposants du marché de Noël, que je salue. Nous écouterons nos chanteurs, puis nous irons déjeuner et nous reprendrons à 14 heures. Alors, je sais que c'est le repas de Noël, mais il conviendra de l'honorer rapidement. Donc, n'en voulez pas aux Huissiers et aux gens qui nous serviront, de vous activer, puisque je sais que parfois, ils en sont destinataires. Et donc, nous allons reprendre à 14 h00, 14 h05.

Mes chers collègues, avant toute chose, je souhaiterais vous présenter le nouveau Directeur Principal de l'Autonomie Monsieur Jean-Yves COUDRAIS, qui nous a rejoints le 4 décembre dernier. Nous lui souhaitons bon courage dans ces nouvelles missions stratégiques de coordinations, d'élaborations et de mises en œuvre des politiques définies par le Département, en faveur des personnes âgées et handicapées. Bon courage Monsieur, et bienvenue, mais nous avons déjà travaillé ensemble.

Chers collègues, ce ne sera pas une surprise pour vous, tant les éléments du débat d'orientation budgétaire étaient détaillés ; le budget primitif 2018, que nous présentons aujourd'hui, s'inscrit, bien sûr, dans la continuité de notre stratégie financière claire et solide, comme cela a été souligné par l'Agence de notation internationale de Standard & Poor's qui a relevé la note long terme du Département, en 2017. Seuls deux autres départements français sont parvenus au même résultat : le Bas Rhin et l'Essonne. Je salue ici, l'implication de l'ensemble des services du Département et en particulier la Direction des finances, cher Pascal,

qui l'ont construit sous la houlette de Jean-Louis THIERIOT, et auparavant avec Jean-François PARIGI, dont je salue l'action. Oui, nous pouvons être fiers du nouveau budget qui sera voté aujourd'hui, car cette continuité ne rime pas avec facilité. Bien au contraire, il faut sans cesse dépasser les incertitudes, elles augmentent de jour en jour, l'impact de la loi NOTRE, le coût de l'accueil des MNA, la suppression des contrats aidés, le poids des restes à charge des AIS, et bien d'autres. Il faut donc s'adapter, savoir innover, pour trouver des nouveaux leviers d'actions. Il faut concrétiser les engagements pris, évaluer l'impact de nos actions et les corriger, si nécessaire. Ce budget vient servir une politique départementale qui puise son sens dans les engagements de la majorité départementale, dans le Livre Blanc, lancé l'an dernier, et qui s'étoffera dans quelques semaines d'un premier cahier thématique consacré à l'économie et qui sera diffusé début février. Déjà, le second est en chantier, puisque le second qui, j'espère, pourra être diffusé au mois de juin prochain, aura comme thème la mobilité. Cette politique est par ailleurs détaillée dans les feuilles de route, remises à l'administration. Ce cap est clair et nous le rendrons possible. À travers ce budget, sincère et solidaire, nous poursuivons la maîtrise des dépenses de fonctionnements, tout en garantissant le niveau du service public rendu, voire l'améliorant quand cela est possible. Bâtir une Seine-et-Marne solidaire, c'est assumer tout d'abord, pleinement, nos compétences sociales. Nous avons fait mieux que cela. Notre politique du juste droit a contribué à infléchir la dépense au titre RSA dont le coût total s'établit à près de 166 millions d'euros, en 2017, contre 170 millions, deux ans plus tôt. Et toutes les dépenses qui n'ont pas été faites indûment, ont notamment été réinvesties dans une nouvelle politique d'insertion tournée vers l'emploi. Cette politique porte ses fruits avec 9 % d'allocataires du RSA de moins, en deux ans. En 2018, je tiens à ce que l'on recherche à mettre en place, directement en relation avec de nouveaux opérateurs et les demandeurs d'emploi, et en complémentarité avec Pôle Emploi. Je veux parler, entre autres, des écoles de la deuxième chance qu'il faut que nous développons, des pôles de formations, qu'il reste à créer pour les jeunes décrocheurs, et bien d'autres... Nous mettons en place les pôles d'autonomie territoriaux, avec des crédits en augmentation à hauteur de 1,2 million d'euros, pour améliorer l'accueil et l'orientation des personnes âgées et handicapées et la cohérence des interventions des différents acteurs. Nous maintenons aussi notre soutien aux établissements d'accueil du jeune enfant. Certes, de nombreux leviers de progrès existent encore. Les services de la protection de l'enfance, ont vu leur fonctionnement bouleversé par l'accueil massif de mineurs non-accompagnés. Notre dépense a quant à elle explosé, passant de 11,5 millions en 2015, à 31 millions d'euros, fin 2017. C'est un scandale qui reçoit, hélas, un maigre écho, et je ne peux que le regretter. Notre mobilisation a été entière sur le sujet. Rendez-vous compte, 267 places d'accueils spécifiques, ont été créés entre 2016 et 2017, et ils le resteront en 2018, pour parvenir à réduire ces difficultés, en bonne intelligence avec l'État, du moins, je l'espère.

Bâtir une Seine-et-Marne où l'on se sent bien, c'est assurer l'animation du territoire et la qualité des services de proximités. Nous poursuivons donc en 2018, notre soutien au SDIS, je l'ai dit hier soir, lors de la Sainte-Barbe du SDIS et l'inauguration de la nouvelle caserne, et de l'État-Major. Nous maintiendrons aussi notre soutien aux associations sportives et de jeunesse et culturelles, dans un cadre rénové. Nous veillons à la protection de la ressource en eau, avec 34 millions d'euros investis depuis 2015. Action que nous continuons, avec un troisième Plan Départemental de l'Eau, en 2017. Bâtir une Seine-et-Marne attractive, c'est avoir une nouvelle approche globale de l'aménagement, par la mise en œuvre du triptyque Départemental, unique en France, Agence d'Attractivité, Conseil de développement et Agence d'appuis au territoire. Nous nous donnons les moyens de repositionner le Département, de définir une nouvelle stratégie de promotion du territoire et d'aider prochainement les collectivités en matière d'ingénieries techniques et de projets. Beaucoup reste à faire, mais d'ores et déjà, une dynamique est créée, suscitant l'intérêt de nos partenaires, dont la Région qui subventionne l'agence d'attractivité, à hauteur d'1 million d'euros.

Bâtir une Seine-et-Marne attractive, c'est aussi favoriser la mobilité, au quotidien, de ceux qui y vivent, qui y travaillent, qui y étudient. Avec votre soutien, je n'ai pas ménagé mes efforts depuis le début de ce mandat et les sujets évoluent dans le bon sens : plan bus régional, nouveaux financements des transports à la demande, que nous avons obtenu de haute lutte au STIF, devenu Île-de-France Mobilités, aujourd'hui. Développement de Seine-et-Marne express, pour lesquels le Département attribuera une enveloppe supplémentaire d'1 million d'euros par an. L'impact de ces avancées sera visible dès 2018, et nous travaillons encore à les améliorer.

La réussite de nos actions tient aussi à l'optimisation et la bonne adéquation de nos moyens, en interne, en les mutualisant avec nos partenaires mais aussi à l'amélioration permanente de nos processus. C'est un travail qui demande beaucoup de persévérance, peut-être moins visible, mais que nous savons essentielles. Et je tiens à remercier nos services pour les résultats considérables obtenus. Et je dirais, je l'ai fait auprès d'eux, il y a deux jours, que la meilleure preuve a été la gestion de la crise de la fermeture du collège de Bussy.

Chers collègues, dans toutes nos décisions, il est impératif de concilier présent et avenir. C'est ce que nous réalisons à travers ce budget, car grâce à notre maîtrise de fonctionnement, nous pourrions investir 178 millions d'euros en crédit d'équipement et cela en réduisant notre recours à l'emprunt. Notre gestion budgétaire rend possible notre mobilisation en faveur des routes départementales. Plus de 190 millions d'euros ont été investis depuis 2015, pour la qualité du réseau routier et cet investissement sera maintenu en 2018. Nous sommes d'ailleurs, vu les derniers éléments d'informations, le premier département de France quant à la remise aux normes de ces 4 300 kilomètres de routes départementales. Nous sommes engagés dans le déploiement du très haut débit et dans la montée en puissance de notre politique contractuelle qui alimente l'investissement dans les territoires et dynamise l'économie locale. Ce sont déjà 13 CID, contrats intercommunaux de développements engagés, pour une somme totale de 42 millions d'euros, entre 2015 et 2017, au service de nos collectivités. Ce sont 388 fonds d'équipements ruraux, FER, pour 9 millions et 2 millions pour, déjà, les nouveaux contrats ruraux que nous initions et votons. Ce sont donc près de 53 millions d'euros qui ont été portés au service de nos collectivités et qui vont donc, inévitablement, et c'est ce que nous souhaitons, retentir sur notre économie locale.

Bâtir une Seine-et-Marne d'avenir, c'est donner aussi la priorité aux enfants de Seine-et-Marne et à leurs familles. 62 millions d'euros seront investis dans l'éducation et la formation, en 2018, soit des crédits en hausse de 8 %. Nous avons engagé un programme d'investissements ambitieux, avec la décision de construire de 6 à 8 collèges durant la mandature. Près de 80 millions d'euros ont déjà été engagés pour la construction des collèges de Chelles, de Coubert, de Villeparisis, de Torcy et nous lancerons bientôt celle de Jouy-le-Châtel, en 2018. Cet objectif allant de pair avec l'impératif de rééquilibrage des effectifs sur le territoire, cela veut dire faire des choix. Et ces choix nous engagent et ne satisfont pas tout le monde, je le mesure. Nous avons donc fait 11 sectorisations depuis 2015, dont 8 ont abouti en 2017. Il y avait eu de 2011 à 2014, que 6 sectorisations.

Chers collègues, vous l'aurez compris, les projets ne manqueront pas en 2018 et nous devons veiller à la bonne mise en œuvre de nos décisions. C'est un appel à rester pleinement mobilisés et à prendre nos responsabilités, au cœur des évolutions qui s'annoncent en Ile-de-France. Alors, oui, nous continuerons à coconstruire l'aménagement de ce beau et grand territoire Seine-et-Marnais, avec la même détermination. Que n'ai-je entendu, depuis ma prise de responsabilité, sur la culture qu'on aurait sacrifié, alors qu'elle se développe et partout, sur tous nos territoires, y compris ruraux. Que n'ai-je entendu sur les transports, où on allait rendre les collectivités exsangues, alors qu'aujourd'hui, elles paient moins et ont un service beaucoup plus développé. Que n'ai-je entendu sur le soutien aux associations, sur le sport, sur la culture, je l'ai dit, et on s'aperçoit aujourd'hui, que tous ces secteurs sont dynamisés. Je le dis souvent,

et encore plus aujourd'hui, il nous faut être fort à l'intérieur pour être fort à l'extérieur. Ce budget nous y conduit et je tiens à vous en remercier.

Mes chers collègues, je vous informe du dépôt d'une motion relative aux assises de la mobilité. Celle-ci, sera représentée avant les rapports de la commission 1. Nous avons donc 60 rapports à examiner lors de cette séance.

Le 0/02, classiquement, ce sont les décisions prises par le Président, pour la période du 6 novembre au 4 décembre 2017. Oh pardon, je n'ai pas vu Vincent. Vincent, tu as la parole.

M. ÉBLÉ. Avant de rentrer dans la longue série de nos rapports en cette séance budgétaire, je voudrais revenir, Monsieur le Président, sur un incident que je considère raisonnablement grave pour qu'il justifie mon intervention en séance, qui s'est déroulé en ce début de mois de décembre, très exactement le 11 décembre. Nos services, placé bien entendus, sous votre autorité, ont cru devoir diffuser, assez largement dans le département, un courrier adressé au Président de la République, que vous avez vous-même signé, en compagnie de 6 parlementaires du Département, 6 sur 17, et qui concerne les questions relatives à la métropole du Grand Paris et en particulier à sa périmétrie. Je dois vous dire que j'ai été extrêmement heurté de voir que vous pouviez associer votre nom et votre fonction de Président du Conseil Départemental à un groupe de députés, sans que l'ensemble de la représentation parlementaire du département n'ait été sollicitée pour signer ce dit courrier. Nous avons eu ici même une délibération dont nous avons pu trouver un accord pour qu'elle soit votée à l'unanimité, sur ces questions. Donc vous ne pouviez pas ignorer que nous avons une convergence d'analyse sur ces questions d'une métropole qui ne place pas la Seine-et-Marne, je dirais dans la marche du développement métropolitain. J'ajoute que le courrier de notre bureau de collectivités locales indique : « je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un courrier du Président BARBAUX et les parlementaires de Seine-et-Marne, relatifs à la Métropole du Grand Paris. ». Donc, évidemment, le récipiendaire, il regarde et il dit : tiens, ils n'ont pas tous signé. Comment l'aurait-il pu, puisqu'on ne leur a même pas proposé. Donc, je dirais, c'est une double faute. Une faute de servir, non pas les intérêts des Seine-et-Marnais, en diffusant un tel courrier mais ceux d'une officine politique à laquelle vous adhérez. Voilà la réalité des choses. Donc je voudrais que vous nous donniez des explications sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT. Les explications sur ce point sont les suivantes : cela fait 3 ans que je me bats bec et ongles pour que la Seine-et-Marne soit repositionnée sur la scène francilienne et aujourd'hui, nous en avons bien besoin. C'est un dossier donc qui date. Moi, je suis preneur de toutes les initiatives venant de tous les parlementaires lorsqu'elles s'expriment. En l'occurrence, donc, sur ce sujet-là, j'assume cette lettre qui est d'ailleurs une émanation de Grande Couronne Capitale, de façon à avoir un poids supplémentaire. J'entends ce que vous me dites, Vincent. Dans le contexte actuel, il conviendra peut-être, sans vouloir rattraper ce que vous dénoncez, que je fasse un appel général sur ce sujet, pour voir ceux qui adhéreront ou pas, sans autre considération que de défendre Seine-et-Marne. En tous les cas, moi ce fut la mienne au départ. Arnaud DE BELENET a la parole.

M. DE BELENET. Monsieur le Président, chers collègues, oui ce sujet a l'air assez badin et anodin, ce n'est pas une crise de susceptibilité de deux parlementaires, Vincent et moi, puisque j'adhère totalement, même si je ne l'avais pas exprimé jusqu'à aujourd'hui, à la position de Vincent. C'est quand même déconcertant de constater que le Président du Département présente un document comme signé par l'ensemble des parlementaires de Seine-et-Marne, quand il se limite à 6 parlementaires qui ont en commun un point, celui d'adhérer au parti LR. C'est quand même déconcertant et étonnant, mais au-delà de cette maladresse de forme à laquelle j'ai été, pour ma part, accoutumé en août et septembre particulièrement, sur d'autres sujets, quand au rôle des services de communication du Département sur un certain nombre de thèmes. Au-delà de tout cela, cela révèle quand même une interrogation. Vous disposez, dans cette Assemblée Départementale, de deux sénateurs qui vous font des offres de services

régulièrement sur bien des sujets : des sujets de routes, des sujets de transport, des sujets de contrats aidés. Je l'ai fait en séance sur les contrats aidés. Utilisez ces leviers. Vous serez heureux d'apprendre que nous avons adopté hier, à l'initiative d'un groupe auquel j'appartiens, mais peu importe, un texte qui fait consensus sur GEMAPI. Nous nous sommes battus comme des chiens sur l'Eau et l'assainissement, ces dernières semaines et sur GEMAPI pour corriger la loi NOTRe. GEMAPI permettra au Département de réintervenir. Vous disposez, Monsieur le Président, de leviers. Faites l'effort de dépasser les clivages partisans, pour utiliser ces leviers, ouvrez grand vos bras et nous serons ravis de vous embrasser pour les sujets d'intérêt départemental. Utilisez les leviers dont vous disposez, n'excluez pas, sous prétexte qu'ils ne sont pas dans le même parti que vous, des gens qui travaillent à l'intérêt général Départemental. Utilisez-les, soyez grand Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Je serai grand, je constate l'ouverture de vos bras, j'espère que ce n'est pas pour m'étrangler. Donc, j'entends ce qui vient d'être dit sur ce dossier de la Métropole. J'entends bien que vous avez des initiatives, moi je suis preneur de ces initiatives. À ce jour, je n'en ai été aucunement destinataire. Je pense qu'il est effectivement opportun, en ce moment, de s'exprimer. J'ai échangé avec Vincent aussi, et je partage une partie de ce qui a été dit. Nous sommes très clairement dans un combat sur lequel d'ailleurs, les choses n'évoluent pas forcément comme on pourrait le souhaiter, puis je n'en dirais pas plus. Je suis très inquiet, je suis très inquiet entre des propos que m'a tenu le Président de la République, sur le devenir de la métropole, sur ceux qui sont tenus maintenant par ses conseillers et surtout par les derniers propos de Michel CADOT, le Préfet de Région. Ils ne sont pas concordants. Donc, oui, je suis inquiet et je pense que face à ces inquiétudes, il faut qu'on affirme une position. Alors, j'entends qu'il faille revoir au niveau de la solidarité ce qui peut être obtenu... Je le ferai. Oui, Smaïl.

M. DJEBARA. Monsieur le Président, mes chers collègues, juste un petit point. Vous nous indiquez dans votre propos introductif que vous souhaitez que l'institution soit forte à l'intérieur pour pouvoir rayonner à l'extérieur. Je crois que sur ces sujets, qui font consensus entre nous, soyez-le en le mettant en forme avec toutes les composantes de cette Assemblée. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Je suis capable de décoder des propos qui m'ont été tenus et je les entends.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Donc, les décisions que j'ai prises pour la période du 6 novembre au 4 décembre. Y a-t-il des objections à celles-ci ? Il ne semble pas, c'est adopté.

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 0/03, délégation de compétences qui m'est donnée en matière de marchés publics. Cela concerne les marchés et les avenants notifiés entre le 1er et le 30 septembre. Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces marchés et avenants. Y a-t-il des objections ? C'est adopté.

N° 0/04

M. LE PRÉSIDENT. Il s'agit de la désignation des représentants du département de Seine et Marne au sein de divers organismes. Alors je dois le dire, il y a une erreur matérielle qui a été commise. Et pour la rattraper je vous informe du retrait de la désignation relative à la Commission du suivi de sites CSS Raffinerie Total et usine Boréalys à Grandpuits-Bailly-Carrois, Aubepierre-Ozouer-le-Repos. C'est pourquoi je vous propose de modifier la représentation du Département au sein des organismes suivants. Pour l'enseignement, pour les conseils d'administration au sein des collèges, je vous propose de remplacer Mme THEVENET par Mme Christelle MARTEL. Pour le collège Gérard-Philippe à La Ferrière, c'est donc Mme Christelle MARTEL en tant que titulaire. Pour le collège Hutinelle à Gretz-Armainvilliers, Madame Christelle MARTEL en tant que titulaire. Pour le collège Jean-Baptiste Vermay à Tournan-en-Brie, Madame Christelle MARTEL en tant que titulaire. Pour le collège les Hivernaux à Lésigny, Madame Christelle MARTEL en tant que suppléant. Et pour le collège Marie Laurencin à Ozoir-la-Ferrière, Mme Christelle MARTEL en tant que suppléante.

Pour l'environnement, à la suite du changement de fonction d'Isoline MILLOT, il convient de la remplacer au sein de la commission de suivi pour la plateforme de tri et de valorisation de terres et déblais de la société Terres et eaux, et Dieu sait si c'est un sujet cuisant, sur les communes de villenoy et Isles-les-Villenoy. Je vous propose qu'Olivier MORIN devienne donc représentant titulaire du département et Sarah LACROIX représentante suppléante, que je remercie d'ailleurs. Y a-t-il des objections ? Eh bien, on peut considérer que ces désignations sont adoptées.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Quant au budget primitif 7/01 pour l'exercice 2017, budget principal, je vous signale – et c'est d'ailleurs pour cela qu'il est important que le quorum soit respecté jusqu'en fin de séance – le vote de ce rapport interviendra en fin de séance, après l'examen de l'ensemble des rapports et je donne bien volontiers la présentation de Jean-Louis THIERIOT.

M. THIERIOT. Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues. Un budget peut tout à la fois porter une ambition pour le présent et pour l'avenir et être rigoureux sur le plan financier. Le budget primitif pour 2018 de notre institution réussit cet équilibre et j'en suis particulièrement fier. Cette réussite est due au travail que notre majorité unie a conduit depuis 2015. Aidée certes par une conjoncture qui va très lentement en s'améliorant mais sans nos décisions courageuses prises en début de mandat, le budget 2018 n'aurait jamais présenté les équilibres que je vais vous exposer avant que nous ne passions en revue chaque rapport budgétaire sectoriel.

Cette réussite nous la devons aussi à la mobilisation de toutes les équipes du Département que j'ai pu constater lors de nos réunions d'arbitrage budgétaire. Nos agents aiment leur département, aiment la Seine-et-Marne. Ils en sont fiers et ils comprennent que tourner ce département vers l'avenir ce n'est pas nécessairement dépenser plus. Ce n'est pas toujours dépenser plus, c'est aussi et d'abord dépenser mieux. Ce budget 2018 traduit totalement l'ambition du livre blanc « Seine-et-Marne 2030, l'Île de France des possibles » qu'a souhaité notre Président Jean-Jacques BARBAUX. Il fait écho aux grands axes de ce document de référence.

Le capital humain d'abord qui est au cœur de notre budget 2018 avec des interventions sociales qui représentent près de 60 % de nos dépenses de fonctionnement, soit plus de 596 millions d'euros. La formation des jeunes qui se traduit, par exemple, à travers des crédits d'investissement en hausse de 8 % que nous demandons à notre politique d'éducation et de formation. Il dépasse 62,5 millions d'euros orientés majoritairement vers nos collégiens pour qu'ils disposent d'établissements modernes équipés comme il convient en nouvelles technologies. La mobilité qui est dotée de plus de 50,7 millions de crédits en fonctionnement pour les transports en commun publics scolaires et de 47,6 millions d'euros de crédits d'investissements routiers qui favorisent de manière essentielle l'attractivité de notre territoire. Le cadre et la qualité de vie, facteurs importants d'attractivité qui sont soutenus, par exemple, par les crédits ouverts tant en fonctionnement qu'en investissement en faveur de l'environnement pour 18,8 millions de d'euros. De la culture pour plus de 10 millions d'euros. Et j'en profite d'ailleurs pour saluer ce que nous venons d'obtenir avec Patrick SEPTIERS qui est que le dossier sur lequel nous travaillons à Blandy-les-Tours vient d'obtenir hier la labellisation « année européenne du patrimoine ». Du sport, des loisirs et de la jeunesse pour 4,7 millions d'euros.

Enfin, le développement de notre département est bien présent à travers les actions regroupées dans les rapports budgétaires consacrés d'une part au développement local - 25,7 millions d'euros de crédits en investissement et fonctionnement pour les aides à destination de nos collectivités locales seine-et-marnaises et d'autre part à la promotion du territoire pour près de 6 millions d'euros, crédits essentiellement destinés à l'agence d'attractivité qui va œuvrer dès le début de l'année 2018. Pour autant, ce budget ambitieux est rigoureux sur le plan financier car le recours à l'emprunt se réduit par rapport au budget primitif 2017 alors que les dépenses d'équipement sont en hausse. Ces efforts ont été reconnus par l'agence de notation Standard & Poor's qui a relevé la note long terme de notre département en y associant une perspective stable.

Je rappelle que le Département a d'abord stabilisé son endettement en 2015 puis réduit son stock de dettes de près de 50 millions d'euros en 2016. Et il devrait à nouveau être en réduction de 50 millions d'euros à fin 2017. Avec plus de 100 millions d'euros de dettes en

moins depuis 2015, c'est une charge de 2,5 millions d'euros en moins de frais financiers par an et de 6 millions de capital à rembourser au total. Cette réduction du stock de dette allège les charges financières en capital et intérêts de 8,5 millions d'euros par an en deux ans. Le Département peut financer un collège neuf sans emprunter grâce à la réduction du stock de dettes. C'est dire à quel point ce désendettement est bon. Bon pour le portefeuille des Seine-et-Marnais, bon pour la dépense publique. Voilà pourquoi notre majorité considère qu'il faut sortir de cet endettement qui plombe son budget depuis de nombreuses années et que cela passe par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Ce faisant, le budget 2018 que je vais vous présenter s'inscrit dans le strict prolongement des orientations budgétaires exposées et débattues devant notre Assemblée le 24 novembre dernier.

Les grands équilibres financiers pour 2018 suffisent à se convaincre de l'esprit de responsabilité qui a présidé à l'élaboration de ce BP 2018. Nous n'avons pas cédé à la facilité. Celle qui aurait consisté à laisser filer les dépenses de fonctionnement puisque le contexte de nos finances s'améliore et que les recettes progressent. Les représentations graphiques de ces grands équilibres qui figurent dans ce qui vous est projeté montrent en effet que la section de fonctionnement dégage un excédent de recettes sur les dépenses de plus de 124 millions d'euros contre 98 millions d'euros au budget primitif 2017. C'est ce qui figure sous l'appellation épargne brute. Cette épargne, en hausse de près de 30 %, permet de financer des dépenses d'équipement qui progressent. Elles passent de 174 millions d'euros à 178 millions d'euros tout en diminuant le recours à l'emprunt qui s'établit à 91,5 millions d'euros alors qu'il était de 115 millions d'euros au budget primitif 2017, soit une baisse de près de 20 %.

Après avoir remboursé 72 millions d'euros de stock de dettes, le budget 2018 dégage donc une épargne nette qui alimente l'autofinancement des dépenses d'équipement de 52,1 millions d'euros. Cette épargne nette et les recettes définitives d'investissements, subventions et dotations principalement, permettent d'auto financer 86,6 millions d'euros sur les 178,1 millions d'euros de dépenses d'équipement prévues en 2018. Autrement dit, pour parler clairement, pour financer 100 euros de dépenses d'équipement, le Département doit recourir à un peu plus de 50 euros d'emprunt. C'est encore beaucoup, mais quel chemin parcouru par rapport au budget primitif 2015 préparé et adopté par la majorité précédente avec seulement 0,6 million d'épargne nette. Il fallait au budget primitif 2015 près de 80 euros d'emprunt pour financer 100 euros de dépenses d'équipement. Ce rapport est amélioré de près de 40 % au budget primitif 2018 qui vous est soumis.

Si l'on examine d'abord les recettes prévues pour 2018, on note le poids que représentent les produits de la fiscalité directe et indirecte 82,7 % du total. Les dotations de l'État sont tombées au fil des plans d'austérité imposées successivement par les gouvernements de Messieurs AYRAULT et VALLS à un peu plus de dix % du total des recettes de fonctionnement. En effet, la DGF versée par l'État s'élevait en 2013 à 161,6 millions d'euros et elle est descendue à 87,5 millions d'euros en 2017, soit une diminution de 45 %. Cela représente à ce jour une contribution de notre Département au redressement des comptes publics de 178,5 millions d'euros en cumul sur la période 2014-2017. Pour 2018, il est enfin annoncé une stabilisation après quatre ans de saignée de cette dotation de l'État. Les allocations compensatrices de fiscalité locale accordées également par l'État, puisque c'est lui qui décide de certains allègements aux dégrèvements, et qui ont atteint 32,9 millions d'euros en 2011 avec la suppression de la taxe professionnelle, fondent elles aussi, se réduisent. Et cela ne devrait pas s'inverser. Par contre, de 23,8 millions d'euros en 2017 elles devraient descendre à moins de 18 millions en 2018, soit une chute de près de 50 % en sept ans. Mais, globalement, l'année 2018 se présente sous de meilleurs auspices puisque sans aucune hausse de fiscalité, conformément à nos engagements, l'ensemble de nos recettes de fonctionnement devrait progresser de 2 % pour atteindre 1,218 milliards d'euros.

Conformément aux orientations budgétaires, conformément aux engagements pris en début de mandat, le Département n'augmentera pas le seul taux d'imposition direct qu'il maîtrise encore ; celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui restera inchangé pour la deuxième année consécutive à 18 %. Nos recettes de fonctionnement progressent donc globalement de 23,9 millions d'euros entre le budget primitif 2017 et le budget primitif 2018. Et cette hausse résulte pour 20 millions d'euros de celles attendues sur les droits de mutation. Le produit est en effet porté au budget primitif 2018 à 220 millions d'euros mais cette estimation doit demeurer prudente car le marché immobilier très dynamique en 2017 peut s'infléchir en 2018. Il est très sensible à la conjoncture économique et au niveau des taux d'intérêt et il semblerait que l'on note un certain ralentissement.

Les dépenses de fonctionnement, maintenant, qui sont présentées dans le nouveau *slide* qui vous est présenté s'élèvent pour 2018 à un 1,94 milliard d'euros contre 1,96 en 2017. Elles sont globalement stabilisées. La présentation par fonctions M 52 est celle qui figure dans le fascicule budgétaire. Les rubriques sont les mêmes pour l'ensemble des Départements afin de permettre les comparaisons et les dépenses de personnel sont ventilées sur chaque fonction.

L'action sociale pèse 58,6 % du total à 640,8 millions d'euros dont 260,7 millions d'euros pour les 3AIS, les allocations individuelles de solidarité : le RSA l'APA et la PCH. Un rapport spécifique sur les trois AIS vous est présenté pour information comme chaque année. Il montre que l'État laisse à la charge de notre Département 60 % du coût prévisionnel pour 2018, soit une charge non compensée de 105,5 millions d'euros pour 2018. Je rappelle que les AIS, que le régime des AIS est directement fixé par l'État.

La contribution du Département au SDIS de 108,2 millions d'euros fait de la fonction sécurité le deuxième poste d'intervention en fonctionnement dans le budget 2018.

Enfin, on notera qu'avec 85,3 millions d'euros, les dépenses en faveur de l'enseignement représentent le troisième poste des interventions du Département en fonctionnement. Les mêmes dépenses de fonctionnement peuvent être représentées selon une autre architecture. L'architecture de gestion propre aux Départements qui est celle reprise dans les rapports sectoriels qui vont vous être détaillés.

Les dépenses de personnel à l'exception de celles relatives aux assistants familiaux qui figurent dans la fonction Enfance et famille représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement avec 198,3 millions d'euros en progression 1,6 % par rapport au budget primitif 2017.

En matière sociale, on peut observer que l'insertion est le poste le plus important budgétairement avec 180,8 millions d'euros de crédits de fonctionnement. Avec un engagement fort du Département pour orienter et accompagner les personnes en recherche d'emploi vers l'emploi et lever les barrières à un parcours professionnel durable car nous croyons que c'est par la mobilisation pour le travail et l'emploi qu'on redressera la situation de nos bénéficiaires notamment de RSA.

Viennent ensuite les dépenses relatives à l'enfance et à la famille impactées par l'accueil des MNA avec 163,8 millions d'euros, puis celle en faveur des personnes handicapées à 154 millions d'euros et enfin des personnes âgées pour 90,9 millions d'euros.

En dehors des dépenses sociales, on note également dans cette présentation le poids des dépenses en faveur de la sécurité en raison de l'importante contribution du Département au budget du SDIS, bien supérieure à celle de la plupart des Départements ainsi que celle pour les transports, qu'ils soient publics ou scolaires, avec la compétence déléguée par le STIF.

Sans les dépenses de personnel et notamment celles relatives aux agents des collèges, l'éducation s'élève à 37,3 millions d'euros dans le budget 2018.

Nous arrivons maintenant à l'investissement. Pour l'examen de ces dépenses d'investissement, je vous propose, comme dans le rapport général sur le budget primitif, d'aborder en premier lieu les autorisations de programme. Je vous rappelle que les autorisations

de programme sont des dotations budgétaires relatives à des opérations ou actions qui seront engagées en 2018 mais dont la réalisation pourra, pour certaines d'entre elles, s'étaler sur plusieurs années notamment lorsqu'il s'agit d'opérations complexes de construction de bâtiments et particulièrement dans le domaine scolaire. Pour 2018, il vous est proposé d'ouvrir 185,2 millions d'euros d'autorisations de programme nouvelles. Ce montant étant en hausse de près de 15 millions d'euros, +9 % par rapport à ce qui était ouvert en 2017. Cette progression est la marque de fabrique du budget 2018, la montée en puissance des dépenses d'équipement du Département qui sera poursuivie et amplifiée au cours des prochaines années. Tel est le cas des constructions scolaires avec des autorisations de programme pour la politique éducation formation proposée à hauteur de 83,1 millions d'euros au budget primitif 2018, contre seulement 58,4 millions au budget primitif 2017, soit une hausse de plus de 40 %. C'est dire combien la jeunesse est notre préoccupation essentielle. Deux nouveaux collèges sont dotés chacun de 17 millions d'euros en autorisation de programme 2018 à Villeparisis et à Jouy-le-Châtel. La réhabilitation de la demi-pension de Bois-le-Roi sera lancée en 2018 pour 9,5 millions d'euros.

Le deuxième poste en autorisation de programme est celui qui concerne les routes départementales avec près de 40 millions d'euros. Il diminue légèrement par rapport au budget primitif 2017 qui comportait une ouverture d'autorisation de programme de 10 millions d'euros pour l'opération du barreau RN 3 RN 2 entre Meaux et Roissy.

Le troisième poste d'investissement d'autorisation de programme est celui du développement territorial qui s'élève à près de 30 millions d'euros en autorisation de programmes constitués essentiellement de la politique contractuelle du Département. Les contrats CID, les contrats FER, les contrats ruraux, mais aussi, tout aussi essentiel, l'équipement numérique du territoire qui en réduit les fractures, des aménagements de pistes cyclables et des interventions en faveur de l'agriculture, de tous les types d'agriculture. Aucun autre secteur d'intervention en investissement ne représente plus de 5 % du total des AP des trois postes cités représentant près de 83 % d'entre elles.

Nous passons maintenant à l'examen des crédits de paiement qui sont destinés aux dépenses d'équipement. Elles s'élèvent à 178,1 millions d'euros en progression elles aussi à hauteur de 2,1 %. Les crédits de paiement traduisent la réalisation des programmes d'investissements. C'est donc ce qui sera réellement, concrètement dépensé par le Département en 2018, soit pour poursuivre nos AP votées antérieurement, soit pour financer les opérations nouvelles de 2018 qui se réaliseront et seront financées dès cette année. Le secteur de l'éducation reste comme en AP le plus important en crédits de paiement avec 62,5 millions d'euros. Les opérations les plus importantes en cours ou en voie d'achèvement qui seront financées en crédits de paiement en 2018 sont le collège Montévrain, de Vulaines, le collège Lucien César à Fontainebleau, ainsi que les demi-pensions de Cesson et de Saint-Thibaut-des-Vignes. Il s'agit aussi de financer pour plus de 9 millions d'euros les opérations touchant à la vie des collèges et particulièrement les équipements TICE pour 6,2 millions d'euros. Comme nous nous y étions engagés, le Département renforce année après année son soutien à l'éducation et à la jeunesse qui constitue d'ores et déjà son premier poste en matière d'investissements. Car l'avenir est là. Les opérations relatives à la voirie départementale, la préoccupation du quotidien de nos concitoyens nécessitent 47,6 millions d'euros de crédits de paiement en 2018 avec des enveloppes importantes pour la déviation nord de Melun par exemple, le complément de l'échangeur entre la Francilienne et la départementale 34, la liaison A4 RN 36 et un giratoire pour la desserte de la ZAC de Lamirault à Marne la Vallée.

Le développement territorial mobilise 29,2 millions d'euros de crédits de paiement essentiellement en faveur de la politique contractuelle du développement du réseau numérique, des liaisons douces, de la promotion du territoire, de l'Agriculture et du tourisme. Avec 12,4 millions d'euros, les moyens généraux concernent d'abord les gros travaux sur les bâtiments départementaux que ce soit pour des bâtiments sociaux culturels administratifs ou

pour les bâtiments techniques de la voirie. Il s'agit ensuite des investissements en matière informatique ou logistique tels que des véhicules, du mobilier, du matériel. Le domaine des transports est pour sa part doté de plus de 7,7 millions d'euros, notamment pour les infrastructures comme le projet T Zen, les participations au titre du plan de déplacement urbain ou l'électrification de la ligne ferrée Paris 3.

Enfin, la protection de l'environnement présente des crédits de paiement de 8,4 millions d'euros avec plus de 80 % de ces crédits attachés aux domaines de l'eau tant pour l'eau potable que pour l'assainissement. Les recettes définitives d'investissement pour 2018 sont évaluées à 34,5 millions d'euros et sont constituées essentiellement de dotations de l'État telles que FC TVA, dotation d'équipement des collèges, produit des amendes de police, et de subventions spécifiques accordées au Département notamment au titre d'opérations routières par la Région Ile de France. Ces recettes s'ajoutent à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement et le total couvre l'annuité de la dette en capital pour 2018 de 72 millions d'euros. Il demeure un reliquat. L'épargne nette ou autofinancement des dépenses d'équipement de 86,6 millions d'euros, montant qui couvre près de 50 % des dépenses d'équipement. Dès lors, le recours à l'emprunt s'établit à 91,5 millions d'euros contre 115 millions en 2017, soit une sensible diminution alors même que nos dépenses d'équipement augmentent.

C'est donc un budget responsable et sérieux sur le plan financier qui va être soumis à votre vote. Un budget responsable et sérieux mais qui est ambitieux pour notre Seine-et-Marne dans le droit fil du projet de territoire et des compétences dévolues à notre institution, notamment dans le domaine social et conforme aux feuilles de route qui ont été fixés en début de mandature pour préparer l'avenir par l'investissement et par une ambition pour nos territoires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Louis. Bien sûr, au travers des remerciements - et je vois qu'on est soutenu - je voudrais associer tous ceux des finances, des services du contrôle de gestion avec Nelly DUFOUR et toutes celles et ceux qui sont vigilants sur cette gestion et ce cap à respecter.

Il convient maintenant de laisser la parole à l'intervention des Présidents de groupe politique. Et on m'a dit que l'ordre du tirage qui avait été réalisé donnait en premier la parole aux Républicains UDI, en deuxième aux Socialistes Républicains et en troisième à la Gauche Républicaine et Communiste. Céline, tu as la parole.

Mme NETTHAVONGS. Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, à une étape charnière de cette mandature, le budget 2018 s'inscrit dans la continuité des décisions politiques et de la stratégie financière retenue. Alors que les sujets préoccupants ne manquent pas, notre Groupe salue le travail accompli pour ce budget fruit de tous nos efforts. Reposant sur des équilibres budgétaires améliorés, il parvient dans le même temps à garantir l'efficacité de notre action et à privilégier l'effort d'investissement. La trajectoire financière constante que nous suivons depuis le début du mandat nous permet tout d'abord de faire face à la contrainte financière à laquelle nous sommes assujettis. Les équilibres de ce budget sont à cet égard significatifs. Par rapport au budget primitif 2017, l'épargne brute augmente de 30 %. Notre épargne nette pour auto financer les dépenses d'équipement passe de 22 millions à 52 millions d'euros. Le taux d'emprunt de 66 à 50 %. Cette performance remarquable qui a compté dans la décision de Standard and Poor's de relever notre note de long terme le mois dernier nous donne surtout les moyens de l'ambition.

Le budget 2018 sera un budget de maîtrise, un budget solidaire et façonné pour répondre aux prémices d'une relance. En recettes de fonctionnement, les contraintes se desserrent sur le Département permettant d'afficher une hausse de 2 %. Fidèle aux orientations annoncées, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties restera inchangé comme ce fut le cas en 2017. Nous prévoyons un produit DMT0 en hausse à 220 millions d'euros. Un choix de la prudence face aux incertitudes qui continuent à peser sur le Département.

La stabilisation des dépenses de fonctionnement concrétise et souligne par ailleurs nos efforts de maîtrise elle ne correspond en rien à un désengagement, mais bien notre volonté de remplir les missions essentielles du Département avec des moyens correctement évalués et ajustés. Pour 2018, nous saluons le renforcement du service rendu aux personnes âgées et handicapées avec la mise en place des pôles d'autonomie territoriaux permettant de mettre en cohérence les services et d'améliorer l'information et l'orientation des publics. Construire une Seine-et-Marne plus inclusive c'est poursuivre une politique active d'insertion vers l'emploi qui mobilisera des crédits en hausse de 1,5 %. Il faut aussi souligner la diminution des dépenses au titre du RSA résultant dans la mise en œuvre du dispositif du juste droit et de la conjoncture économique favorable.

Ce budget fixe également des objectifs ambitieux de mobilisation de places d'accueil pour les mineurs non accompagnés afin de réduire significativement cette dépense jusqu'ici exponentielle et de soulager le fonctionnement de nos services de la protection de l'enfance. Mais il faut l'affirmer avec force, garantir durablement des conditions d'accueil sûres est dignes à ces mineurs suppose une réelle volonté de l'État à trouver le dispositif et les financements adéquats. Nous sommes toujours malheureusement dans l'attente.

Chers collègues, améliorer le quotidien des Seine-et-Marnais s'exprime aussi dans notre choix d'un soutien continu et renouvelé en faveur de la culture et du patrimoine, du SDIS mais aussi de la jeunesse et du monde des sports. Notre majorité affirme le rôle stratégique du Département dans l'évolution annoncée du Grand Paris en mettant en œuvre un cadre renouvelé de ses interventions pour l'attractivité du territoire avec Seine-et-Marne Attractivité et l'Agence d'appui aux territoires.

Construire la Seine-et-Marne d'aujourd'hui et de demain c'est enfin investir. Notre rigueur de gestion permet de faire de cette priorité une réalité. Les autorisations de programme sont ainsi en hausse de 170 millions à 185 millions d'euros en 2018, comme les dépenses d'équipement qui atteignent 178 millions d'euros. À la clé, ce sont des investissements à hauteur de 62,5 millions d'euros pour l'éducation à la faveur de la montée en puissance de notre programme pour la sécurité et le confort des élèves et des équipes pédagogiques. 48 millions d'euros pour les routes départementales ou encore 29 millions d'euros en faveur du développement territorial tout en revenant de très loin et on se souvient du début de notre mandat.

Dans ce monde en mutation ce budget démontre que nous pouvons d'un même mouvement améliorer concrètement les conditions de vie des Seine-et-Marnais et préparer l'avenir. Notre groupe l'approuve bien évidemment car nous sommes au service de cette ambition forte pour la Seine-et-Marne. Donc, sans surprise mais avec la conviction qui nous anime, nous voterons ce budget 2018.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Céline. La parole est au groupe Socialistes et Républicains. Ce doit être Vincent.

M. EBLE. Oui, Monsieur le Président, c'est bien moi. Monsieur le président, mes chers collègues, à l'image des orientations budgétaires que vous nous aviez présentées il y a peu, le budget primitif pour 2018 se révèle tout à fait transparent. Le contexte socio-économique semble s'améliorer. Plusieurs éléments l'indiquent. Le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active est en diminution et ainsi nos dépenses en la matière vont pouvoir baisser. L'accueil des mineurs non accompagnés se stabilise. Les recettes de droits de mutation à titre onéreux, les fameux DMTO sont en forte augmentation. Ainsi, si tout ne va pas bien, on peut tout de même reconnaître que les choses vont mieux.

Que fait donc la majorité départementale de cette relative embellie ? Rien ou pas grand-chose. Il est désormais clair qu'après la période des coupes sombres budgétaires, nous sommes désormais entrés dans la période d'abandon du rôle de notre institution et de ses politiques publiques. En effet, ce budget primitif illustre l'absence de vision sur ce que doit être un Conseil

départemental et ainsi quelles politiques publiques notre institution doit conduire au bénéfice de nos concitoyens. Certes, vous donnez sans trop compter pour les routes, pour l'agriculture mais vous vous désengagez de l'aménagement du territoire en accordant des aides aux communes et au EPCI en leur transférant, au final, la charge d'inventer les politiques publiques de demain. Si certaines collectivités locales ne vous présentaient pas de projets d'investissement en matière culturelle ou sportive dans le domaine des transports, le Département aurait totalement disparu de ces politiques.

Vous vous êtes appuyés sur l'argument fallacieux de l'héritage pour abandonner de multiples dispositifs et des politiques utiles aux Seine-et-Marnais comme le transport scolaire gratuit ou l'aide à la petite enfance. Maintenant que les choses vont mieux et alors que vous serez très bientôt à mi-mandat quelle vision du département portez-vous ? le fameux Livre blanc sur lequel vous avez communiqué largement pour lequel une grand-messe avait été organisée convoquant le ban et l'arrière-ban des personnalités régionales. Ce livre blanc verra-t-il un jour son contenu transformé en actes ? Sera-t-il un jour décliné en politiques publiques concrètes avec des crédits budgétaires pour les accompagner ? Nous y reviendrons bien sûr sur certains rapports sectoriels, mais prenons d'ores et déjà ici quelques exemples. Nous savons que les transports sont une importante difficulté pour les Seine-et-Marnais. Malgré les efforts que nous avons menés et que vous poursuivez pour une part, cette question reste majeure pour le quotidien des habitants. Or les crédits en faveur des transports continuent à diminuer inlassablement au bénéfice des routes. Cette vision de la mobilité parfaitement archaïque n'est clairement pas à la hauteur des enjeux économiques à travers la dépendance au pétrole ni des enjeux sociaux avec la demande croissante en transports publics, ni des enjeux environnementaux avec les questions de cadre de vie et de réchauffement climatique.

L'environnement justement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. De 2015 à 2018, les crédits de paiement en investissement ont diminué de 32 %. En fonctionnement, c'est une baisse de plus de 35 %. À l'instar des budgets précédents, celui de 2018 ressemble à un budget des années 80, sans urgence climatique sans prise en compte de la COP 21, où les questions environnementales sont totalement ignorées. Votre vision de ce secteur se résume, hormis l'eau et l'assainissement au remembrement agricole ou forestier et aux espaces naturels sensibles. Rien sur la nécessité de modifier en profondeur nos habitudes en matière de consommation, de déplacement ou de modes de production agricoles. Je le répète à nouveau, nous regrettons que la Seine-et-Marne ne soit pas dotée des moyens pour devenir un territoire exemplaire en matière environnementale alors qu'elle dispose de nombreux atouts pour le devenir.

Les crédits dévolus à la mission développement socio-éducatif, culturel et sportif relèvent quelque peu la tête après deux années de coupes budgétaires aberrantes. Il ne retrouve toutefois pas le montant de 2015.

En matière d'éducation, le budget est en augmentation. Nous nous en réjouissons cela notamment en raison de la construction de nouveaux établissements. Si le Département veut réellement s'investir comme un partenaire de l'éducation au-delà de la gestion des équipements, il faudra revoir les moyens attribués aux projets éducatifs qui sont en effet largement insuffisants avec une enveloppe moyenne de 1 500 euros par collège. Je note aussi que la mise en accessibilité de nos collèges connaît un grand retard. Les autorisations de programme sont très peu consommées. En 2018, 1,5 million est prévu en crédits de paiement. À ce rythme, nos collèges ne sont pas aux normes d'accessibilité dans le délai prévu de neuf années.

Nous accueillons positivement le maintien des enveloppes allouées à la culture, aux sports et au patrimoine même si celles-ci ne retrouvent toutefois pas leur niveau de 2015. Ces politiques jouent un rôle considérable, aussi bien en zone rurale qu'urbaine. Attention toutefois à ne pas privilégier une vision patrimoniale de la culture au détriment du spectacle vivant.

Je veux aussi pointer le sort réservé à la jeunesse depuis votre élection. Depuis 2015, les coupes budgétaires succèdent aux coupes budgétaires, passant ainsi d'un budget de près de

2 millions et demi d'euros en 2015 à 695 000 en 2018 soit une baisse de 71 % des crédits en faveur de la jeunesse. Vous pourrez essayer d'argumenter. Les chiffres parlent d'eux-mêmes si on rajoute la suppression de la gratuité des transports scolaires de Mobil'études, de bébés bonus et j'en passe. La jeunesse est la grande sacrifiée de votre mandat. C'est un fait. Oui, cela vous heurte, mais ce sont les réalités. En tout cas, pour les Seine-et-Marnais, c'est au porte-monnaie que vous allez toucher.

Chef de file de l'action sociale, le Département doit faire face depuis la réforme RAFFARIN de 2004, à des dépenses obligatoires considérables et sous-compensées par l'État. Cette situation pèse très lourdement sur nos finances à tel point que la sous-compensation des trois allocations individuelles de solidarité représente un 1,230 milliard d'euros cumulés fin 2017 soit l'équivalent d'une année budgétaire complète de notre collectivité. Une véritable folie à laquelle le Gouvernement reste totalement sourd. Les réponses du Premier ministre lors de son passage au congrès des départements de France ont été de ce point de vue parfaitement floues. Et je dois dire, pour être grâce à la confiance que me témoigne le président LARCHER, l'un des huit membres du Sénat de la Conférence nationale des territoires, que je n'ai pas entendu non plus sur cette question à Cahors, aucune information rassurante. Chacun connaît ici la formule « quand c'est flou... ». Je vous laisse terminer la phrase.

Bien que les départements dont le nôtre connaissent des difficultés importantes du fait de ces dépenses non compensées, il est indispensable de continuer à assumer nos responsabilités dans ces politiques publiques dont nous avons la charge. Ainsi en matière de RSA la stagnation des dépenses semble se confirmer. C'est un mouvement global qui traverse l'ensemble du territoire français. C'est en effet le cas aussi chez nos voisins de l'Essonne mais beaucoup plus loin dans le Gers, dans le Doubs, la Seine-Maritime, les Alpes-Maritimes, la Sarthe, le Lot, la Vendée, la Charente, la Haute-Garonne ou encore le Finistère. Des départements gérés par la gauche, par la droite, par le centre. Le mouvement de reflux des demandes de RSA semble donc enclenché en raison notamment d'une situation économique qui s'améliore. C'est une bonne nouvelle. S'ajoute à ce contexte économique favorable votre obsession décomplexée de la lutte contre un prétendu assistanat qui a permis d'exclure des dizaines de Seine-et-Marnais des dispositifs de solidarité et d'influencer certains bénéficiaires à ne plus y recourir. Il est utile de rappeler que le non-recours est bien plus massif que la fraude sociale. La majorité ferait ainsi œuvre utile en facilitant l'accès aux dispositifs de solidarité plutôt qu'à faire la chasse à de prétendus fraudeurs et assistés. Monsieur Jacques TOUBON qui fut longtemps de vos amis politiques - le défenseur des droits - s'inquiète régulièrement du taux de non-recours et a récemment déclaré que casser le non-recours aux droits est la première étape pour sortir de l'exclusion.

Nous devons également assumer nos responsabilités en matière d'aide sociale à l'enfance et accompagner nos services dans leur très difficile mission. Les crédits présentés dans ce budget ne vont pas vraiment dans ce sens. Nous le regrettons sur la question des mineurs non accompagnés tout particulièrement, je veux vous rappeler que conférer une situation particulière à ces jeunes rapports à la protection de l'enfance est une faute morale et politique. Proposer des dispositifs dérogatoires au droit commun qui tendrait à considérer ces mineurs non accompagnés d'abord comme des étrangers avant d'être des enfants à protéger est particulièrement choquant. Le montant des coûts supplémentaires ne doit pas nous faire perdre de vue nos valeurs humanistes.

Monsieur le Président, chers collègues, la politique menée depuis trois années accrédite largement l'idée, malheureusement répandue, que les Départements n'ont plus d'utilité. Budget après budget, vous transformez notre Conseil départemental en coquille vide, en guichet, au risque de voir d'autres institutions prendre sa place si facilement. Nous refusons cet état de fait. Le département doit demeurer un échelon utile et structurant pour notre territoire et ses habitants en développant des politiques publiques claires et ambitieuses. C'est notre conviction. Nous

aurions ainsi préféré un budget d'investissement puissant et de long terme, mêlant collèges, transports publics, et filières environnementales. Un accompagnement soutenu au service à la population comme la petite enfance, la culture, le sport, la jeunesse, le handicap et les personnes âgées. Sans vision, sans politiques publiques fortes, vous avez pourtant augmenté la taxe sur le foncier bâti de 15 %. Cette augmentation est toujours en vigueur.

Ainsi au regard des excédents budgétaires successifs des recettes importantes venues des DMTO et de l'absence de projets d'envergure, nous vous invitons à revoir le taux de la taxe sur le foncier bâti en revenant au taux applicable en 2015 lors du vote des taux en mars prochain. Nous vous proposons d'y revenir en deux exercices budgétaires afin de coller au mieux aux évolutions des recettes et des dépenses et de ne pas méconnaître l'exigence de réduction de la charge de notre dette. Il s'agit là d'une mesure de justice à l'égard des Seine-et-Marnais.

Monsieur le Président, chers collègues, sans vision sans ambition pour la Seine-et-Marne ce budget primitif pour 2018 n'est pas à la hauteur de l'idée que nous nous faisons du rôle de notre institution départementale et le groupe socialiste ne l'adoptera pas.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. La parole est à Marianne, je pense.

Mme MARGATE. Merci, Monsieur le Président. Je reprendrais deux mots de notre collègue, Monsieur THIERIOT, qui a cité les mots d'austérité et de saignée. Les mots sont durs ils sont juste mais ils sonnent faux dans la bouche d'un homme politique dont le parti avait promis 100 milliards de baisses de dépenses publiques aux dernières présidentielles, faut-il le rappeler. Et justement, en situation d'austérité, de contraintes budgétaires fortes, les choix de notre Assemblée n'en sont que plus politiques. Et je ferais aussi un coup de rétroviseur, comme l'a fait Vincent puisque nous arrivons en 2018 à ce mi-mandat.

Après les coupes sombres dans les dispositifs tels que la gratuité des transports scolaires notamment des lycéens, la suppression de l'aide à l'investissement dans les crèches, la forte baisse des budgets jeunesse qui a été rappelée, la coupe de 30 % dans le budget de la prévention spécialisée, les coupes dans le budget du Fonds solidarité logement, celles dans les subventions aux associations d'éducation populaire... Après ces coupes sombres, vous construisez maintenant votre budget sur un rabotage des politiques départementales qui conduit à leur étranglement progressif et à des tensions de plus en plus fortes au sein de nos personnels, particulièrement ceux des maisons des solidarités. J'en veux pour preuve quelques exemples dans ce budget 2018 : un désengagement continu amorcé dès 2015 des actions à l'égard de notre jeunesse. Cette année encore une diminution des bourses BAFA et une diminution de 16 % des aides aux projets. Une diminution de plus de 4 % des aides aux manifestations sportives. Une nouvelle baisse en matière de formation des assistants maternels, dont le budget diminue de 20 % après avoir diminué de 36 % l'an dernier. Et la suppression de dispositifs comme les services civiques et les chantiers d'insertion.

Concernant la masse salariale, elle est fortement comprimée sauf exception avec une augmentation importante de la masse salariale dans le domaine du RSA.

Concernant la protection de l'enfance, le tableau est particulièrement sombre. Accueil des enfants en établissements : moins 1,2 million. Accueil parents enfants : moins un million. Aide en Milieu Ouvert : moins 730 000 euros. Aides éducatives en milieu ouvert : moins 360 000 euros. Fin des contrats jeunes majeurs et un taux d'évolution des dépenses autorisées des établissements sociaux et médico-sociaux entre 0,3 0,5 %, ce qui est dérisoire et ne couvre pas l'inflation. On peut relever concernant ce secteur, un point positif ; le recrutement de cinq assistants socio-éducatifs mais qui n'est pas à la mesure de la gravité et de l'urgence de la situation et sur lesquels les personnels ont largement témoigné se sont mobilisés.

Vous vous félicitez, Monsieur le Président, que notre Département ait retrouvé une situation financière saine reconnue par les agences de notation après avoir évité, dites-vous, - et vous l'avez d'ailleurs redit cette semaine devant les patrons de la logistique - une quasi faillite. Mais la faillite, elle est pourtant bien là. C'est celle des politiques à l'égard des familles seine-

et-marnaise, à l'égard de notre jeunesse. C'est celle de votre politique en matière de protection de l'enfance et de solidarité.

Bref de ses politiques publiques qui donnent sens au service public départemental. Nous voterons contre ce budget et leurs déclinaisons par secteur.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne peux pas rester sans réaction par rapport à ce qui vient d'être dit. Ainsi, mon cher Vincent EBLE, si je comprends bien, quand ça va mal ce n'est pas de votre faute et quand ça va mieux, ce n'est pas de la nôtre. Bon, je ne peux pas laisser dire – et ça prouve d'ailleurs votre coupure avec les élus locaux - que l'aménagement de notre territoire on ne s'en occupe pas. Je crains que vous ayez là un désaveu complet des élus locaux qui ne cessent de me dire, y compris pour ceux qui de par une loi que vous avez peut-être votée, qui sont partis dans des départements voisins. On a même fait des choses spécifiques pour eux et c'est permis grâce à notre meilleure santé budgétaire.

Quand vous dites qu'on n'a pas de vision. Madame MARGATE vient de parler d'un regard dans le rétroviseur. Donnons-le. Quant à la situation budgétaire qui m'a été confiée. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'audit qui a été fait. Ce sont 600 000 euros d'autofinancement sur 1,350 milliard. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Et les 52 millions que nous avons mis à disposition des collectivités, je suis choqué que vous puissiez dire que ce sont des choses où l'on n'intervient pas. Au contraire, je pense que les élus locaux jugeront par rapport à ce que vous avez dit.

L'avantage du Livre blanc c'est que, contrairement à votre bilan, nous en sommes qui ont de bilan, le Département n'est plus replié sur lui-même. Il travaille avec la CAF, avec les CCI avec les fédérations professionnelles, avec le CLE. Il travaille dans le cadre du Conseil stratégique avec les entreprises. Oui, c'est un mouvement inverse à celui que vous meniez. Je compte partir maintenant du besoin des entreprises. Il faudra, à partir de cet inventaire venant du monde économique – je n'ai pas d'orientation politique - répondre à des besoins de formation. Je souhaite pouvoir y collaborer et pour cela il nous faut de l'argent à y mettre.

Enfin, quant un bébé bonus et autres regrets que je vous laisse le loisir de l'archéologie politique, pour nous l'époque du saupoudrage et de la fumée qui cache l'inaction est révolue. Ça semble peut-être vous gêner. Alors oui, on ne sera jamais d'accord parce que quand vous venez de parler de la baisse de l'impôt – et je terminerai mon propos par cette conclusion. Qu'est ce que nous faisons ? Nous diminuons la dette. Nous souhaitons moins recourir à l'emprunt. Cela veut dire que c'est assurer l'avenir et ne pas faire porter aux générations à venir notre gestion d'aujourd'hui. Et ça, j'y tiens beaucoup.

Conforter l'économie seine-et-marnaise, c'est notre priorité. Je sais que cela vous gêne. Créer de l'emploi pour nous – et je continue de le penser – c'est conforter la baisse des allocations individuelles de solidarité. Alors je sais que la loi scélérate le nôtre nous l'interdit. C'est pour ça qu'on a fait l'Agence d'Attractivité avec une convention signée avec l'exécutif régional. La priorité à l'investissement, elle passe par les collectivités. Vous semblez l'oublier puisque 70 % de l'investissement relève de l'investissement public. D'où notre soutien sans précédent aux Communes. Par là, qu'est ce que nous souhaitons ? Nous souhaitons vraiment être l'acteur central de l'aménagement de notre territoire seine-et-marnais. Et c'est un budget qui est au service d'une stratégie territoriale. Peut-être n'est-elle pas la vôtre, mais on peut considérer que d'ores et déjà, elle donne de bons résultats en termes de mobilité en termes de numérique. Vous l'avez initié et je vous en sais gré. Nous le développons, nous l'accélération.

En termes de formation, et je veux vous donner ici la primeur d'une nouvelle qui me satisfait sur laquelle d'ailleurs j'ai été pas mal critiqué, comme toujours quand on veut bouger ce sont les difficultés que j'ai rencontrées avec Paris 6 dans le cadre de la création d'un PACES et d'une première année de médecine sur notre territoire. Puisque nous sommes passés du 94e rang au 97e rang de la désertification médicale. Et celle-ci ne pourra se résoudre que par des formations universitaires faites dans ce domaine sur notre territoire. Je le vis dans ma propre

famille. Lorsqu'un étudiant ou une étudiante part à Paris, à Reims ou à Troyes pour des études, il ne revient pas en Seine-et-Marne. Eh bien, je vous annonce aujourd'hui officiellement, après avoir rencontré le doyen, après avoir vu les gens, nos collègues élus du Grand Paris sud, de l'agglomération de Melun, qui sont venus ici. Eh bien... Et Fontainebleau. Grâce au doyen de médecine de l'UPEC, avec la ville de Fontainebleau, dès septembre 2018 ouvrira une première année de PACES de médecine sur notre territoire seino-marnais à Melun et à Sénart. Et ainsi qu'avec l'arrivée de formations d'ergothérapie et de kiné à Fontainebleau.

Alors, quand vous me dites qu'on n'a pas de vision. Là je me dis... Et nous souhaitons aussi créer en sud Seine-et-Marne des passerelles pour les étudiants. Et malheureusement ils sont trop nombreux qui ne franchissent pas la deuxième année de médecine. Ces passerelles pourront se faire dans le droit avec la médecine légale avec des ingénieurs. Tout ça nous y travaillons et nous mobilisons déjà l'office et les différents bailleurs sociaux pour les logements étudiants pour qu'ils soient en nombre suffisant. C'est une démarche innovante. C'est une démarche où le Département est moteur. Donc, comment puis-je entendre que nous ne sommes pas visionnaires dans la stratégie de Seine-et-Marne. Quand j'entends parler du RSA, là aussi il ne faut pas être amnésique. Lorsque j'ai pris ses responsabilités, sur 33 000 bénéficiaires du RSA, il n'y en avait 13 000 qui n'étaient pas accompagnés, qui ne voyaient même pas un référent. Aujourd'hui, grâce aux efforts développés avec Laurence PICARD, dans le cadre de la politique du juste droit et ça ne s'adresse pas aux fraudeurs. Ils sont très minoritaires. Ça s'adresse à l'accompagnement vers l'emploi. Eh bien l'accompagnement vers l'emploi, aujourd'hui sur 13 000 nous n'avons plus que 4 000 bénéficiaires du RSA qui ne sont pas accompagnés directement. Et ce chiffre est relativement incompressible parce qu'il y a l'arrivée, aussi, malheureusement, des nouveaux bénéficiaires.

Alors, oui, vous me parlez aussi dans les collèges et le sport. Mais enfin, c'est vous qui n'appliquez pas la loi pour la participation du Département aux équipements sportifs et aux gymnases que nous donnons aux communes. Alors, arrêtons un peu cela.

Dernier point : baisser les impôts. Vous dites qu'il faut baisser l'impôt alors que nous ne savons même pas à quelle sauce nous allons être mangés sur le plan de la métropole. Alors qu'on peut peut-être nous enlever Roissy. Alors qu'on peut peut-être nous enlever Marne la Vallée et Disney. C'est combien de recettes fiscales en moins ? On l'a déjà vu, malheureusement, avec les communes qui nous ont quittés suite à la loi Maptam. Alors, nous ne pouvons pas prendre ce risque et nous voulons être solides sur le plan budgétaire pour un avenir qui est complexe, incertain. La venue récente du Premier ministre – et j'en terminerais par là – qui en fait préfigure la mise à 80 km heure de la limitation de vitesse sur nos routes et les 4 335 km de routes départementales que nous avons – et là aussi, nous sommes une exception par rapport à d'autres départements, l'État lui n'ayant que 194 km de routes – eh bien la signalétique et les panneaux, ce sera plusieurs millions d'euros. Plusieurs millions d'euros. Et pour le moment, j'ai questionné le Premier ministre, il n'est pas question de compensation. Donc vous comprenez qu'il faut que nous ayons une solidité budgétaire et financière. Et moi, je salue ce budget qui résulte d'une action offensive. Hier encore avec Isoline MILLOT et en présence du Directeur général de la Sécurité civile, et j'ai choisi cette occasion avec ce bel aéroport, il semble que je sois entendu pour avoir un hélicoptère de secours basé à Villaroche. Pourquoi ? Evidemment, quand on voit l'état de congestion de nos routes, le nombre d'accidents – et moi j'emprunte tous les jours la nationale 36. Il y en a à peu près deux sur cet axe par semaine. Eh bien nous allons pouvoir, je le dis et Madame le Préfet va travailler à mes côtés. J'ai vu aussi accueillir un hélicoptère sanitaire de la Sécurité civile en journée et qui sera basé à Villaroche. C'est une expérimentation. C'est le fruit de notre mobilisation. C'est le fruit d'un accord entre autorités sanitaires et autorités de la zone de défense. Ça n'a pas été facile avec les Samu et avec l'ARS. Et là aussi ce n'est qu'un moyen de sauver des Seino-marnais parce que si on n'a pas

d'hélicoptère pour aller sur des plateaux médicaux qui sont sur Paris ou sur Créteil, eh bien la vie est emportée par cette accidentologie.

Voilà ce que je voulais vous dire. Vous dire que moi je suis serein, que nous pouvons l'être. Effectivement, il y a une reprise économique. Je ne le nie pas et je souhaite qu'elle s'amplifie. Mais que justement cette reprise économique ne soit pas amputée chez nous par encore des territoires que l'on nous enlèverait. Merci.

Je pense maintenant qu'il faut que nous passions à la motion, si je ne me trompe pas. Donc, c'est une motion relative aux assises de la mobilité et c'est présentée par Xavier VANDERBISE.

M. VANDERBISE. Merci, Monsieur le Président. Bonjour, mes chers collègues. Alors, tout d'abord, je vais vous lire la motion puis je vous donnerai quelques explications ensuite.

Considérant la démarche de concertation engagée par le Gouvernement le 19 septembre 2017, dénommée les assises de la mobilité, permettant de préparer les grands choix en matière de mobilité à l'horizon 2030 qui seront traduits dans une loi d'orientation des mobilités présentée au Parlement début 2018 ;

Considérant la préparation d'une future loi de programmation et de financement des infrastructures de transport par le Conseil d'orientation des infrastructures chargée de prioriser et de programmer sur dix ans les investissements d'infrastructure, tant pour les projets nouveaux que pour la modernisation des réseaux existants ;

Considérant l'importance des mobilités pour le territoire et les habitants de Seine-et-Marne pour accéder tant en interne aux départements qu'en échange avec le reste de la métropole aux pôles d'emploi, de loisirs, de santé, d'enseignement, de culture ;

Considérant l'importance des mobilités comme facteur d'attractivité et de développement économique et touristique du territoire au sein de la région Ile de France ;

Considérant la part majoritaire des déplacements en voiture au sein du département, l'absence d'alternative efficace notamment en zone rurale et au vu des enjeux en termes de solidarité d'environnement et de santé, de la nécessité d'expérimenter des solutions innovantes qui émergent portées par les nouvelles technologies et le développement de l'économie collaborative ;

Considérant la part croissante des déplacements interurbains au sein du territoire départemental et la nécessité de poursuivre le développement et la valorisation de lignes performantes entre les pôles départementaux constituant une véritable alternative à l'automobile avec des autocars propres et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Voilà, ça, c'est la motion. Je voudrais, après en avoir fait lecture, vous donner quelques explications. L'objectif de cette motion est simple. Dans le cadre des Assises de la mobilité organisée par le Gouvernement et de la future loi d'orientation sur les mobilités annoncée pour début 2018, le Département entend participer au débat national et faire connaître au Gouvernement ses attentes relatives à la mobilité en Seine-et-Marne pour aujourd'hui et pour demain. On fait état, dans cette motion, d'un rappel des spécificités de la Seine-et-Marne et des enjeux complexes et variés en termes de mobilité pour l'accès à l'emploi, aux services, à la santé et à l'enseignement supérieur qui s'y joue.

D'autres problématiques sont abordées comme les schémas de développement stratégique qui ne sont pas respectés, la mobilisation des financements largement insuffisante de la part de l'État pour faire face à ces enjeux ou encore l'accueil sur notre territoire de nombreuses infrastructures de transports de la Métropole de Paris, qui bien que combinée au réseau d'intérêt départemental, sont saturés et pâtissent d'un manque d'anticipation et d'adaptation à l'accroissement exponentielle des trafics.

Une fois le cadre posé, la motion propose des pistes d'action stratégiques. La première est de confronter et de développer les infrastructures de transports collectifs au service de la mobilité des Franciliens de proche et grande couronne en garantissant la réalisation du métro

du Grand Paris Express connecté au réseau ferré existant, en insistant notamment sur la ligne de métro automatique 17 du Grand Paris Express, sur la réalisation des lignes 15 Sud et 16, sur l'interconnexion de Bry Villiers Champigny et de Vert de Maisons en poursuivant l'indispensable modernisation et désaturation du réseau francilien, ce qui suppose entre autres le financement par l'État de la mise en œuvre des schémas directeurs du RER A, des lignes E et P, ou encore le financement de la révision du schéma directeur du RER D. En priorisant l'arrivée d'une gare TGV à Lieusaint.

La deuxième piste d'action concerne davantage l'amélioration du réseau routier avec la réalisation de la quatrième rocade à l'est de la région île de France entre la A1 et l'A6 et l'aménagement des infrastructures nationales comme le doublement de la RN 40.

La troisième action identifiée par la motion est le développement de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle, pôle qui est fortement dépendant de l'usage de la voiture, puisque 80 % des déplacements domicile-travail sur la plateforme aéroportuaire s'effectuent en véhicules particuliers. Un important flux de camions s'y ajoute générés par l'activité logistique très dynamique sur ce territoire. Le Département demande ici le contournement Est de la plateforme aéroportuaire entre la RN 2 et l'autoroute A1 ou du dédoublement de la RN 3, mais aussi la réalisation de la ligne 17 du Grand Paris Express et de la gare du Mesnil Amelot, sans oublier l'optimisation des lignes P et K du réseau ferré qui desservent les zones économiques situées dans l'aire d'influence de l'aéroport.

La quatrième piste est une demande forte du Département dans la stricte continuité de ses politiques volontaires, soit le développement des transports dans les zones les plus denses avec notamment un retour de la TVA à 5,5 % pour permettre aux autorités organisatrices de transport de dégager de nouvelles ressources.

La Cinquième piste est elle aussi une demande forte du Département qui est le financement du projet de mise à grand gabarit de la petite Seine entre Bray sur Seine et Nogent sur Seine et le développement des ports fluviaux.

D'autres pistes sont ensuite proposées, comme la mise en place d'une écotaxe pour les poids lourds en Seine-et-Marne. La mise en place pertinente de la mise en concurrence des lignes régulières de transport collectif en grande couronne dans un souci d'égalité, l'adaptation de la réglementation pour favoriser l'essor des nouvelles mobilités et une transition vers des bus et des autocars plus propres. Ce qui suppose mesures incitatives, des aides financières conséquentes et l'organisation des filières énergétiques.

Après tout cela, je vous invite à approuver la contribution du département de Seine-et-Marne à la concertation des Assises de la mobilité. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà une motion présentée, complétée. Je laisse la parole à celles et ceux qui la souhaitent. Vincent EBLE.

M. EBLE. Oui, Monsieur le Président, c'est un sujet absolument essentiel que celui des mobilités, bien entendu. Je pense que dans la diversité de nos groupes politiques, il y a sur ces sujets assez commodément, sur beaucoup d'entre eux en tout cas, une vraie convergence de diagnostic et donc d'intentions. Je citerais par exemple dans cette catégorie, tout ce qui concerne l'interopérabilité des réseaux de transport ferrés de diverses natures. Ces questions de correspondance qu'il faut absolument optimiser pour permettre des parcours, des trajets raccourcis pour beaucoup de nos concitoyens, de banlieue à banlieue comme on ne cesse de réclamer mais on le fait assez peu. On en parle mais on ne voit pas toujours les actes correspondants. Je pense évidemment à la question de l'amélioration pour des problématiques de fluidité de trafic de réseau routier. Quoiqu'on en matière de fluidité, quand on réalise des infrastructures, on s'aperçoit que généralement on aspire du trafic supplémentaire et on se retrouve dans des situations fréquentes d'engorgement. Et que finalement, on n'a pas vraiment réglé la question. Mais enfin, on ne cessait nous-mêmes de réclamer il y a déjà maintenant

quelques années, vous me l'avez rappelé tout à l'heure et vous aviez raison, des choses qu'on attend toujours. Et donc on va converger, bien entendu.

Je suis moins sûr, pour ne pas en avoir parlé avec les collègues de mon groupe, mais je connais ma conviction personnelle. Par exemple, l'affirmation de la mise en place d'une écotaxe pour les poids lourds, moi j'y ai toujours été favorable et ça ne me pose pas de problème de le retrouver dans votre texte. Donc, beaucoup d'éléments de convergence.

Un point néanmoins un peu dur de divergence sur la question de la navigation fluviale des voies d'eau. Vous le savez, non pas que nous soyons hostiles, bien au contraire, à l'utilisation de nos voies navigables en Seine et Marne. Elles sont nombreuses et importantes pour des mobilités en particulier de marchandises. Mais pour ce qui concerne la mise à grand gabarit de la Seine au-delà de Bray sur Seine en direction de Nogent sur Seine en particulier, nous avons une vraie et lourde interrogation sur l'opportunité de cette réalisation qui est coûteuse mais qui par ailleurs présente des difficultés chiffrées d'intégration dans l'écosystème fluvial de ces régions et en particulier pour la Bassée qui est une région tout à fait particulière et extrêmement sensible sur le plan écologique environnemental. Donc, on a une interrogation. Et sur l'utilité économique, qui est sans doute bien plus grande pour nos voisins que pour nous-mêmes. Je crains même qu'éventuellement, ça n'attire, ça n'inspire une partie de notre substance économique au bénéfice de nos voisins - l'Aube pour ne pas la citer - et le bassin de vie de Troyes. Et que la Seine-et-Marne, dans cette affaire, ne soit pas bénéficiaire quoi qu'on en pense. Enfin, on pourra en discuter. Ce n'est pas forcément l'objet ici, il faudrait du temps. Mais c'est un point de divergence.

Mais surtout, je m'interroge sur un point qui peut peut-être se régler, je ne sais pas. Qui est que vous nous présentez ce vote sous la forme d'une motion or il s'agit d'approuver la contribution. Pour moi, c'est une délibération juridiquement. Ce n'est pas une motion. Ce n'est pas une adresse comme cela. Mais, on prend une décision qui est d'approuver un cadre qui est qui est celui de notre contribution à la concertation des Assises de la mobilité qui est joint en annexe. Et donc, je m'interroge sur cette catégorisation en motion de ce texte.

M. LE PRÉSIDENT. Je pense que vous êtes d'accord sur la forme. Oui j'ai vu Bernard... Avant que je n'oublie, je vais juste... Oui, plutôt aller vers une délibération.

Avant de donner la parole à Bernard CORNEILLE. Moi aussi, je m'interroge sur le fluvial mais quand je vois avec HAROPA, le port de Paris ce qui pourrait être fait au niveau des containers pour notre secteur logistique où nous sommes le premier département de logistique, je pense qu'il y a des choses à revoir sur le fluvial. Sur le plan du secteur dont vous avez parlé, la Bassée et out cela, il y a un vrai problème. C'est que toute notre production agricole, et nous sommes le principal département agricole, il n'est pas transmis via notre département mais via les ports de l'Yonne ou de l'Aube. C'est quand même un vrai problème ce qui a d'ailleurs entraîné la fuite des industries agroalimentaires en dehors de chez nous. Je pense qu'il y a quelque chose à faire. Un dernier exemple, puisqu'elle est venue à ma demande et je lui en sais gré. C'est quelqu'un de remarquable. Marie-Thérèse BLANOT qui est la PDG de la SILEC CABLE qui est le premier constructeur au monde de la fibre et des câbles sous-marins qui relie les continents. Elle est à Varennes-sur-Seine. Elle jouxte le fleuve et elle produit, entre autres pour des transports continentaux, des tourets de 120 à 150 tonnes.

Comme il n'y a pas de port - il va en avoir un parce que là aussi on a bougé je dois le dire - eh bien ces tourets jusqu'à présent sont conduits au Havre par des convois exceptionnels routiers. Je crois qu'il y a vraiment une vraie réflexion à avoir sur les ports qui sont à créer chez nous, tout en évacuant pas - j'y suis sensible - la question environnementale. Mais il y a vraiment quelque chose à voir. La même chose, actuellement nous avons déjà nos nouvelles routes sur lesquelles on a beaucoup investi qui commencent à subir un orniérage pour celles et ceux où il y a une noria de camions qui amènent les déchets inertes du Grand Paris Express et qui ramènent les granulats de nos carrières et sablières Seine-et-Marnaises. Là aussi, je

comprends mal qu'on n'ait pas plus de barges et de lieux pour que ces flux soient atténués par une réponse fluviale. Je pourrais en dire autant par une réponse ferrée, mais alors là, c'est encore pire encore pire.

Donc, voilà ce que je voulais simplement dire mais je rejoins ce qui vient d'être dit. Bernard.

M. CORNEILLE. Oui, Monsieur le Président. Nous avons eu à l'heure des différences d'appréciation bien naturelles sur le budget que vous présentez. On a vu que les uns et les autres considéraient que l'argent public doit être dépensé différemment. Je ne ferai pas grief notamment de ce qui est réalisé par rapport à la désertification médicale. Bravo, bravo. On sait reconnaître quand les choses avancent dans le bon sens. On sait aussi regarder dans le rétroviseur. Et sans vouloir faire, comme vous l'avez dit, de l'archéologie politique, du saupoudrage, de l'inaction. Ce sont des mots forts et des mots qui peuvent blesser, qui peuvent blesser je vous assure. Parce que j'ai souvenir d'une précédente mandature ici où il ne s'agissait pas de saupoudrage ni d'inaction mais il s'agissait véritablement de servir prioritairement les familles Seine-et-Marnaises et d'aider les classes populaires et les classes moyennes prioritairement.

Je ne crois pas que ce soit le chemin qui soit pris mais on ne va pas se jeter des anathèmes au visage. En tout cas je crois qu'il y a des moments où on ne peut se retrouver. Où on se retrouve souvent d'ailleurs, c'est dans la défense de la Seine-et-Marne. Et ce sujet, cette motion montre bien qu'on peut partager certaines orientations, fortement même. S'agissant des transports en commun, je ne reviendrai pas sur la nécessité de préserver la ligne 17 et la gare au Mesnil Amelot. S'agissant des déplacements routiers, je vois bien que le secteur... Je ne dirai pas qu'il me concerne. Nous sommes des élus départementaux, mais nous sommes représentants d'un territoire. Marianne est à Mitry Mory. Xavier est à Villeparisis. On connaît ce territoire-là. Et la Nationale 3, bravo. Le contournement de l'Est francilien, bravo. Si on va vers les 7 millions comment mettre dedans. Moi je crois qu'il faut le faire avec toutes les réserves dont on a parlé sur ce qu'il peut advenir avec la métropole. Je pense qu'il y a quelque chose qui n'est pas pointé, c'est la nationale 2. Je vous assure que la nationale 2 n'est pas pointée. Elle n'y est pas. Elle n'y est pas et je vous assure que c'est une nationale qui est une nationale d'État qui est blindée tous les jours. C'est très dangereux et c'est une vraie galère pour ceux qui l'empruntent. Je le confirme. Donc, je crois qu'il faut véritablement s'occuper de cette route qui va jusque vers Soissons, qui va de Roissy, de Paris, qui va dans l'Aisne. Et elle est extraordinairement fréquentée. J'ai demandé des comptages journaliers. Il y a encore quelques années c'était plus de 40 000 véhicules par jour, je ne sais plus combien de milliers de camions. Cette voie est dangereuse.

Je vais m'arrêter là pour dire que sur le fond ça me va très bien. Mais si on pouvait rajouter un mot sur la nationale 2, ça serait encore mieux.

M. LE PRÉSIDENT. Je souscris à ce que vient de dire Bernard, totalement. Simplement, la remarque quand même, s'occupant des mobilités, je pense que l'on s'occupe de ceux qui sont plus dans le besoin et qui ont besoin de mobilité pour aller travailler. Je le dis quand même. Plus que d'autres. La nationale 2, il faut effectivement la rajouter dans le cadre d'une... Je vais laisser la parole à Marianne, bien sûr... Dans le cadre d'une proposition que je vous fais, que nous prenions forme d'une délibération et non plus d'une motion en termes identiques à la remarque près qu'il faut y ajouter la nationale 2.

Mme MARGATE. Merci. Quelques remarques en effet en soutien de cette délibération parce que évidemment elle réaffirme la nécessité de la réalisation du Grand Paris Express et de ses correspondances, ce qui n'est pas un petit sujet, mais également la réalisation d'investissements lourds sur notre réseau actuel. Parce que je pense que la grande crainte - il y en a plusieurs - c'est d'une part la non réalisation, le report du Grand Paris Express, mais également qu'on ne crée pas deux niveaux de qualité de transport et que celui du quotidien

actuel utilisé par les Seine-et-Marnais essaye d'être plus performant qu'il ne l'est actuellement. Je relève la remarque sur CDG Express. Et merci, Monsieur le Président de la cohérence, en tout cas, de votre position. En effet ce projet privé qui sera financé par 1,7 milliard de fonds publics est proprement inacceptable et va dégrader les conditions des transports publics pour les usagers.

Je voulais revenir sur la question de la proposition de TVA à 5,5 % pour les transports publics. Je pense en effet que c'est un enjeu essentiel. Ce serait un signe fort politique. J'y ajouterais l'augmentation... Une proposition qui est portée mais comme une contribution au débat sur l'augmentation du versement transport, notamment de 2,85 à 3,5 % dans les zones les plus favorisées en termes de développement économique, soit la frange ouest de notre... Les Hauts de Seine pour être claire. La frange ouest de notre région. Il faut dégager des financements supplémentaires et ces financements, ce sera à mon avis par le versement transport qu'on pourra les dégager et non par la hausse du pass Navigo.

Sur la question... J'ai vu la proposition de l'interconnexion, en tout cas de la création d'une gare à Lieusaint et de l'utilisation des lignes à grande vitesse pour desservir notre département. Je pense qu'on a... Pourquoi pas, mais là aussi c'est de l'archéologie, mais là vraiment profonde. Vous savez... vous n'êtes pas sans ignorer que dans le SDRIF de 94 il y avait ce projet Lutèce qui était un projet dont le dessin permettait notamment de donner une armature à un axe ferré structurant de transports en commun du nord au sud de notre département. Je pense qu'il est essentiel pour l'avenir de notre département, de ceux qui y vivent qui y travaillent qu'on puisse avoir, pas seulement évidemment la 104 déjà saturée aujourd'hui, mais en effet cet axe ferré de transport en commun qui relie nos lignes B, D et A du RER, les bassins d'emploi, de santé, universitaire aussi en proximité, ce que ne peut pas faire l'interconnexion des lignes à grande vitesse. Même si c'est un premier pas qui est important mais par un tel axe structurant à un tarif pass Navigo, cela offrirait des perspectives de mobilité. Et je pense qu'on est déjà en retard et évidemment on le vit tous les jours et c'est un projet à mon avis qu'il faudrait ressortir des tiroirs.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Moi simplement, je vois qu'on est en accord et qu'on va rajouter la nationale 2. Simplement, je voudrais vous dire l'inquiétude, pour ne pas dire l'angoisse qu'est la mienne. Surtout au vu des dernières réunions, conseils d'administration d'île de France Mobilités et surtout de la société du Grand Paris où je siège. Et ça rejoint totalement ce qui nous occupe avec cette délibération. Le président de la République a porté haut et fort l'image de la France et l'a fait et je suis heureux et donc nous allons avoir la Coupe du monde du rugby en 2023, les Jeux olympiques en 2024 et possiblement l'Expo universelle en 2025. Moi, je suis pour cela. Simplement, ce qui m'inquiète c'est que, après les avoir obtenus ou être en cours, on s'aperçoit que l'on n'a pas les moyens de les assumer. Et que pour les assumer, on viendrait rogner sur des engagements qui ont été pris par la loi dans le cadre de la Société du Grand Paris ou à demander à des collectivités... et moi-même, on m'a sollicité pour intervenir sur les financements de la gare d'interconnexion de Bry Villiers Champigny de Vert de Maisons et j'en passe. Ce qui est inquiétant parce que ça veut dire, là aussi, est-ce qu'on y va, est-ce qu'on est en capacité d'y aller. Et je rappelle quand même que les Seine-et-Marnais payent déjà l'impôt sur le Grand Paris au même tarif que les autres, c'est-à-dire plein pot. Donc là, je suis très très inquiet parce que je pense que l'asphyxie budgétaire de notre pays qui est réelle va compliquer la prise en charge de ces grands événements que je souhaite et que nous souhaitons, mais qu'il faudra assumer.

Donc voilà. Quant au CDG Express, qui devait, je le rappelle - je n'arrête pas de le dire là où je siège - est financé par des budgets privés, on s'aperçoit que ça se réduit à une peau de chagrin et qu'au contraire on va devoir mettre tous la main à la poche de façon conséquente et pour aboutir à quoi ? Pour aboutir à un ticket moyen de l'ordre de 25 euros minimum, ce qui est proprement impensable pour des Seine-et-Marnais ou autres qui devront rejoindre leur travail

par des allées et venues. Il faut absolument des tarifs pendulaires adaptés. Mais en même temps ce CDG Express, et là je vous rejoins totalement, ne porte pas atteinte sur des lignes où il passerait ou autre, à l'existant ou à ce qu'il devrait être.

Voilà. Moi, je vous propose donc qu'on change cette motion en délibération. Si vous en êtes d'accord. Est-ce que vous êtes d'accord pour reprendre les termes quasiment identiques à la différence qu'il faille rajouter la nationale 2 ? Est-ce qu'on pourrait trouver un accord là-dessus ? Ou vous voulez supprimer des choses ou ne pas être d'accord sur... On en parle.

M. EBLE. Même si ce que vous dites sur la question de la navigation fluviale ne nous convainc qu'à moitié, parce que même si la mise à grand gabarit est au-delà de Bray sur Seine. Qu'on est un port à Montereau, qu'on ait un port à Bray sur Seine, on y serait totalement favorable. Mais l'élargissement au-delà de Bray, c'est d'une autre nature. Mais, je conçois que ce seul point de désaccord est problématique pour conduire notre groupe à ne pas voter cette motion alors que par ailleurs, évidemment, ce qui est totalement substantiel pour des centaines de milliers de Seine-et-Marnais c'est ce qu'on dit sur les réseaux ferrés et du Grand Paris, interconnexions et les mobilités routières. Donc, nous allons voter cette délibération en vous demandant de veiller à ce que le compte rendu indique bien que ça ne vaut pas accord de notre groupe sur ce point particulier de la mise à grand gabarit de la Seine.

M. LE PRÉSIDENT. Sans problème. Est-ce qu'il en va de même pour le groupe de Bernard et Marianne ? Donc, je soumetts au vote avec l'ajout de la nationale 2 et cette restriction sur le plan du canal à grand gabarit. Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? Merci. Je pense que c'est une délibération importante que nous avons prise.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 1/01 qui est la promotion du territoire. Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Merci, Monsieur le Président. Rapidement, ce budget évidemment prend en compte l'évolution institutionnelle majeure que vous avez évoquée, Monsieur le Président, dans votre propos liminaire qu'est la création de l'agence d'attractivité, mais également la création du GIP d'ingénierie départementale. Cela signifie que les crédits de fonctionnement, globalement pour ce budget sont de 4,4 millions d'euros avec notamment une dotation initiale à la Régie de Seine-et-Marne attractivité de 1,3 million d'euros à laquelle s'ajoute 1,9 million d'euros de crédits de fonctionnement pour l'agence elle-même. Un mot également pour vous dire que ce budget permet de continuer à subventionner Gîtes de France pour une somme de 30 000 euros comme c'était le cas auparavant. À subventionner l'Union des métiers de l'hôtellerie pour 40 000 euros. À subventionner une série d'organismes auxquels le Département adhère. J'en cite quelques uns : le cluster tourisme, le GIP emploi Roissy Paris Région Entreprises, ainsi que Seine-et-Marne Ensemble. En fonctionnement, nous avons dans ce budget 800 000 euros de recettes au titre de la taxe de séjour, la taxe additionnelle perçue par le département.

Un mot pour conclure sur l'investissement. Très rapidement, pour environ 1,2 million d'euros de crédits qui sont en fait des dépenses qui ont fait l'objet d'engagements antérieurs au vote de la loi NOTRe. Des engagements, donc que le Département se doit d'honorer dans plusieurs directions : la requête requalification de quelques zones d'activités, des dépenses au titre de l'économie sociale et solidaire, ainsi que l'aide à quelques projets portés par les pôles de compétitivité. Voilà synthétiquement présenté ce budget.

M. LE PRÉSIDENT. L'avis de la commission culture. C'est Patrick SEPTIERS.

M. SEPTIERS. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Et puis, avis de Jean-Louis pour les finances.

M. THIERIOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce que je peux le soumettre à vos votes ? Y a-t-il des votes contre ? Oui, l'opposition. Abstention d'Arnaud DE BELENET. Dans ces conditions, il est donc adopté.

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. Toujours quant au développement local, ce sont surtout nos politiques contractuelles.

M. LAVENKA. Oui, Président. Dans ce budget, au-delà de quelques études prospectives qui seront lancées par le Conseil départemental, on retrouve les crédits de paiement des autorisations de programmes déjà actés pour l'ensemble de nos politiques contractuelles, en particulier les CID pour un montant de 5,5 millions d'euros. Un mot, un focus particulier sur les CID. Cela va nous permettre, au titre de l'année 2018, de financer les actions pour les CID qui ont été retenus en 2016 et en 2017, d'inscrire également pour un tiers de son enveloppe les crédits d'un CID important qui est celui du Val Briard. Et enfin, quelques crédits sont prévus pour des candidatures plus récemment validées et qui font l'objet de signatures récentes ou à venir. Les contrats en euros bénéficieront de 2,9 millions d'euros d'autorisation de programme. Donc, une montée en puissance importante au regard de la nouvelle politique contractuelle en matière de contrats euro qui a été définie avec la région.

Un mot également pour vous dire que dans ce budget on retrouve des crédits de fonctionnement pour des très anciens contrats CLAIR ou moins anciens contrats C3D qui seront bientôt achevés. Quelques uns sont encore en cours de réalisation dans notre département. 180 000 euros sont affectés au PNR du Gâtinais français pour des dépenses de fonctionnement. À souligner aussi le soutien toujours très important du Département à Seine et Marne Numérique dans deux directions. La première c'est une subvention en fonctionnement qui va cette année augmenter de manière importante. J'en dis un mot. Qui va passer en subventions directes de 65 à 230 000. Cela ne signifie pas que globalement le Département va augmenter son aide à Seine-et-Marne numérique qui est très importante. Cela signifie simplement que - vous le savez - jusqu'à présent cinq agents de l'état du département étaient mis à disposition de Seine et Marne Numérique ont décidé de rejoindre le département. Donc pour que le niveau global d'aide du département à Seine-et-Marne numérique reste identique, on transforme cette partie salariale qui ne sera plus portée directement par une subvention directe à Seine-et-Marne numérique. C'est une subvention très importante qui permet notamment aux EPCI de bénéficier d'une contribution... d'un paiement de 0,96 centimes d'euros par an et par habitant. Si le Département n'aidait pas à cette hauteur Seine-et-Marne Numérique, la contribution des EPCI augmenterait de près de 50 %. C'est très important. C'est une aide directe, indirecte, très importante pour nos intercommunalités qui sont aujourd'hui vous savez à une exception près toutes membres de Seine-et-Marne Numérique. Le Département aide aussi, et ce sera la dernière année de la convention quinquennale 2014-2018 d'aide en investissement. Dernière année d'autorisation de programme pour 3 millions d'euros. Un mot très rapidement pour vous dire que ces 3 millions d'euros, ces derniers 3 millions d'euros, sur une somme totale de 25 millions d'euros. C'est l'aide globale sur ce quinquennat du Département à Seine-et-Marne Numérique qui permet aujourd'hui, à date, d'avoir 50 000 prises réalisées, déployées sur le département de Seine-et-Marne. Mi 2018, 100 000 prises, soit pratiquement un tiers de l'objectif définitif en zone RIP de un peu moins de 300 000 prises sont réalisées aujourd'hui. Deux ou trois informations. La première c'est que plus de 6 000 Seine-et-Marnais sont d'ores et déjà abonnés à la fibre optique 6 000. On est sur un rythme d'abonnement de plus de 500 supplémentaires par mois. Des chiffres tout à fait impressionnants. Et une dernière information qui date d'hier. Un nouvel opérateur, un nouvel FAI. Ce n'est pas encore tout à fait le grand que l'on attend. Un nouvel FAI a décidé de rejoindre le réseau. C'est Coriolis qui rejoint les quatre déjà présents sur le réseau. Donc, c'est une très bonne nouvelle qui va permettre d'amplifier la concurrence. Un regret toutefois à date : ni Orange, ni SFR, ni Bouygues n'ont décidé de commercialiser leurs services sur le réseau Seine-et-Marne THD. C'est un grand regret puisque c'est vraiment la double peine pour l'ensemble des Seine-et-Marnais qui ont contribué, par leurs impôts, au déploiement de ce réseau. Et alors que les travaux sont réalisés, les opérateurs refusent de

commercialiser. Je tenais à le dire publiquement encore aujourd'hui. C'est un petit scandale mais malheureusement...

Encore un mot, et je conclus en vous disant qu'au titre du Fonds d'équipement rural, 4,2 millions, donc pratiquement la même somme que l'année dernière, sont budgétés en autorisation de programme. Pour être tout à fait précis, 206 000 de crédits de paiement sont prévus pour financer la deuxième phase de l'étude projet très importante du canal à grand gabarit entre Bray sur Seine et Nogent sur Seine. Vous savez que c'est un projet économique très important qui a été longtemps ignoré par le Département et dans lequel le Département a repris une place éminente puisqu'il a décidé de financer 500 000 euros de l'ensemble des dernières études qui vont être menées. C'est très important parce que ça nous permet d'avoir une vision sur les études économiques qui sont en train d'être menées et qui prouvent qu'il y a une véritable viabilité économique sur ce projet. Le Président a évoqué les débouchés agricoles et agroalimentaires mais on pourrait aussi parler de l'extraction des granulats. Aujourd'hui, 25 % des granulats utilisés en région île de France, et cela va augmenter avec les travaux du Grand Paris, proviennent de la Bassée. Et évidemment, il est mieux que ces granulats rejoignent Paris par voie fluviale que par des camions. Et ça nous permet aussi, on est très attentif, d'avoir une vision précise des études environnementales qui sont en cours. Etudes bâtimétriques, hydrométriques, hydrologiques. Et le fait que le Département soit un acteur majeur de ce projet aujourd'hui ce qui n'était pas le cas nous permet encore une fois d'avoir une étude globale d'un très beau projet pour la Seine-et-Marne et pour le bassin parisien dans son ensemble. Voilà ce que je pouvais vous dire Monsieur le Président sur ce budget.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Olivier. De dire aussi toute la satisfaction qu'on peut avoir sur le fonctionnement de Seine-et-Marne Numérique. Fais-toi en l'émissaire auprès du Directeur et des employés. Trois remarques rapides. Contrats ruraux, déjà. Avant il fallait trois à quatre ans pour qu'ils soient votés, Département Région. Aujourd'hui, avec la nouvelle formule où nous les instruisant et où si on donne le feu, c'est 3 à 4 mois. On est passé de 3 à 4 ans à 3 à 4 mois. Ce qui veut dire que, là aussi, on aide énormément les collectivités et l'économie parce que derrière évidemment avant les prix montaient et les travaux n'étaient plus forcément adaptés à l'état de ce qu'ils devaient répondre. Deuxième élément oui. Les grands opérateurs historiques du téléphone et de la Fibre attendent qu'on ait terminé tout le réseau pour venir. En fait, c'est ça. Ce qui est évidemment un peu scandaleux quand même, pour ne pas dire beaucoup. J'avais un troisième point mais je l'ai oublié.

Je laisse la parole à ceux qui veulent la prendre. Monique.

Mme DELESSARD. Moi, j'interviendrai sur les CID. On n'a pas la même lecture peut-être des chiffres. Vous parlez en effet de 18 millions d'AP pour les CID. Mais par contre, il n'y a que 600 000 euros de CP. Et je suis un peu surprise de voir que 50 000 euros sont proposés pour chacun des CID que l'on va avoir. Par exemple, sur celui de Paris Vallée de la Marne. On n'est rien que cinq conseillers départementaux qui sont également conseillers communautaires dans le même CID. Je pense que chacun va être inquiet de cette somme de 50 000 euros qui est tout au moins inscrit sur le document. On n'a peut-être pas la même lecture.

M. LAVENKA. Vous n'avez pas à être inquiète sur ce CID en particulier, surtout ceux qui ont été votés puisque les crédits de paiement et les autorisations de programmes ont été votés d'ores et déjà sur l'ensemble des CID. Là on parle de ceux qui vont être actés en 2018.

Mme DELESSARD. Sur le document, on parle bien de 50 000 euros. Sur la page 5, c'est 50 000 euros pour chacun des contrats.

M. LAVENKA. Mais bon, il n'y a aucune inquiétude à avoir puisqu'on a même passé un grand nombre de conventions. On va regarder. On a passé un grand nombre de conventions de réalisation en plus sur l'ensemble...

M. LE PRÉSIDENT. On va revoir ça. Simplement, comme dit Pascal GOSSE à mes côtés qui remplace momentanément la DGS, c'est qu'il a une lenteur, une inertie par rapport à la mise en route et donc évidemment on répondra à ce qu'il faut. Christophe va compléter.

M. DENIOT. Là on parle bien des crédits de paiement induits par les autorisations de programme de l'année 2018. En revanche, quand on intègre les crédits de paiement sur les AP antérieurs, il y a plus de 5 millions, 5,521 millions d'euros d'inscrits. Et quand on voit l'hétérogénéité d'avancement des opérations du CID, les deux montants cumulés sont largement suffisants pour 2018 pour couvrir l'ensemble des besoins des territoires.

M. LE PRÉSIDENT. Notre but n'est pas d'empêcher des réalisations puisque cela doit concourir à l'attractivité et c'est cela que je voulais dire. J'ai demandé à Arnaud GUILLEMIN, notre nouveau directeur de l'Agence d'Attractivité de s'atteler dans un des premiers dossiers parce qu'il y en a plusieurs. Le premier c'est Villaroche. Le deuxième, ce sont les usages liés à l'arrivée de la fibre. Je pense qu'on a vraiment une réflexion à avoir et comment on peut aider la télémédecine et les formations. Enfin, les usages qui seront rendus possibles par cette arrivée de la fibre et voir comment on pourrait y contribuer. Voilà. On soumet ce mémoire à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Ah, Arnaud tu votes contre ? Une abstention, pardon.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 1/03 sur le développement territorial, et plus précisément l'agriculture.

M. LAVENKA. Oui, Monsieur le Président. Sur l'agriculture, nous avons 733 000 euros en fonctionnement pour, comme chaque année, des subventions à divers organismes que nous soutenons. Une somme globale de 190 000 euros. Je pense évidemment à l'ERE que le Département soutient très massivement, aux jeunes agriculteurs, au service de remplacement, aux producteurs de lait, à la Fédération régionale des Cuma ou encore au Pôle Abiosol. Toujours dans ce budget, la convention avec la chambre d'agriculture, chambre départementale qui vous le savez deviendra au 1er janvier la chambre de région d'agriculture. Evidemment, nous continuons ce partenariat avec un avenant qui sera nécessaire pour acter ce changement juridique important. Convention avec la Chambre d'agriculture pour un montant de 451 000 euros, conformément à la convention de cinq ans qui nous lie à la Chambre d'agriculture. 55 000 euros pour la filière bois. 30 000 euros pour le fonds d'indemnisation pour les zones inondables. Ça, c'est sur la partie fonctionnement.

Sur l'investissement, plusieurs choses à souligner. Tout d'abord, 90 000 euros, et c'est le cas chaque année, bon an mal an pour les aides aux investissements agricoles. 35 000 euros pour les aides aux investissements forestiers. On espère pouvoir les dépenser dès lors que la Région aura accéléré son appel à projets en cours. 171 000 euros pour la fin des études qui sont en cours, les études techniques, logistiques et les études de dimensionnement de l'outil de production pour la plateforme d'approvisionnement de nos collèges et des lycées de Seine-et-Marne. Enfin 71 000 euros pour honorer les contrats avec les agriculteurs qui bénéficient de mesures agro-environnementales au titre de la biodiversité, ainsi que quelques queues de crédits pour les MAE eaux. Je terminerai sur la partie investissement, pour vous dire que le projet de plateforme que 1 million d'euros a été budgété en autorisation de programme pour les études préalables en matière foncière et bâtementaire.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des prises de parole sur ce mémoire ? Il ne me semble pas. Je soumetts à vote. Pour les finances, Jean-Louis.

M. THIERIOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contre ? Groupe d'opposition. Y a-t-il une abstention ? Arnaud. Eh bien, il est adopté dans ces conditions.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. C'est la protection de l'environnement et c'est Yves JAUNAUX qui nous en parle.

M. JAUNAUX. Oui alors, Président, en matière d'investissement tout d'abord des autorisations de programme pour un budget de 8,8 millions d'euros. Dans le domaine de l'eau, c'est une enveloppe de 7,8 millions, soit identique au budget, au BP 2017. Et dans le domaine de l'environnement, une enveloppe de 1,1 million, soit une augmentation de 22 %. Dans les crédits de paiement, il y a une différence. Elle s'élève à 8,4 millions contre 10,1 millions au BP 2017. Cette diminution de 16 % s'explique par trois raisons. Depuis près de deux ans, on ne consomme pas les enveloppes programmées en CP ; ce qui est donc un décalage entre les autorisations de programmes et les crédits de paiement. D'autre part les conditions d'éligibilité de la nouvelle politique eau font que beaucoup de collectivités, par souci d'organisation, ne rentrent pas dans les critères. Et enfin la loi NOTRe et le caractère instable législatif a amené beaucoup de créativité à ne pas demander les versements à ce jour. Dans le domaine de l'eau, les crédits de paiement en investissement sont consacrés à l'assainissement, 3,7 millions, à l'eau potable 2,5 millions, aux cours d'eau 252 000, et au laboratoire départemental d'analyses 416 000. Dans le domaine de l'environnement, les principaux crédits de paiement sont dédiés à l'espace naturel sensible, presque un million. Et l'aménagement foncier, 335 934. Enfin, dans le domaine du fonctionnement 2,4 millions. Dans le domaine de l'eau, les crédits de paiement en fonctionnement s'élèvent à 824 940 en dépenses. Le premier poste de dépenses étant alloué au laboratoire départemental d'analyses pour 386 000 euros, avec un 1,114 million en recettes. Et dans le domaine de l'environnement, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,5 million. Les recettes à 16 500 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Yves. Julie veut la parole, je vais lui donner. Un point quand même, je voulais souligner. J'entends bien que certains demandent plus de crédit pour l'environnement. On s'aperçoit que les crédits de paiement ne sont pas consommés. Je le dis quand même. Julie, vous avez la parole.

Mme GOBERT. Effectivement, c'est aussi ce qu'on voulait souligner. Cette baisse des crédits de paiement, à la fois en fonctionnement et en investissement. Soulignons qu'en fonctionnement, elle est de 35,4 %. En règle générale pour nous, ce mémoire confirme qu'il n'y a pas de prise en compte par la majorité départementale des urgences environnementales et du dérèglement climatique, pas plus de fait de ce qu'on peut retirer de la question environnementale d'un point de vue économique. D'une part, en termes d'attractivité de notre territoire, et en termes aussi de création d'activités sur notre territoire. L'environnement ne se limite pas aux ENS. Et nous sommes interrogatifs également sur le fait que l'on ne tire pas nécessairement les conclusions des retours d'expérience que nous avons, notamment sur les inondations de 2016. À notre sens, il est indispensable de développer une stratégie en lien avec les espaces inondables pour en éviter la vulnérabilité. On a en fait aucune politique de prévention pour limiter les effets des catastrophes naturelles. Nous voterons évidemment contre ce budget.

M. LE PRÉSIDENT. Ça, c'est ce que vous avancez qui là aussi n'est pas conforme à la réalité puisque dans le cahier thématique sur l'économie emploi formation, il y a tout un volet sur le plan environnemental qui sera développé durant le début de l'année 2018. Entre autres, ce qu'on oublie souvent, c'est que le département de Seine-et-Marne est leader en matière de fabrication de biométhane. Biométhane, il est vrai aujourd'hui essentiellement produit à partir de la valorisation agricole. Il conviendra de développer la collecte des déchets alimentaires et ménagers qui actuellement sont enfouis ou mis en compost alors qu'ils pourraient contribuer à la production d'un biométhane seine-et-marnais. Je rappelle aussi, quand même, parce que ce n'est jamais dit, c'est l'action que je porte. La récente réunion sur la logistique en Seine-et-Marne le prouve. C'est l'incitation auprès des transporteurs. Certains d'ailleurs sont très demandeurs comme Ikéa ou Confo, Casto. C'est d'avoir une redistribution avec des petits porteurs

fonctionnant au GNV ou GNC. Ça, c'est une action très forte. Reste à mailler le territoire parce que derrière, il y a les problèmes d'autonomie. Mais je pense que ça c'est quelque chose qu'on doit absolument porter. D'autant que ce secteur-là continue à se développer. Oui, Arnaud.

M. DE BELENET. Oui, merci Monsieur le Président. Il faut quand même rappeler que le GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, posait un problème législatif que le rapporteur, le Vice-président a rappelé. Les Départements étaient censés être privés de leur capacité à intervenir du fait de la loi NOTRE. La loi a été votée hier. On ne peut que s'en réjouir parce qu'on sait que la prévention des inondations est une vraie problématique sur laquelle l'exécutif départemental est plus qu'attentif et très mobilisé. On peut se réjouir que la loi permette à nouveau cette intervention qui est pertinente chez nous à l'échelon départemental et évidemment en soutien des Interco qui pourront intervenir. S'il n'y a pas de cohérence à l'échelle... même au-delà des bassins, à l'échelle du département. Effectivement, ça n'a aucun sens. Et puis on a besoin du Département aussi pour porter la voix de la coordination avec les départements voisins sur un certain nombre de sujets. On l'a en tête. Il restera quand même une problématique d'eaux pluviales et de ruissellement qui n'est pas encore réglé et qui, à mon sens est absolument essentielle. Mais sur GEMAPI et sur la prévention des inondations, je comprends que ce budget ne puisse pas s'engager très fortement. Mais avec l'évolution législative, je me réjouis aussi que les années prochaines permettent aux Départements de porter ce sujet absolument essentiel important en Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Je me réjouis de l'adoption de cette loi. Je l'ai dit en CDCI, quand on parlait de fusion de syndicats, la semaine dernière, je crois. Je suis très inquiet, et je le dis aussi à nos parlementaires, par rapport à cette compétence GEMAPI à compter du 1er janvier 2018. Parce que, quand on voit ce qu'on a subi en 2016 au niveau des inondations, des grands désordres sur des vannages, sur des bassins de rétention ne sont toujours pas remis en niveau. C'est lié, peut-être à une absence de politique volontariste de l'État ou à un manque de moyens. Et puis c'est lié aussi à des petits syndicats qui sont exsangues. Moi, je suis très inquiet parce que de la même façon que quand on déclasse une route, on demande à ce qu'elle soit donnée en état correct. Je pense que là, il faudrait que cela soit la même chose. Or pour en avoir parlé avec Valérie POTTIEZ HUSSON il n'y a pas longtemps, on a encore des problématiques de vannage sur certains cours d'eaux qui ne sont pas du tout remise à niveau. C'est le premier point. le deuxième point, et là ça rejoint la politique environnementale, pour le vivre sur mon territoire communal, l'absence de curage des rues et des fossés qui n'est plus autorisé, fait que l'on aboutit à ce que la nature reprenne ses droits et qu'il n'y ait plus du tout d'écoulement. Et ça rejoint la dernière phrase de d'Arnaud DE BELENET. Tout ce qui est ruissellement, c'est-à-dire même dans des secteurs étant donné la platitude du territoire, on arrive à des plaines entières. C'est le cas en ce moment chez moi, sous l'eau, parce qu'il n'y a plus d'écoulement rendu possible par des petites rues, des petits fossés, qui sont complètement amblavés par la nature. Ça, c'est très inquiétant parce que ça veut dire que si on a de nouveau des épisodes pluvieux comme on a connu, mais encore en ce moment c'est limite, on va de nouveau avoir des stations d'épuration sous l'eau, avoir des ponts submergés avoir des cultures détruites. Et ça, je pense qu'il faudra s'y attacher.

Mme MARGATE. Oui, merci. Je voulais revenir, à l'occasion de ce rapport, sur la nécessité d'avoir une position forte du Département sur la situation que nous vivons dans le nord-ouest Seine et Marne avec une dégradation forte de cadre de vie, avec les projets en cours qui sont nombreux, de différentes entreprises. Notamment, on a eu à l'évoquer sur la butte de Montgé ou l'extension à Villlevaudé la destruction prévue du bois gratuel pour l'extension de Placo Platre. Un secteur qui est fortement impacté par les risques qui pèsent sur l'environnement, la santé publique, le cadre de vie. Je cite d'ailleurs le dossier Terres et eaux qui mobilise énormément. Celui du fort de vos Vaujours qui a également mobilisé. Sur le site ont été retrouvés des déchets radioactifs qui étaient non prévus, sauf qu'ils ont été trouvés.

Nouveau dossier avec l'installation de stockage de déchets dangereux sur Villeparisis avec l'entreprise Suez minérale. Enfin, beaucoup de dossiers qui contribuent à aggraver les questions de qualité de vie dans d'autres secteurs, les questions routières, la préservation des espaces boisés, des espaces classés qui sont aujourd'hui déclassés à la faveur de ces différents projets. Notre Département est présent dans différentes instances, que ce soit les CSS ou autres instances. J'espère une parole forte du Département et portée par l'ensemble des conseillers départementaux qui y siègent parce que la situation va s'aggraver. Et d'ailleurs, les maires ruraux du secteur nous font part des nombreuses pressions qu'ils subissent de la part des entreprises pour multiplier les lieux de stockage, qui eux ont de l'argent. Evidemment, quand ils s'adressent à un petit maire de commune qui n'a pas d'argent, il y a rapidement le rapport financier qui vient se mettre... Donc, les pressions se multiplient. Moi j'y vois aussi, Monsieur le Président - je sais que nous ne serons pas d'accord mais ce n'est pas grave ça - que votre revirement sur le PREDEC a donné un signal, a permis une faille dans laquelle se sont engouffrées ces entreprises. Il y avait déjà des installations, aujourd'hui elles s'étendent et ces grandes entreprises se sont autorisées à faire pression auprès des maires des communes rurales. Vraiment, je suis très inquiète sur le devenir de notre secteur. Puisque si la Seine-et-Marne, je le répète, accueille 80 % des déchets inertes, 80 % de ces 80 % sont dans le secteur Nord Seine-et-Marne, du Nord-Ouest Seine-et-Marne. Faisons un tableau des différents sites de déchets. Il est assez éloquent dans notre département.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais vous répondre. On a déjà beaucoup échangé là-dessus. Vous oubliez une chose c'est que ce n'est pas nous, ni moi qui autorisons, mais c'est l'État. Et ce que j'ai su de la part du préfet de région, ou de notre nouvelle Préfète, Madame le Préfet. C'est qu'il y a sept ou huit autorisations en cours. Nouvelles. Moi je redis ce que j'ai dit. C'est un peu... et c'est là où, je crois en toute amitié et sans polémique, que vous manquez de cohérence. C'est le même processus que CDG Express. C'est à dire qu'à partir d'initiatives privées, on fait supporter les effets d'impact au secteur public. Là, ce sont l'absence de filières qui n'a pas été fait et je me bats pour ça. L'absence d'une prise en compte d'une taxe à l'essieu de modification du paysage. Je n'en suis pas à l'origine et je rejoins tout à fait sur les conséquences. Mais elles vont perdurer si on ne met pas un pied dans la porte et je n'ai rien contre les entreprises privées qui font leur profit là-dessus. Mais encore une fois, il faut que ça soit dans un schéma d'ensemble avec une création de filières. Là, on a un État et un exécutif d'État qui a changé mais qui n'a pas changé dans cette approche. Il continue d'autoriser des initiatives privées sans prendre en compte l'effet d'impact du territoire ou elle s'implante, ni sur le réseau routier ni sur l'absence. Vous savez, moi j'ai réuni les entreprises ici. Ça m'a secoué quand ils nous ont dit que 40 % des déchets qu'ils enfouissaient pouvaient être recyclés et qu'ils ne le faisaient pas parce que ça coûte trop cher. Mais enfin comment c'est possible ça ? Il faut donc qu'au niveau d'une filière... il faut qu'on ait la formation pour ça, qu'on rentre dans ce circuit là et qu'on voit tout ce qu'on peut réutiliser. Je suis allé visiter l'IFSTAR, la route innovante, grande école superbement intéressante à la fac Descartes, à l'université Descartes. Qu'est-ce qu'ils m'ont dit ? Ils m'ont dit, mais Monsieur BARBAUX, c'est dramatique. Il y a à peu près 80 % des choses sorties par les tunneliers du Grand Paris, pour les parties les plus profondes, qui sont des Sablons et des sortes de scories... enfin des sablons. On va le dire comme ça parce qu'il faut se méfier, qui pourraient être réutilisés pour faire - et je me tourne vers Claude - pour les soubassements de route, pour faire les grands parkings, pour faire les futures pistes d'aéroport au Mesnil Amelot. Eh bien, ce n'est pas possible parce que quand le tunnelier, il sort 400 tonnes par jour, eh bien ces 400 tonnes, on continue de les mettre en collines, ce qui fait que la Brie n'est plus une plaine où on les enfouies. Mais quand le tunnelier met ses déchets inertes a priori pas dans la traçabilité. Il faudrait qu'elle soit efficace elle ne l'est pas. Eh bien, quand il les met dans le camion et qu'il vient sur un site, une plateforme privée, de déchet propre il devient déchet sale. Là, je me retourne aussi auprès des parlementaires. Et

à ce moment-là il ne peut plus être utilisé. Parce que dans ce dossier, il y a vos élans généreux que je partage, mais après il faut rentrer dans la technicité. Il y a une approche de la loi qui n'est pas conforme à ce qu'on pourrait faire. Et justement, les milliers de tonnes qui vont arriver. A mon avis ça sera même supérieur à ce qu'on nous annonce. Il va falloir qu'on y réponde et qu'on les traite autrement. Et là aussi je demande vis à vis de mes collègues Patrick DEVEDJIAN, qui touche 500 millions de la Défense au passage, Pierre BEDIER ou autres, qu'il y ait une péréquation par rapport à ce que nous on doit supporter. Ce n'est pas normal. Ce n'est pas parce qu'on a des réserves foncières et qu'on a des plateformes. La réponse... je me fais un peu long là-dessus mais c'est important. Je l'ai déjà dit mais ça ne semble pas avoir été entendu. La réponse de Monsieur LE BOUILLONEC et de Monsieur YVAIN et du Préfet de Région à la société du Grand Paris. A chaque fois, je le remets ça. Il me dit : "Monsieur BARBAUX, Monsieur le Président, nous on lance des appels d'offres" Qui répond ? Ce sont des entreprises et par conséquent 90 % d'entreprises Seine-et-Marnaises puisque c'est nous qui les avons sur notre territoire et on leur attribue le marché et après c'est à eux de s'occuper de tout ça.

Ca ne peut pas marcher comme ça. Moi, je pense... et là, je vous rejoins et je pense qu'il faudra qu'on y travaille de façon collégiale et efficace. Il faut qu'on remette ça sur l'établi dès début 2018. Et c'est là où je vous dis mais c'est une petite pique, il faut être en cohérence avec la politique agricole. Chaque fois qu'on pourra combler des sablières ou d'anciennes sablières ou d'anciennes carrières et qu'en surface on pourra remettre des terres agricoles pour produire des produits maraîchage ou de circuits courts. Je crois que ça sera beaucoup mieux que, évidemment, ce qui nous envahit actuellement. Mais encore aujourd'hui, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible. Il faut qu'on reprenne tout ça. Je sais que vous êtes à mes côtés. Ce n'est pas du tout... mais il faut reprendre ça sous l'angle de la loi, sous l'angle aussi des pressions des privés, mais avant tout des pressions du Gouvernement. Parce que c'est le Gouvernement qui met la pression sur les préfets pour qu'ils ouvrent des nouvelles plateformes et de nouveaux enfouissements et ce sont eux qui les autorisent. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

Je sou mets à vos votes ce dossier, ce mémoire. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions, Arnaud ? Non. Donc, il est voté dans ces conditions. Je vous remercie.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/05. L'approbation de la convention constitutive du GIP inter SCOT sur le territoire Seine-et-Marne Est du Val d'Oise. C'est Olivier.

M. LAVENKA. Oui, Monsieur le Président, vous connaissez le point de départ de cette affaire. C'était au cours de la séance du 28 avril dernier, notre Assemblée a donné un avis défavorable au projet de périmètre du Scot sur Roissy Pays de France pour deux raisons. D'abord parce qu'on considérait que c'était un périmètre trop restreint, très réduit. Et puis surtout parce que ça coupait en deux, à nouveau les 17 communes qui étaient dans l'agglo de Roissy Pays de France des vingt autres communes de Plaine et Mont de France. Donc, le travail qui a été effectué et qui permet de déboucher sur cette convention constitutive c'est de raisonner à une échelle beaucoup plus large, une échelle territoriale qui concerne tout le nord de notre département et on vous propose donc que les 4 EPCI du nord de la Seine-et-Marne qui réunissent, comme vous le savez, la communauté d'agglo du pays de Meaux, pour partie la communauté d'agglo de Roissy Pays de France, la communauté de communes de Plaine et Monts de France et la communauté de communes du Pays l'Ourcq s'associent aux deux départements concernés, aux deux conseils départementaux concernés pour constituer ce GIP qui permettra de prendre en compte l'ensemble des problématiques d'aménagement du territoire sur un grand territoire seine-et-marnais auquel nous sommes très attachés.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je ne sais pas si Bernard veut prendre la parole. Marianne.

Mme MARGATE. Monsieur le Vice-président, je crois qu'il n'y a pas que des problématiques d'aménagement dans ce mémoire. Non, mais bien au-delà. Bien au-delà. Et c'est bien là la question qui se pose à nous. J'avais entendu, Monsieur le Président, je vous ai entendu lorsque vous a dit que vous ne vous associeriez pas une démarche de fusion de ces quatre intercommunalités du Nord Seine-et-Marne. Or ce qui nous est présenté aujourd'hui... Certes, c'est le titre c'est un GIP Inter SCOT. L'annexe II, ce n'est plus un GIP inter SCOT. On est... je vous invite à l'annexe II page 3, on est très clairement sur un phasage d'études préliminaires de fusion. Donc, c'est aujourd'hui ça qui nous est proposé. C'est une étude des enjeux financiers fiscaux, ressources humaines. Etudes fiscales, études des politiques RH des 4 EPCI. Etude des biens meubles et immeubles. Donc, sous la façade, sous le masque inter SCOT, c'est ça aussi derrière que nous sommes amenés à voter.

M. LAVENKA. Une fusion ne peut se faire que par les EPCI concernés.

Mme MARGATE. Etudes préliminaires. C'est ça qu'on nous fait voter.

M. LE PRÉSIDENT. Je pense que là aussi... et je comprends parce que l'angoisse est source d'imaginaire. Moi je redis les choses. Je ne suis pas dans une démarche de fusion. Et si j'ai créé Seine-et-Marne Ensemble, ce n'est pas pour cela. Simplement, si on veut peser par rapport au SCOT venant de l'Oise et au SCOT qui viendra du pays de Meaux et du pays l'Ourin, il faut qu'on ait une approche et un diagnostic très fort qu'on n'a pas aujourd'hui sur les forces et les faiblesses de ce territoire. Et moi je pense que nous sommes en position de faiblesse parce qu'on n'a pas une vision globale de ce territoire et son aménagement à venir. Mais ça n'a rien à voir avec la fusion. Les SCOT et le SCOT qui va être demandé et qui est demandé par l'État, il va falloir qu'on y réponde collectivement. Et pour cela, il nous faut... J'ai souhaité mettre une à deux personnes à travailler sur ce sujet, je vous le dis. Mais encore faut-il qu'il y ait des données. Ces données il faut qu'ils aillent les chercher. Il faut bien qu'on ait en termes de développement ou tout ce qu'on veut... Ce n'est pas du tout dans un contexte de fusion. C'est un contexte continu de schéma de coopération intercommunale. En tout cas, moi je ne suis pas du tout dans cette... Elle ne m'appartient pas, d'ailleurs, cette démarche-là. Ce serait aux EPCI de le dire.

Par contre, pour avoir encore il y a quelques jours, rencontré Patrick RENAULT, pour avoir Marie-Christine CAVECCHI, la nouvelle Présidente du Val d'Oise, il y a une

méconnaissance totale de part et d'autre et réciproque des territoires qui devront être croqués si je puis dire dans le cadre d'un futur SCOT. Ça me paraît essentiel que l'on travaille cela.

Mme MARGATE. C'est autre chose, Monsieur le Président. On a "étude portée par le GIP pour la recherche de convergence des politiques sectorielles territoriales". Ça se décompose en un travail d'inventaire et de collecte, réalisation de diagnostic, réalisation d'un support de documents Inter SCOT. Là-dessus, on est d'accord, c'est cohérent avec la position que qui a été prise et suite à la délibération. On est d'accord. Travaillons en inter SCOT. La deuxième étude portait sur les convergences institutionnelles et sur un état des lieux des compétences sur une étude des enjeux financiers fiscaux et ressources et la meilleure organisation générale. Là, c'est les phases préliminaires à une fusion. Et d'ailleurs je ne comprends pas qu'on... D'ailleurs, je me pose la question qu'on vote le programme triennal du GIP qui pourrait s'en doter à l'intérieur de ces instances, mais il nous est soumis et c'est bien ça qui m'amène à réagir. On n'est pas que sur un inter SCOT.

M. LAVENKA. Ça, je le comprends bien mais je m'en tiens aux trois articles du projet de libération.

Mme MARGATE. C'est une annexe à la délibération, Monsieur le Vice-président. Donc, ça compte.

M. LAVENKA. Si on s'en tient aux trois articles, on approuve la convention constitutive, on adhère aux opérateurs scouts. On lui verse une contribution de financement et par ailleurs, on désigne trois représentants. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Moi, je continue de penser que ce n'est pas dans ce but-là. En même temps, on voit bien les pressions que subissent certains territoires pour du logement, pour du développement économique. Il faut que ces territoires qui vont relever des mêmes SCOT ou de deux SCOT qui n'en feront peut-être plus qu'un, se parlent et qu'on ait les éléments pour nous baser sur ce que l'on souhaite. Moi ce soir je crois que la CAF va voter quelque chose. Moi je n'ai pas vocation à intervenir là-dessus. Bernard.

M. CORNEILLE. Justement, ce soir la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France va voter ou ne pas voter une délibération dans le même sens avec les mêmes mots et même le texte. Nous avons eu il y a une semaine une réunion qui s'appelle Conférence des maires des quarante-deux communes où la question était posée et où il semble qu'il n'y ait pas... Je ne sais pas s'il y aurait une majorité, mais qu'il n'y ait pas un consensus dessus. Donc, vous comprenez bien qu'il est difficile ici au titre de conseiller départemental d'avoir un avis qui ne serait pas le même que celui que je pourrais avoir ce soir. C'est extrêmement compliqué. Je comprends. Donc, si j'avais l'avis de notre communauté d'agglomération, ce serait beaucoup plus simple. Là, je ne l'ai pas.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais vous dire en clair, je ne suis pas porteur d'une démarche de fusion des territoires. Je le dis à ce micro. Pour moi, je suis porteur d'un impulseur et défenseur de l'Inter SCOT. C'est tout. Pour pouvoir juger de la participation départementale et de l'apport du Département sur la constitution de ces SCOT et de l'Inter SCOT, il faut que nous ayons des données. Il faut qu'on travaille. C'est d'ailleurs le but que j'ai donné au bureau des collectivités locales en lien avec les présidents d'EPCI. Si les présidents d'EPCI... enfin le vote majoritaire, pardon, qui sera fait au sein des EPCI concernés n'y concourent pas. On ne mettra pas en œuvre. Il est évident... Simplement, là aussi, on ne sait pas à quelle sauce on va être mangé sur ce territoire. On ne sait pas du tout ce qui va aboutir. Alors peut-être qu'on le saura à la prochaine conférence des territoires, mais elle est sans cesse repoussée puisque vous savez que la Conférence des territoires qu'il y a eue ne concernait pas l'Île de France et qu'il y en aura une qui va proprement parler de la métropole d'Île de France. Mais, encore hier, on m'a fait savoir qu'elle était décalée. Sauf qu'entre-temps, il faut bien que nous y travaillions et que nous voyions les choses. Moi c'est simplement ça mon propos.

M. LAVENKA. D'ailleurs, le mot de fusion n'apparaît pas.

M. LE PRÉSIDENT. Comment on peut parler de fusion à la place d'EPCI ?

M. CORNEILLE. On est d'accord, mais on voit bien que c'est quand même un sujet extrêmement compliqué. Vous êtes réunis, les départements, les communautés. Les 4 EPCI se sont réunis. J'entends le président RENAULT qui dit des choses en assemblée. Je ne sais pas si vous êtes exactement sur la même longueur d'onde. Je n'en sais rien. Si vous êtes exactement sur la même longueur d'onde avec les présidents des autres EPCI. Il y en a trois autres. Je n'en sais rien. En tout cas, le texte est le même. Aujourd'hui, je me vois mal voter positivement et voter aussi négativement. Je n'en sais rien. Moi, je veux entendre mes collègues sur le terrain, ce qu'ils en pensent. Et c'est ce soir que ça se passe.

M. LAVENKA. Bernard, il me semble que les quatre structures ont été associées à la rédaction de ce document. Donc le Président de la communauté d'agglo Pays de France a dû être associé. Ça paraît un peu bizarre qu'il n'ait pas relu ce document avant de le soumettre au vote de son assemblée ou alors quelque chose m'échappe. Tu en sais sans doute plus que nous en la matière. Non ? Quand il y a un document commun préparé par quatre présidents d'EPCI, deux présidents de conseils départementaux, qui est soumis dans un timing assez resserré aux votes de toutes les assemblées, c'est que le document a été préparé en commun et que tout le monde a avalisé notamment le grand 2 de cette convention annexe. J'espère.

M. LE PRÉSIDENT. Chacun vote en son âme et conscience. Ma volonté n'est pas d'aller vers une fusion. Simplement, Bernard ce que je veux te dire quand même, c'est que dans le budget du Val d'Oise et dans ce que m'en a dit sa nouvelle Présidente, il n'y a rien de prévu pour vos territoires. Alors quand vous dites que je ne suis pas visionnaire tout à l'heure et autres. Moi, je veux... la preuve nous avons fait une dérogation au niveau des procédures contractuelles et je ne regrette pas, bien au contraire. Mais aussi en soutien à vos territoires que je propose ça. Ce n'est pas autre chose. Parce que, je ne sais pas ce que vous dit Patrick RENAULT, mais au sein du budget du Val d'Oise, il n'y a rien de prévu pour vos territoires.

Mme MARGATE. Désolé, ça dure longtemps mais c'est un enjeu important. Est-ce que l'on peut attendre que la communauté d'agglomération Roissy Pays de France s'exprime ce soir et reporter cette délibération, ce mémoire à la prochaine séance, pour que nous soyons aussi porteurs de ce qui se dira ce soir et du vote qui émergera.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas un problème. Simplement, soyons quand même vigilants par rapport à ce GIP pour qu'il soit actif rapidement. Parce que je crains là aussi qu'il y ait des avancées qui nous échappent. Moi, on m'a dit localement « il faut aller vite ».

M. LAVENKA. Il faudrait éviter que ça fasse capoter l'ensemble du dispositif si la communauté d'agglo vote favorablement.

M. LE PRÉSIDENT. Aurélie me dit que l'on a jusqu'à fin décembre pour délibérer. Donc, on est mal. Merci, Aurélie parce que ça m'avait échappé. L'ennui c'est que je dirais bien qu'on enlève l'annexe II mais ça ne serait pas conforme avec ce qui est proposé aux autres.

Chers collègues, je pense que vous pouvez voter. Il faut démarrer quelque chose. On l'amendera s'il le faut et vous nous tiendrez au courant des évolutions sur votre territoire. S'il le faut, nous ferons une délibération qui viendra corriger en fonction de ce que vous aurez dit ce soir. Allez en confiance. Moi, on me demande d'aller vite sur un territoire qui en a besoin. Je vais vite. Oui ?

M. CORNEILLE. J'ai vu que les 3 représentants de notre Assemblée sont indiqués. Je m'étonne qu'il n'y ait personne de l'opposition. C'est curieux.

M. LE PRÉSIDENT. Tu as raison.

M. CORNEILLE. Marianne ne veut pas y aller à l'assemblée générale. Moi, je ne peux pas y aller non plus parce que j'y serai en tant que maire.

M. LE PRÉSIDENT. Vous me dites que vous voulez des représentants et...

M. LAVENKA. Tu peux mettre un tes adjoints à la mairie.

M. CORNEILLE. D'accord.

M. LE PRÉSIDENT. À ce moment-là, ça se substituera à Martine BULLOT.

M. EBLE. La représentation, si j'ai bien lu, vous y de droit Monsieur le Président. Donc, en fait, elle est de 4. C'est vous même plus trois. Donc, sur quatre, ça paraît parfaitement justifié puisqu'il y a 5 cantons concernés.

Mme BULLOT. En ce qui me concerne, je ne laisse pas ma place.

M. LE PRÉSIDENT. Ça a le mérite d'être clair. Qui laisserait sa place ? Il y a deux solutions : ou on laisse une place, ou on remet un de plus avec un représentant du territoire ou de l'opposition. Bon, moi je trouve que ce dossier est avec plein d'inconnues et autres. Je le retire. Tant pis. Vous ne me reprocherez pas de ne pas être allé vite.

Bon, alors, les absents ayant toujours torts, on va substituer à Véronique PASQUIER. Alors, maintenant, qui y va de chez vous ? Bernard. On change Véronique PASQUIER pour Bernard CORNEILLE. D'accord ? Est-ce que ça vous va ? Bon, nous votons. Y a-t-il des votes contre ? Marianne MARGATE. Des abstentions ? L'opposition. Bon, ça m'ennuie Bernard que tu sois représentant et que tu t'abstiennes. Ce n'est pas grave.

M. CORNEILLE. Il y a une grande logique dans mon vote.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Ce sont les nouveaux contrats ruraux. Olivier.

M. LAVENKA. Oui, Monsieur le Président. Nous proposons neuf contrats ruraux pour les communes de Blandy-les-Tours, Bouleurs, Chenoise, Gouvernes, Melz sur Seine, Paley, Saint-Brice, Saint Sauveur les Braux, et Villier sous Grez. Dans beaucoup de ces contrats ruraux, il y a des travaux qui concernent des écoles ou des cantines scolaires. C'est à souligner. Ce sera donc en tout 18 contrats ruraux qui ont été adoptés depuis la mise en place de la nouvelle politique contractuelle avec la Région en matière de contrats ruraux.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

M. GUYARD. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ? eh bien merci pour ces communes.

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. C'est Laurence PICARD. C'est une convention avec le syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique.

Mme PICARD. Depuis l'installation du syndicat mixte en 2013, le Département a contribué chaque année à ses charges de fonctionnement sous la forme d'une valorisation des moyens et services accordés et personnel mis à disposition. Il est proposé aujourd'hui d'acter la contribution financière du Département pour 2018 à hauteur de 157 755 euros. La diminution progressive est liée à la prise d'autonomie du syndicat, comme l'a rappelé Olivier tout à l'heure et à la diminution du nombre d'agents mis à disposition. La subvention de fonctionnement compense la baisse correspondante.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Laurence. Jérôme pour les finances.

M. GUYARD. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Je le soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions. Eh bien, il est voté.

Avant d'aller écouter nos chanteurs, je voulais dire un mot par rapport à notre public. Chers collègues, je salue dans le public la présence d'élus de Dampmart, Pomponne, Thorigny et Carnetin, ainsi que de quelques parents d'élèves. Ils sont venus pour exprimer leur désapprobation de la sectorisation que nous avons arrêtée et mise en œuvre sur leur territoire et qui sera appelée dans une délibération cette après-midi. Ils ont été reçus à ma demande par ma Vice-présidente Daisy. Comme je le disais dans mon propos introductif de la séance, nous avons conduit 11 nouvelles sectorisations en deux ans, et c'est beaucoup plus que ce qui avait été fait précédemment, mais c'est source d'insatisfaction. Je le dis car c'est une démarche relativement courageuse. Je salue ce que nous faisons maintenant avec l'observatoire et avec notre cellule de sectorisation au département de l'éducation, ce qui n'est pas évident d'ailleurs. Les montées pédagogiques fournies par le rectorat et l'inspection académique ne sont pas du tout fiables. Il nous faut collecter des éléments sur les développements à venir ou déjà en cours sur les secteurs concernés par les sectorisations. Ce que j'observe est que la méthodologie utilisée par notre institution n'est peut-être plus adaptée, trop incomplète, peut-être trop peu actualisée. C'est pourquoi de nouveaux critères, de nouveaux indicateurs seront utilisés à compter de 2018. Je me suis engagé à les mobiliser en débutant par revisiter la sectorisation de Thorigny. Voilà. Bon chant, bon appétit. 14 heures, nous redémarrons. Merci.

La séance est suspendue de 12 heures 40 à 14 heures 05.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Le quorum est atteint. Nous démarrons parce qu'il nous reste 50 mémoires, donc nous démarrons. Le 2/01, c'est Anne-Laure FONTBONNE, mais qui va passer la parole à Bernard COZIC après. Anne-Laure à toi, ressources internes.

Mme FONTBONNE. Merci, Président. Donc en 2018, les Directions ressources ont contribué à l'effort d'optimisation et de rationalisation des dépenses. Tout en portant de nouveaux projets qui permettent d'améliorer le service rendu aux Directions opérationnelles et aux usagers du service public. Le budget ressources internes s'élèvent et à 217 millions d'euros de fonctionnement. Ce qui constitue plus de 1,1 % et à 12,1 millions d'euros en investissement. En ce qui concerne la conduite des politiques départementales, les diverses cotisations et subventions versées par le Département s'élèvent à 210 000 euros plus 10 000 euros pour la seine-et-marnaise d'entraide et d'actions sociales. 100 000 euros pour les affaires européennes. 50 000 euros en fonctionnement et 70 000 euros en investissement pour poursuivre le partenariat en Chine, politique qui sera portée par Seine et Marne attractivité en 2018. 80 000 euros pour la prévention de la radicalisation, l'année 2018 axée sur la sensibilisation de collégiens et la finalisation des plans de formation.

En ce qui concerne les moyens généraux. Dans l'action assurance et sinistre, l'opération assurance diverse s'élève à 890 800 euros, ce qui constitue + 80 000 euros par rapport au budget précédent, par rapport à une augmentation de la prime d'assurances dommage aux bien en raison d'une sinistralité importante depuis 2014. Le conseil et les affaires juridiques représentent 230 000 euros, contre 244 200 euros en 2017. En ce qui concerne la logistique, 5,5 millions d'euros de crédit en fonctionnement, soit une diminution de 5,7 %, par rapport au BP 2017, témoignant des efforts d'optimisation des ressources, avec - 237 000 sur l'entretien des locaux grâce au renouvellement du marché de nettoyage, - 186 000 euros sur la gestion de la flotte des véhicules qui a été transférée au parc départemental et - 38 000 euros sur la logistique. 1,2 million d'euros de crédit en investissement, soit une hausse de 14 % par rapport au BP 2017 avec une accélération du plan de remplacement des véhicules qui permettra de réduire le coût de fonctionnement lié à l'entretien des voitures. Pour finir, les systèmes d'information. Des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 4 millions d'euros, en diminution de 4 % par rapport à 2017 liée à une gestion fine de la maintenance des applications et à la réduction du poste de location des moyens d'impression, avec un passage à une stratégie d'achat. Des dépenses d'investissement à hauteur e 2,6 millions d'euros, soit une augmentation de 2 % par rapport au BP 2017. Cette hausse est due à celles des dépenses d'infrastructure, telle que l'évolution des licences Microsoft sur les équipements, le renouvellement de serveur ou encore la nouvelle stratégie des moyens d'impression.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Je vous rappelle que vous avez eu des synthèses, mais c'est très bien Anne-Laure FONTBONNE. Bâtiment et ressources humaines, c'est Bernard COZIC.

M. COZIC. Merci. Il s'agit des bâtiments Départementaux et cela ne comprend pas, bien sûr, les collèges. Avec un budget de 2018 de 1,92 millions d'euros en fonctionnement et de 8,2 millions d'euros en investissement, contre respectivement 1,87 millions d'euros et 6,8 millions d'euros en 2017, le Département confirme son engagement dans le domaine des bâtiments départementaux. Nous allons passer en revue différentes actions. Les travaux dans les Musées départementaux mobilisent 1,7 millions d'euros. 1 million d'euros est prévu en fonctionnement pour l'entretien des services départementaux et 2,9 millions d'euros en investissement. Le Département poursuit notamment les travaux de sécurisation et de mise en accessibilité des bâtiments, ainsi que les travaux de performance énergétique et de réhabilitation. Dans le champ de la solidarité, des bâtiments qui ont un caractère de solidarité, 500 000 euros de dépenses d'investissement sont prévus pour la démolition du foyer de l'enfance de Provins. Pour des raisons de sécurité, les travaux d'entretien et de réparation dans

les MDS, foyers de l'enfance et à la MDPH requiert l'inscription de 563 000 euros en fonctionnement et 1,4 millions en investissement. Il s'agit notamment du travail de sécurisation de l'accueil des usagers et des agents dans les MDS. Pour la construction / reconstruction des bâtiments de la DPR, le total des CP s'élève à 571 500 euros en investissement. Passons maintenant au budget RH. Le budget RH en fonctionnement atteint 198,3 millions d'euros, soit une progression de 1,6 % par rapport au BP 2017. Dans le domaine de la gestion des RH, le département expérimentera le recours à l'intérim pour un montant de 300 000 euros pour mieux assurer la continuité de service dans les collèges et augmentera l'enveloppe pour employer davantage de personnes en réinsertion professionnelle par le biais de l'association rattaché, initiatives 77. Les crédits inscrits au titre de la masse salariale s'élèvent à 189,6 millions d'euros pour 187 millions d'euros au BP 2017, en partie sous l'effet du glissement vieillesse, technicité. Des mesures nationales qui s'imposent au Département telles que la revalorisation des grilles indiciaires. Cette hausse est contenue grâce à une gestion des postes au plus près des besoins. Les postes vacants sont systématiquement examinés avant toute décision de recrutement. Le nombre d'apprentis est maintenu, tout comme l'enveloppe de crédits de remplacement. Je rappellerai aussi que la problématique des contrats aidés fait peser des incertitudes sur ce budget. À la rentrée 2017, on comptait dans les collèges du département, 49 supports occupés par des CUI Pole Emploi et 215 supports occupés par des CUI-RSA socle. Le gel des recrutements des Cui issus de Pôle Emploi a été décidé unilatéralement par le Gouvernement, sans concertation ni sommation. Le Département flèche actuellement des Cui dans le cadre de la convention annuelle sur les CUI-RSA qui lie le Département à la Préfecture. Le budget 2018 dans l'attente d'une décision définitive ne prend pas en compte l'éventuelle suppression de la contribution de l'État aux contrats aidés. Son impact sur les recettes d'une telle suppression s'élèverait à - 2 287 000 euros.

Dans le domaine de la GPEC, les crédits de l'action formation inscrits à hauteur de 991 660 euros sont en hausse de 43 000 euros du fait de la création d'une enveloppe consacrée à l'accompagnement professionnel des encadrants. Dans le domaine de la santé, action sociale, relation sociale, les dépenses en fonctionnement s'élèvent à 4,7 millions d'euros dont 4,4 millions d'euros en faveur du personnel dans les domaines de l'intégration et de l'action sociale et 309 170 euros pour la santé. Avec une baisse de 3 % due à la révision de la convention pour la surveillance médicale du personnel. Avez-vous tout suivi ?

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle S, Y, N, T, H, E, S, E. Je soumetts donc à vos votes, mais il y a une demande de parole de Smaïl DJEBARA, à qui je lui donne.

M. DJEBARA. Merci Monsieur le Président, je vais essayer d'être très bref. Juste une petite remarque sur la première partie de l'exposé. On en a parlé un petit peu en commission mais je pense que c'est utile d'y revenir en séance publique. C'est sur la pyramide des âges des agents. On remarque effectivement que sur le personnel le plus âgé, notamment chez les hommes, on constate des départs importants en retraite dans les années à venir. C'est l'effet du baby-boom. Donc quid du remplacement et quelle stratégie pour pouvoir procéder à ces remplacements et peut-être, l'utilité de rééquilibrer entre hommes et femmes où il y a un décalage. Mais c'est le rapport suivant.

M. LE PRÉSIDENT. C'est un sujet très important au niveau de la pyramide des âges. Nous avons des difficultés à recruter. Je ne vais pas vous dire le contraire. On a des difficultés au niveau RH et on s'y emploie. On se voit souvent. Ce n'est pas évident. On n'est pas toujours en position forte par rapport à d'autres collectivités pour recruter. Effectivement, il faut qu'on y travaille.

Y a-t-il des votes contre ? Le groupe de l'opposition. Des abstentions ? He bien, il est adopté.

N 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/02, personnel départemental, Bernard COZIC.

M. COZIC. Synthèse. Il s'agit de la mise à jour du tableau des emplois pour la création, la modification et la suppression d'emplois permanents et soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est ainsi proposé de créer neuf emplois permanents, d'en modifier quinze et d'en supprimer deux.

M. LE PRÉSIDENT. Finances.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Oui et bien, c'est parfait. Je le soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Le groupe d'opposition ? Non, je ne sais pas. Non. Des abstentions ? Je regarde et prends note. Je vous conseille le Chablis Grenouille. Si vous voulez du bon Chablis, il faut prendre ou la Grenouille ou Fourcheaume. Bon pas d'abstentions ? Il est adopté.

N° 2/03

M. LE PRÉSIDENT. Un rapport important sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans notre Département. Ça porte sur l'année 2016. Sarah LACROIX.

Mme LACROIX. La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que préalablement au débat sur le projet du budget, le Président du Conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire, les orientations et les programmes de nature à améliorer cette situation. Donc, ce rapport montre que 71,8 % des effectifs départementaux en 2016 sont féminins. Les femmes constituent 61,3 % des emplois de Direction. Un écart entre les salaires continue de diminuer. Ce qui est une bonne chose. De 3,5 en 2012, à 2,7 en 2016. Le taux de promotion de 43 % chez les femmes et de 37 % pour les hommes. Des progrès restent à accomplir, il y a une faible mixité dans les filières. Les femmes représentant que 14 % des effectifs de la filière sociale contre 47 % des effectifs de la filière technique. Au niveau de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, le temps partiel reste principalement demandé par les femmes, - 14,4 % des femmes à temps partiel en 2016 et 2,4 % des hommes.

Élément de bilan des actions menées. Mise en place d'un groupe projet ressources humaines, sur la question du développement de l'égalité professionnelle, animé par le référent de la DRH. Sensibiliser les agents sur les discriminations, un module d'information sur les discriminations lors des journées d'accueil agents des collègues et des cadres. Favoriser la mixité en interne, des mesures qui améliorent l'accueil des femmes dans les métiers à dominante masculine et dont l'impact profite à l'ensemble des agents. Par exemple, la Direction principale des routes veille à ce que l'utilisation soit possible, quelle que soit la force physique des agents. Sensibilisation des recruteurs aussi à la diversité, conciliation à la vie familiale, soutien des parents dans le financement des modes de garde des enfants avec chèques emplois services universels, ainsi que des outils pour faciliter une gestion optimisée du temps de travail. Réflexion sur l'évolution du télétravail.

Les actions à venir et en cours. Introduire dans les études de territoire réalisées par les observatoires départementaux des données sexuées. Violence domestiques, accompagner les victimes sur les territoires seine-et-marnais, accompagner dans les MDS, soutien aux associations de lutte contre les violences et d'accompagnement des victimes, 71 100 euros sont consacrés à cette action en 2016. Participation financière au téléphone géolocalisé sur le territoire du ressort du TGI de Meaux. Il serait bien d'étendre cette mesure à d'autres villes de Seine-et-Marne. Ouverture du contingent départemental de logement aux personnes victimes de violence. Nouvelle action. Convention avec deux associations SOS femmes 77 et solidarité femmes le relai 77 qui doivent permettre de reloger une dizaine de personnes victimes de violence.

Renforcement de la mixité professionnelle. Sensibiliser les jeunes à la lutte contre les discriminations, dépasser les stéréotypes, diversification de l'orientation de jeunes par des projets éducatifs et par des associations. Découverte des métiers de l'ingénierie aux collégiennes. Et sensibilisation des managers recruteurs. Intégrer l'égalité également dans le principe de l'achat responsable. Inciter les partenaires économiques à travers la commande publique au respect de la législation sur l'égalité professionnelle. Enfin, soutenir le mouvement sportif dans sa politique de développement du sport féminin et veiller dans les éditions multimédia et papier du Département à respecter, une représentation équilibrée des hommes et des femmes. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sarah LACROIX. Je pense qu'il y a des prises de paroles. Monique tu as la parole.

Mme DELESSARD. Oui, Monsieur le Président. Bien sûr dire que c'est un très bon rapport. On l'a dit en séance. Je crois qu'on peut féliciter les services qui ont établi ce rapport parce qu'il y a énormément d'éléments, et des points très positifs. Je crois qu'on peut le dire. Je m'étonne un tout petit peu sur les écarts de salaire entre les hommes et les femmes. À vérifier quand même. On en avait parlé, l'an dernier déjà. À 2,7 en 2007...

M. LE PRÉSIDENT. C'est l'ancienneté, hein.

Mme DELESSARD. Le côté quand même de la fonction publique est à 13,3, c'est peut-être quand même à vérifier, si c'est bien sûr. Néanmoins, on trouve très intéressant l'observatoire qui a été proposé. Prévenir tout acte de harcèlement avec une charte. Je crois que c'est aussi quelque chose d'important. Les métiers à dominante masculine, - mais Sarah l'a évoqué- avec un matériel qui pourrait permettre aux femmes de rentrer plus facilement dans ces métiers, dits métiers d'hommes. On a parlé également des soutiens aux associations contre les violences faites aux femmes. Je réaffirme notre volonté du CIDFF et je crois qu'on va le traiter au 4/01 avec Laurence, je suppose, et de garder surtout le budget important, puisque le CIDFF est prêt à retravailler avec nous sur le CIDFF 91. Et puis, Sarah, là aussi dit, le téléphone grave danger. Peut-être vraiment insister pour que le TGI de Melun fasse la même chose qu'à Meaux. C'était vraiment quelque chose que nous souhaitons souligner, la qualité du travail et des propositions.

M. LE PRÉSIDENT. Juste une petite note avant de voter. C'est une citation d'André FROSSARD qui dit : « l'égalité des sexes est acquise en doit. Certains hommes s'étonnent encore que les femmes exercent les mêmes fonctions qu'eux, mais je suppose que c'est par modestie. » Je le soumets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? He bien écoutez, j'en suis ravi. Effectivement, moi je rejoins ce qui vient d'être dit. Si on peut aller plus loin pour affiner certaines choses ou certaines données, il faudra le faire.

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. C'est la convention du centre de gestion pour la surveillance médicale de nos agents. Bernard COZIC.

M. COZIC. Le Département a confié au Centre de gestion de Seine-et-Marne en 2016, la prise en charge d'une partie de la surveillance médicale de son personnel. Il est proposé de signer une nouvelle convention pour l'année 2018.

M. LE PRÉSIDENT. Bravo, ça m'a pris de cours. Donc, je soumetts ce vote assez classique, ce mémoire à votre vote. Avant Céline pour les Finances.

Mme NETTHAVONGS Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? He bien nous poursuivons.

N° 2/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/05, participation financière à la restauration collective des agents départementaux pour l'Agglomération melunaise. Bernard COZIC.

M. COZIC. Il s'agit d'une convention, le renouvellement des conventions conclues par le Département avec l'Association Self BTP 77 et son prestataire ainsi que l'Association inter-administrative de Melun, le RIAM. Conventions identiques, maintien des subventions individuelles depuis 2009. Plus participation du Département aux frais de fonctionnement du RIAM calculé en fonction des fréquentations des agents. Le budget annuel s'élève à 150 000 euros. Pour rappel, le montant global titre restaurant, plus titre individuel pour les trois restaurants conventionnés est de 1 930 000 euros par an. Très bien, Cathy pour les Finances.

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Je le soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien le 2/05 est adopté. Ce qui nous permet de passer au 2/06.

N° 2/06

M. LE PRÉSIDENT. C'est l'action sociale, surtout pour notre COS. Nolwenn LE BOUTER.

Mme LE BOUTER. Bonjour à tous. Il est donc proposé d'accorder une subvention de 1 000 464 euros pour les COS, ce qui correspond à la reconduction de l'enveloppe prévue au budget primitif 2017, plus la régularisation des charges de personnel qui avait été effectuée, lors de la séance du 20 octobre 2017. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Cathy BISSONNNIER, pour les Finances.

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur LE PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT. Alors, sur ce mémoire, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il ne semble pas. Ce que nous donnons aux COS est voté.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons donc au 3/01. Ça concerne les mobilités et nos routes, Xavier VANDERBISE.

M. VANDERBISE. Tout d'abord, concernant les routes. Pour les routes départementales, l'année 2018 sera marquée, comme pour l'exercice précédent, par la poursuite de l'effort entrepris sur les deux dernières années pour améliorer le réseau existant, la sécurisation de ce même réseau par l'aménagement de plusieurs intersections, la reprise des opérations liées à son développement sur la RD 1605 à Melun et sur l'échangeur de Le Pin.

Pour les 3 domaines afférents aux routes, la synthèse financière du budget primitif 2018 peut se traduire ainsi. En investissement, les autorisations de programme de dépenses proposées s'élèvent à 4 300 000 euros, soit une augmentation de 0,3 % de BP à BP. Les crédits de paiement de 50,6 millions d'euros soit une augmentation de 8,7 %. Les recettes attendues s'élèvent, quant à elles 3,4 millions d'euros.

En fonctionnement, l'enveloppe de dépenses ressort à 10 millions, soit une augmentation de 4 % de BP à BP. Les recettes attendues sont de 1,2 million d'euros. Ces dotations sont en légère augmentation par rapport aux exercices précédents, tant en investissement qu'en fonctionnement, traduisant ainsi la volonté clairement affirmée de continuer à améliorer la qualité du réseau routier départemental, malgré un contexte budgétaire contraint.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Brice RABASTE pour les Finances.

M. RABASTE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Je voudrais à cette occasion de traitement de ce mémoire, redire à Claude LAZARNE toute la satisfaction, que nous avons et qu'il doit répercuter à ses employés. La viabilité vernale se passe bien. Ils prennent des risques aussi sur les routes, on le voit cette sorte d'intolérance où, maintenant, il faut filer à tout prix. Donc, transmettez-leur ! Dire aussi, que je me félicite de l'expérimentation qui se confirme, puisqu'elle marche bien de l'entretien de nos véhicules au parc. Ça a été aussi une vraie évolution qui va dans le sens de la mutualisation.

Je sou mets ce mémoire important de par ce qu'il nous coûte, mais important aussi de par ce qu'il apporte à nos Seine-Et-marnais. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc il est adopté.

N° 3/02.

M. LE PRÉSIDENT. Les transports, le 3/02, Xavier VANDERBISE toujours.

M. VANDERBISE. Tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement, dans le domaine des transports, le Département poursuit son objectif, de développer de transport au profit des Seine-Et-marnais, en particuliers par sa contribution au financement des renforts, dans les lignes Seine-et-Marne express, à hauteur de 25 %. Sa participation active au financement du TAD, sa politique volontariste, en matière de transport scolaire et de prise en charge du transport des personnes handicapées. La compétence du Département en matière de transport scolaire sur délégation d'Ile-de-France mobilité lui permet, par ailleurs, d'adapter l'offre de transport au plus près des besoins du territoire, notamment lors de l'évolution des rythmes scolaires du premier degré ou, lors de modifications de sectorisation des collèges. Le département reste également le seul d'Ile-de-France à apporter une aide significative aux familles des collégiens sur le titre Imagin'R, ne laissant que 100 euros à la charge des familles, quand les autres Départements laissent entre 183 et 200 euros à leur charge, voire l'intégralité du coût de 350 euros. Les budgets de fonctionnement restent donc très importants en faveur du transport public, 22 millions d'euros et des transports scolaires 28,7 millions d'euros. En investissement, les crédits de paiement, pour les transports publics, ont une baisse de 10 millions à 7,700 millions d'euros.

M. LE PRÉSIDENT. Le transport, moi ce que je veux dire, est que des Communes en moins, mais aussi la part des familles, également. Ça s'explique par ce qu'apporte le STIF devenu Ile-de-France mobilités pour compenser. C'est quand même très important, ce n'est pas toujours dit d'ailleurs. Mais la vérité est là, et elle va encore plus s'exprimer dans les nouvelles formules de transport à la demande qui restent à mettre en œuvre, mais aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Sachez que, là aussi, le changement est important puisque de 15 % de subvention, on serait passé, si on n'avait pas souhaité, quand même l'implication qui reste toujours à 100 %. Mais ce sera de l'ordre de 90, 95 % puisque nous continuons de penser, qu'il faut quand même, un engagement de la collectivité, même s'il est minime. Donc, je soumets à vos votes. Monique, pardon.

Mme DELESSARD. Peut-être, dire quand même, que sur les réseaux de bus, nous n'avons pas vu de rentrée de financement à l'agglomération à Paris-Vallée de la Marne. Je demande à Brice de vérifier et confirmer, parce que j'ai personnellement demandé, si, sur le budget, nous avons revu ce qui a été déduit du Département. J'avais bien entendu, mais l'Ile-de-France Mobilités devait faire le complément, néanmoins, je n'ai rien vu.

M. LE PRÉSIDENT. Brice va passer la parole à Christophe.

M. DENIOT. C'est logique puisqu'en réalité la part du Département a été prise en charge par Ile-de-France mobilité. Donc, en réalité, vis-à-vis des collectivités, vis-à-vis des syndicats de transport, vous n'avez pas augmenté la participation des collectivités ou des Syndicats de transport, c'est Ile-de-France mobilité qui a augmenté la part prise en charge pour le Département. Donc, pour vous, c'est neutre, vous ne voyez rien. Le Département a fait une économie. En revanche, Ile-de-France mobilité a fait des dépenses correspondantes.

M. RABASTE. Je tiens à préciser effectivement, qu'en plus des restructurations des deux réseaux de bus au Nord de l'agglomération, quant au Sud en zone RATP, ces deux restructurations, un peu plus de 15 % de bus en plus dans le Nord et près de 50 dans le Sud. Ces restructurations sont faites à coût zéro pour nos collectivités locales, car, Ile-de-France mobilité prend tout à sa charge.

M. LE PRÉSIDENT. C'est ce que je soulignais préalablement. Smaïl.

M. DJEBARA. Si j'ai bien compris ce que vous explique Christophe, c'est qu'Ile-de-France mobilité verse directement au réseau de bus sans passer par la Collectivité. C'est la raison, pour laquelle c'est transparent.

M. LE PRÉSIDENT. Oui effectivement, c'en est la raison. C'est versé aux transporteurs. Vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Opposition. Des abstentions ? Il ne semble pas, il est donc adopté.

N° 3/03

M. LE PRÉSIDENT. Le TAD, justement. Ça concerne un certain nombre de Communes, Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Oui, Président. Depuis 2007, le Département accompagne les Intercommunalités dans la mise en place de TAD. Il est proposé une participation financière annuelle du Département pour 70 000 pour le TAD du Provinois, 28 000 pour le TAD du Gâtinais Val de Loing et 60 000 pour le TAD du Val Bréon.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Bon, juste un point de détail sur les transports à la demande existants, où, là, je suis un peu en bataille à Ile-de-France mobilité, parce qu'ils seraient moins bien traités que les nouveaux. Donc, je leur ai dit, si vous continuez comme ça, on sabre les existants, et on en fait de nouveaux, d'autant plus que les Interco auraient voulu. Donc, Laurent PROPS et Stéphane BODET sont en train de revoir la chose, parce que nous, en Seine-et-Marne, on va vite comprendre. Donc, voilà. Je soumets donc à vos votes après que Brice nous ait dit, que c'est conforme.

M. RABASTE. Oui, tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions. He bien écoutez, il est adopté. Je vous en sais gré.

N° 3/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/04, les pôles PDU, c'est Xavier.

M. VANDERBISE. Oui, Président. Ce rapport concerne notre politique volontariste en faveur des pôles gares. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de déplacement urbain d'Ile-de-France. Donc, on a le dossier qui concerne un projet de convention de financement pour l'aménagement du pôle de Nanteuil-Saâcy et un projet d'avenant à la convention de financement pour le pôle de Noisiel. Donc, concernant Nanteuil-Saâcy, la subvention départementale est plafonnée à 167 658 euros. Concernant le pôle gare de Noisiel, l'avenant a fait, a pour objet de modifier le délai de caducité de la subvention pour tenir du retard pris par la RATP dans la réalisation des travaux et la subvention départementale reste inchangée et plafonnée à 118 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Brice.

M. RABASTE. Avis conforme de la Commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. D'accord. Ben, je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? He bien, il est adopté. Merci.

N° 3/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/05, ligne express numéro 7, Montereau-Provins, Denis JULLEMIER.

M. JULLEMIER. Oui Président, il consiste en effet à développer la ligne 7 existante à vocation initiale scolaire qui est exploitée par la Société Procars, par la création 8 aller-retours en semaine et 4 aller-retours le samedi, desservant 7 Communes et 10 points d'arrêts. Le Département donc, participe financièrement à hauteur de 25 %, soit une participation annuelle de 90 200 euros. Voilà, vous pouvez délibérer Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Céline.

Mme NETTHAVONGS. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Je suis ravi de la création de cette ligne. Elle n'était pas évidente. Il a fallu, peser, peser. Elle tourne et moi je pense que ça apporte un plus sur ce territoire. Donc, je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? He bien, tant mieux. Et je crois savoir que ça fonctionne.

N° 3/06

M. LE PRÉSIDENT. Le reclassement d'une RD sur Mesnil-Amelot, Xavier.

M. VANDERBISE. Tout à fait Président. Alors, lors de notre séance du 28 septembre dernier, notre Assemblée a pris en considération modificative le projet de barreau de liaison entre la RN 804 et la RD 401 sur le territoire de la Commune de Mesnil-Amelot. Eu égard à la fonction locale, qu'elle assurera, une convention est proposée, au travers de laquelle le Département apportera une compensation financière à la Commune, de 500 000 euros correspondant aux travaux de remise en état de la voirie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Brice.

M. RABASTE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà, donc, Mesnil-Amelot qui est une Commune à grosse potentialité de développement, hein, et qu'il faut aussi aider. Je le soumetts à vos votes, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté, merci.

N° 3/07

M. LE PRÉSIDENT. TAD, alors, c'est Filéo, c'est Roissy, Yves JAUNAUX.

M. JAUNAUX. Alors, il s'agit d'un projet d'avenant à la convention de partenariat du service TAD à la demande Filéo. Et n'a pas d'incidence sur la participation financière du Département pour l'année 2017, 239 148 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Brice pour les Finances.

M. RABASTE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Là aussi, Filéo marche bien. Je vais laisser la parole à Bernard.

M. CORNEILLE. Oui, Monsieur le Président. On a parlé tout à l'heure de regarder dans le rétroviseur. Regardons bien dans le rétroviseur, parce que c'était sous la mandature précédente. Ce qu'on avait lancé, Allobus. Donc, si ça marche bien, vous y étiez, mais voilà, tout n'était pas saupoudrage.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je rends à César, ce qui est à César et ça marche. Alors, Brice, c'est bon, tu l'as dit ? Si, je ne crois pas. Bon, donc je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc, c'est bon pour Filéo.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors là, nous rentrons dans les domaines de l'insertion, de la cohésion sociale et c'est Laurence PICARD qui nous en parle.

Mme PICARD. Alors, en 2018, la politique d'insertion représentera une enveloppe budgétaire de 181 825 290 euros, de crédits de paiement en dépenses pour 4 100 000 euros de recettes. Le poste essentiel de ce budget est celui, dont relèvent les dispositifs liés au RSA. La principale des dépenses est le versement de l'allocation RSA qui s'élèverait à 16 560 000 euros en 2018, soit une baisse de 1,7 % par rapport au BP 2017. Les dépenses relatives à l'allocation RSA sont maîtrisées, c'est le résultat hors contexte économique de la politique du juste droit lancée par le Département depuis 2016. En effet, sur l'année écoulée la baisse enregistrée est de 5,2 % et c'est deux fois plus important, que celle observée au niveau national qui est de 2,4. On constate que, là, où l'allocation constituait pour le Département une dépense de 170 millions d'euros, son cout total s'est établi en 2017 à 166,5 millions d'euros. Les dépenses liées à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sont en augmentation de 47 % et s'élèvent à 3 518 000 euros, contre 2 392 000 au BP 2017. 84,9 % des bénéficiaires du RSA au 30 septembre étaient orientés vers un référent unique, soit plus de 20 points par rapport à 2016. 8 300 bénéficiaires du RSA sont orientés vers les AVE, pour un budget de 3 518 000 euros, avec un cofinancement FSE. Ce budget a été revu à la hausse cette année compte tenu de l'augmentation du public accompagné. Le Département poursuit son effort en faveur des actions d'insertion par l'activité économique. 2 140 000 euros inscrits pour les ateliers et chantiers d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion, l'autorisation de programmes est plus importante, que celle votée l'année dernière, pour les actions d'insertion par l'activité économique en augmentation de 7,3 %. Les dépenses servant le cofinancement du dispositif emploi s'élèvent à 3 550 000 euros, ce qui permet de soutenir le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, par le biais de contrat aidé. Pour les autres dispositifs d'insertion liés au RSA, le BP inscrit 2 229 986 euros. Les opérations concernées sont, notamment pour une nouvelle autorisation de programmes, de relancer un nouveau marché pour la prestation de diagnostic et le suivi des bénéficiaires du RSA non-salariés et, également, de développer des actions et des outils d'exploration du marché caché sur le territoire, ou encore renforcer l'intermédiation, entre l'offre et la demande d'emplois. Les dépenses liées aux autres dispositifs d'insertion s'élèvent à 827 000 euros, concernent principalement le fonds départemental de solidarité à hauteur de 1 592 000 euros. C'est ce qui permet au MDS de répondre dans l'urgence à des situations de grande précarité. Les actions en faveur de l'insertion des jeunes 850 000 euros, avec une baisse qui est l'effet de la fin du dispositif des emplois d'avenir. Le Département maintient, cependant, les autres dépenses en direction des jeunes au même niveau, qu'en 2017, à savoir, le fonds d'aide aux jeunes, l'école de la deuxième chance et les subventions aux missions locales. Les dépenses consacrées aux actions d'insertions sociales et médico-sociales s'élèvent à 77 994 euros. Pour les subventions aux associations caritatives notamment, et le soutien aux dispositifs contre les violences faites aux femmes. Et puis, nous avons également le financement des PLIE cette année, au même niveau qu'au BP 2017, à savoir, 526 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Laurence. Y a-t-il des prises de parole sur ce mémoire ? Je le soumetts à vos suffrages. Y a-t-il des votes contre ? Le groupe d'opposition. Des abstentions ? Donc, il est adopté dans les conditions. Et Jean-Louis THIERIOT avait dit son avis conforme.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/02, qui est l'habitat et c'est Anne-Laure FONTBONNE qui nous en parle.

Mme FONTBONNE. Alors, le Département agit en faveur du développement et de l'amélioration de l'offre de logement d'une part et pour l'insertion par le logement pour l'insertion, d'autre part. En ce qui concerne l'insertion par le logement, le domaine d'insertion par le logement mobilise 497 062 euros en fonctionnement, soit une augmentation de 1,2 % par rapport au budget 2017. Le premier poste d'action de cette politique d'insertion par le logement est constitué par le dispositif du FSL, dont le fonctionnement est notamment couvert par une subvention Département de 3 600 000 euros. Cette dotation a permis en 2017 au FSL de mettre en œuvre près de 10 000 dossiers d'aides individuelles d'un montant global de 4 891 054 euros. Hors du champ du FSL d'autres actions d'un montant global de 1 370 062 euros mettent en œuvre l'insertion par le logement. En ce qui concerne le développement et l'amélioration de l'offre de logements, sont inscrits 962 022 euros de crédits de paiement en investissement 875 000 euros en investissement également. J'ai un petit souci. Le premier type d'aide est celui constitué par les dépenses en faveur du développement et de l'amélioration du parc social lesquels s'élèvent à 538 383 euros. C'est à ce titre qu'un soutien financier de 530 000 euros est apporté à l'OPH 77. Le second type d'aide correspond à celles apportées au parc privé, lesquelles s'élèvent à 423 639 euros. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne-Laure. Pour avoir vu, étudié la chose avec Anne-Laure, mais aussi avec Brice. Je souhaite que nous soyons plus actifs et que nous réfléchissions à des réponses pour trois publics principaux, mais ce ne sont pas les seuls. Tout d'abord pour les couples d'handicapés lourds. C'est sensible. Ils ont des problèmes pour trouver des logements. Certaines fois, ils embolissent les logements d'expérimentation d'autonomie des associations parce qu'ils ne trouvent pas à se loger. Qu'en même temps, ils ne peuvent pas être implantés n'importe où parce qu'ils ont leurs schémas de soin, de course, d'autres, qu'ils suivent avec des personnes des aides qu'ils ont. Donc ça c'est le premier. Deuxième, c'est tout ce qui touche aux femmes battues avec des enfants. Je pense qu'il faut véritablement qu'on monte des projets pour ça et qu'on fasse évoluer, là aussi avec un système de garde d'enfants, parce que c'est souvent le problème adapté qui répond à ce public-là. Et puis, le troisième, mais ce n'est pas un scoop, ça vous le savez tous, ce sont les jeunes travailleurs et les étudiants, où il faut que véritablement là on voit les réponses qu'on doit donner, hein. Voilà ce que souhaiterais sur lesquels on mette l'accent cette année.

Voilà, je soumetts ce mémoire à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Oui le groupe d'opposition s'oppose. Hein, c'est ça ? He bien il est adopté, merci.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. L'autonomie maintenant, Laurence PICARD, 4/03.

Mme PICARD. C'est un budget de plus de 245 millions d'euros avec au cœur de nos préoccupations la question de la prévention du vieillissement et de la dépendance de même que l'inclusion des personnes handicapées et le soutien aux personnes sans solution adaptée. Les dépenses de fonctionnement projetées en 2018 sont contenues, malgré une augmentation des bénéficiaires des deux allocations individuelles de solidarité que sont l'APA et la PCH. Le budget en dépenses de fonctionnement s'articule autour de cinq domaines d'intervention. En ce qui concerne l'hébergement des personnes âgées dépendantes, c'est 46,7 millions d'euros, 26 millions pour les frais liés à l'APA des bénéficiaires en établissement qui sont au nombre de 5 870 et 20 387 000 pour les frais d'hébergement des personnes âgées en établissement, bénéficiaires de l'aide sociale. Ils sont au nombre de 1 232. En recettes, 4,9 millions d'euros essentiellement des récupérations des ressources des bénéficiaires. En investissement en 2018, nous consacrerons 1 250 000 euros, à la construction du nouvel EHPAD à Lagny, la première partie, la reconstruction d'un nouvel EHPAD sur le site du centre hospitalier de Montereau et une restructuration des EHPAD de Moret-sur-Loing, Saint-Mée-sur-Seine et Les ormes sur Voulzie. Pour le domaine du soutien à domicile des personnes âgées, c'est un budget de 44 millions d'euros, 417 000 pour les actions subventions au club du troisième âge, téléassistance et CESU. 88 000 euros pour le fond de restructuration des SAD, 1 212 000 pour les pôles autonomie territoriaux et 40,95 millions pour le maintien à domicile des personnes âgées, à savoir le sujet de l'APA. Et puis l'aide qui est versée au service à domicile et la conférence des financeurs pour 2 229 000 euros. 1 million d'euros sont consacrés également aux mesures d'accompagnement social, les MASP. Dans ce domaine, du maintien des personnes âgées à domicile, les recettes s'élèvent à 23 250 000 euros de versement CNSA.

Concernant la politique personnes handicapées, les dépenses d'hébergement pour personnes handicapées s'élèvent à 113 666 150 euros, 658 000 pour l'accueil familial des personnes handicapées, ça concerne 45 personnes. 1 152 000 pour la PCH en établissement et 111 540 000 euros pour l'hébergement en établissement d'adultes handicapés bénéficiaires de l'aide sociale qui sont toujours plus nombreux, 2 790 bénéficiaires au 1^{er} octobre 2017 accueillis en Seine-et-Marne pour... 2/3 sont accueillis en Seine-et-Marne et une centaine en Belgique. 9 millions d'euros sont consacrés au service d'accompagnement médico-social pour personnes handicapées ; cela concerne 908 places. En dépense d'investissement il y a une nouvelle autorisation de programme pour la création du foyer d'accueil médicalisé autisme adulte de 40 places qui verra le jour à Coulommiers. Toujours concernant la politique des personnes handicapées le maintien à domicile c'est un budget de 41 millions d'euros, comprenant les subventions aux associations, aux services d'aide à domicile, l'allocation pour tierce personne et la PCH pour 29 250 000 euros. Et puis, bien sûr, la subvention de fonctionnement de la MDPH, 5 073 000 euros. Le Département est le premier financeur de la MDPH puisque la CNSA ne contribue qu'à hauteur de 1,2 million.

Si vous me permettez Président, je voudrais dire un mot de la réorganisation de la MDPH, du vaste chantier que nous avons mis en place pour gagner en efficacité et réduire les délais de traitement tout en continuant bien sûr à apporter une réponse adaptée aux besoins des usagers ; ce qui implique de maintenir un niveau d'évaluation de grande qualité. C'est une réorganisation qui intervient alors que plusieurs chantiers sont lancés également au niveau national, des chantiers structurant pour l'ensemble pour des MDPH. Ça comporte la démarche réponse accompagner pour tous, le sujet du nouveau formulaire de demande de compensation du handicap, un nouveau système d'information commun à toutes les MDPH et le déploiement d'un outil de suivi des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées CDAPH en matière d'orientation des personnes handicapées en établissements sociaux et médico-sociaux. Ça, c'est pour les chantiers nationaux, il y a aussi des chantiers que nous avons

tenu à mener au niveau départemental. Donc, il y a plusieurs volets. La réorganisation du processus de décision, nous avons choisi de réduire le nombre de commission spécialisée au sein de la CDAPH pour statuer sur les demandes de compensation et donc ça se fait avec l'aide de mes collègues Geneviève SERT et Béatrice RUCHETON. La réorganisation du processus d'instruction des dossiers. Alors là, c'est nouveau aussi. C'est un tri des dossiers dès leur arrivée pour être capable de repérer les urgences, pour identifier les demandes qui relèvent d'une évaluation de niveau 1, c'est-à-dire de traitement court ou une évaluation de niveau 2 si ça nécessite une évaluation plus complexe. Et puis, nous essayons aussi de demander le maximum de pièces complémentaires, dès le début de l'instruction. Parallèlement, à tout cela, nous travaillons aussi sur les dispositions nécessaires pour éviter bien sûr les ruptures de parcours que nous pouvons repérer dès l'entrée dans le dispositif, ruptures de parcours ou ruptures de droits. Et puis, nous développons la polyvalence de l'ensemble des professionnels en charge de l'instruction et d'évaluation. C'est un travail important qui est mené par la Directrice de la MDPH et ses équipes et aussi les représentants des associations qui siègent à la MDPH dans les différentes instances. Et aujourd'hui, au terme de deux mois d'expérimentation, on peut faire un premier bilan : au total 49 % des dossiers du flux qui sont ouverts lors de ces séances d'aiguillage ont pu être évalués et traités entièrement pour être présentés en commission, la décision est intervenue dans un délai allant de moins d'un mois à deux mois, selon les pôles. Et ça représente plus de 870 000 dossiers traités dans des délais très courts, 62 % des dossiers relevant du pôle vie scolaire ont été traités dans les niveaux 1, donc rapide, 58 % des dossiers relevant du pôle vie professionnel sont également traités de cette manière et seulement 40 % pour les dossiers du pôle vie quotidienne, où les situations sont plus complexes. Le délai d'examen des dossiers orientés dans ce dispositif se fait au maximum à J + 7. Donc, je crois que c'était important même si on continue à améliorer ce dispositif qui peut toujours l'être de pouvoir commencer à donner des réponses sur ce sujet de la nouvelle organisation de la MDPH. Et je remercie tous les professionnels et les élu(e)s qui y travaillent.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Laurence. Vous voyez qu'un gros travail a été fait, même s'il en reste encore à faire. Je voulais à ce propos et surtout dans un souci d'information auprès de vous, vous dire que j'ai souhaité pousser les feux pour une étude de rationalisation, de regroupement des locaux pour toute la centaine de sites que nous avons est principalement un gros souci pour la MDPH puisque elle est dans une ville non accessible et que j'ai souci avec la SNCF et le schéma directeur, en ce qui concerne l'accessibilité de la gare où, - ben ça rejoint ce que nous disions ce matin- la SNCF est en train de nous dire que pour plusieurs années, ce dossier sera décalé vraisemblablement. C'est une affaire à 28 millions d'euros quand même et ça m'inquiète énormément donc j'ai souhaité et j'ai sollicité Jean-Claude LOUCHET et Christophe DENIOT et tous nos services. Et je vous demande qu'on puisse avoir une vision beaucoup plus claire que je pourrais soumettre aux élu(e)s au prochain été. C'est important et de voir sur différents sites et sur différents domaines, mais la MDPH en est à mon avis le point le plus urgent, ce qu'on peut faire.

Béatrice RUCHETON pour les Finances. C'est Brice, parce que Béatrice n'est pas là.

M. RABASTE. Mais Julie veut prendre la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, je vais lui donner.

M. RABASTE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Julie GOBERT, vous avez la parole.

Mme GOBERT. Merci. Je vais commencer par la MDPH. Effectivement on souhaitait que vous puissiez partager l'ensemble des éléments qui le sont au sein de la Comex. Nous regarderons effectivement cette réorganisation et ses résultats en attendant les bilans à différentes échéances. Mais, effectivement pour le coup, c'est relativement intéressant, comme il est intéressant de voir, que l'ensemble des partenaires autour de la table a envie de faire évoluer les choses, notamment dans le traitement des pièces administratives et de leur partage

entre les administrations. Sur la rationalisation des locaux, il faudra nous en dire un peu plus puisque, effectivement il y a les enjeux de la gare, etc. Il faudra toujours faire attention à l'accessibilité et la proximité des services et c'est pour cela aussi que nous souhaitons souligner et rappeler notre inquiétude sur la suppression des CLIC et la création des pôles d'autonomie territoriaux où, finalement très peu d'informations nous sont données ou, d'ailleurs les réunions, et nous avons eu l'occasion de le dire à au moins deux reprises, organisées le jour même pour le jour même, prévenues le jour même pour le jour même ou dans la semaine. Ça nous rend difficile pour nous d'y être et en fait nous nous posons la question par rapport à la possibilité de permanence sur l'ensemble du territoire, puisqu'avec CPAT, il y a vraiment une problématique d'enjeux de proximité et d'accès aux services publics. Nous voulons rappeler toutes les difficultés aussi rencontrées dans le traitement des dossiers APA et les mois sans aide que cela implique pour les personnes âgées. Donc vous avez parlé sur les personnes handicapées de tout le travail qui est fait pour éviter la rupture de droits et de parcours et c'est aussi quelque chose qui est important de ce point de vue-là. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Florence. Arnaud DE BELENET avant.

M. DE BELENET. Je voudrais d'abord remercier Laurence PICARD d'avoir tenu le rendez-vous, qu'elle avait bien voulu prendre auprès de moi, et auprès de quelques-uns de nos collègues sur cet important sujet de l'efficacité de notre MDPH. Saluer le travail qui remerciait ce point. Saluer le travail qui est mené collectivement. Dire néanmoins deux choses : réaffirmer à vos côtés, comme vous l'avez fait, que nous ne sommes pas au bout du chemin en matière d'efficacité de la MDPH, et que nous sommes encore en situation de créer de vraies problématiques auprès de certains de nos voisins seine-et-marnais, déjà en situation de fragilité. Il y a encore des ruptures de paiements qui durent plus de six mois, notamment pour des AEH avec un des deux parents qui a déjà arrêté de travailler, pour prendre en charge son enfant qui n'a pas d'allocation, des soins à prendre en charge qui ne sont plus couverts et des soins paramédicaux et l'AEH aidés. Nous sommes encore en situation de créer des difficultés et des situations de vie de famille et des déséquilibres financiers absolument dramatiques. Donc vraiment vous encourager à poursuivre et à tenir bon. Puis enfin, en second lieu, je voulais peut-être suggérer une piste de réflexion : est-ce que la MDPH... Est-ce que la localisation idéale de la MDPH c'est finalement celle dans laquelle personne n'a besoin d'aller ? Ce n'est pas un vœu de Miss France, fin du handicap, pardon, j'ai vu un regard surpris, mais si on répondait au téléphone dans des délais raisonnables, si on avait un interlocuteur au téléphone qui qualifie sa réponse, si on avait des réponses qualifiées au mail, si on pouvait avec les CCAS dans les Communes, comme ça se passe en un certain nombre d'endroits, élaborer les dossiers et les envoyer par voie postale et dématérialisée. Bref, si personne en Seine-et-Marne n'avait besoin de se rendre physiquement à la MDPH est-ce que ce ne serait pas la localisation idéale ?

M. LE PRÉSIDENT. Moi, je rappelle que j'ai dit ce matin et je pense que ce sujet-là qu'Arnaud souligne, auquel je souscris tout à fait, c'est lié à l'administration. Si on est capable de faire évoluer les usages du réseau, qu'on est en train de mailler sur toute la Seine-et-Marne, je pense que ça peut être un premier élément de réponse. Ça ne peut être pas suffisant. Oui, Laurence.

Mme PICARD. Dans un souci de concision, je n'ai pas développé les chantiers nationaux qui sont en cours sur ce sujet à la MDPH. Mais, effectivement quand on parle d'un nouveau système d'information commun à toutes les MDPH, c'est un outil métier, effectivement, pour automatiser certaines tâches administratives, mais c'est aussi gagner du temps d'instruction. C'est aussi simplifier les échanges d'informations entre administrations, et mieux accompagner les usagers avec un module de demande en ligne par exemple. Directement l'utilisateur pourra avoir accès à son dossier, et, s'il le faut, être accompagné. Il pourra l'être dans le cadre de pôles d'autonomie territoriaux par exemple. C'est le scénario idéal, mais nous, nous irons doucement.

Et puis, il y a le déploiement, d'ici 2019, de l'outil de décision des suivis qui est aussi une façon de permettre aux interlocuteurs des personnes handicapées d'avoir accès à l'état du dossier. C'est vrai concernant les délais de traitement, ce que je vous ai dit sur la cellule d'aiguillage, le tri à l'entrée des dossiers. C'est juste pour ne pas continuer à aggraver le cas, le sujet du stock des dossiers, mais il reste en parallèle à traiter le stock et c'est ce que les services... C'est pour ça, que c'est difficile pour les services, c'est de traiter à la fois de réorganiser l'accès des nouveaux dossiers et de traiter, de résorber le stock en parallèle, mais c'est vraiment sur ces deux piliers que l'on s'appuie pour avancer.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, oui Monique. Je voulais dire moi, quand même, que je continue de penser, même si ça semble poser des problèmes, même si je sais que vous y travaillez, que pour les personnes âgées, les personnes handicapées, le premier point de réponse, à mon sens, pourrait être dans nos 14 maisons des solidarités. Oui, Monique.

Mme DELESSARD. Oui les maisons de solidarité, ou tout simplement, et c'est vrai, que je reviens encore une fois sur les CLIC. C'est malheureux que les CLIC aient été supprimés, pas supprimés, mais rassemblés, puisqu'aujourd'hui, on se retrouve avec un nombre de CLIC bien inférieur. Et le rôle des CLIC, c'était aussi, selon notre avis, cette interrogation rapide auprès de notre public quand il faudra aller de Roissy en Brie à Lagny, pour avoir un renseignement. Je pense que l'on a perdu en efficacité

Mme PICARD. Comment dire, je vous invite à relire la délibération concernant l'évolution des CLIC, leur disparition, c'est une évolution, c'est-à-dire, que les CLIC s'occupaient des personnes âgées. On souhaite que les nouveaux pôles d'autonomie territoriaux s'occupent également dans cette nouvelle organisation du handicap, donc, c'est l'autonomie personnes âgées, personnes handicapées. On ne diminue pas le nombre d'accès locaux de points d'entrée pour les... Au contraire, au contraire, c'est à partir de ces pôles, à partir de ces pôles, mais c'est depuis le début, je le dis, ne nous arrêtons pas au fait qu'on avait neuf CLIC et qu'on a six pôles d'autonomie territoriaux puisqu'à partir de ces pôles, on implique davantage, - ce qui n'était pas le cas, les MDS les CCAS les SAVS SAMSAH. Tous les secteurs qui de près ou de loin ont aujourd'hui, les établissements sociaux et médico sociaux, tous ces gens qui ont des ressources soit en personnel, soit en méthodologie, ou autres. Les Maïas avec l'ARS, donc on met tout le monde autour de la table pour travailler à un maillage plus de proximité, alors quelquefois, ça pourrait être un accès complémentaire, un accès de... oui, complémentaire à une MDS. Parfois, ça sera dans un CCAS, parfois ce sera... L'idée, c'est qu'aujourd'hui, nous avons fait la proposition d'organiser différemment ce sujet-là et de proposer à tous les professionnels, et aux élus des communes qui, d'ailleurs, ont été conviés à participer à des réunions et qui sont conviés à participer à la construction de ce projet de territoire avec toutes les forces en présence, et j'ai vérifié Monique, parce que tu m'as dit, que tu n'avais pas reçu, mais en tant qu'élue de Pontault, tu as reçu un courrier bien avant la date de la réunion. Tu l'as reçu une deuxième fois en tant que, conseillère départementale, parce qu'au départ les conseillers départementaux n'étaient pas forcément conviés, c'était les élus des Communes qui participaient au financement des CLIC qui avaient reçu un courrier. Donc on est bien d'accord et on a proposé à tous ces gens de... professionnel élu et tout ce qui peut, sur ce sujet de l'autonomie apporter quelque chose à construire, un projet de territoire, et à participer à un conseil de partenaires pour regarder dans tel ou tel territoire, là où c'est plus pertinent d'avoir un accueil, là où ce n'est pas nécessaire, et où, c'est par téléphone, ou directement à l'accueil de la MDS ou du CCAS, donc ne réduisons pas ce sujet, parce que, c'est vraiment au bout d'un moment, quand je l'ai dit dix fois, moi je ne sais plus comment vous le dire. Et on est dans ce travail de construction qui est de six mois. Voilà on est dans ce travail de construction de territoire sur chacun de ces pôles d'autonomie territoriaux. À chacun d'y... Il y a des endroits, il y a des territoires, où il n'y a plus de ressources que d'autres. Il y a des territoires où, ça va

être plus, ou c'est plus avancé que d'autres. Et les accueils de proximité, ils ont vocation à se multiplier.

Je ne peux pas le dire autrement, je ne sais plus comment le dire

M. LE PRÉSIDENT. Bon écoutez, ces choses étant dites, on ne peut que souhaiter ce renforcement. Maintenant, il faut le faire vivre dans l'intérêt des gens touchés par tout cela sur notre Seine-et-Marne. Smaïl. On va essayer d'aller un peu vite.

M. DJEBARA. Oui, j'ai juste un exemple pour illustrer un petit peu quelques dysfonctionnements, puisque l'on a été destinataires en copie, d'une lettre d'une Roisséenne âgée de 81 ans qui s'est rendue à l'accueil de la MDS de Roissy-en-Brie, qui a demandé un rendez-vous avec une assistante sociale, qui a été renvoyée au CASS de la ville, qui est renvoyée ensuite lui indiquant, que c'était la MDS qui était compétente pour pouvoir l'accueillir. Voilà donc, non, mais c'est, qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Et, pourtant c'est sur le même terrain.

M. LE PRÉSIDENT. C'est un vieux système à faire évoluer.

M. DJEBARA. Oui mais, voilà, j'illustre.

M. LE PRÉSIDENT. Tu as raison. C'est un début mais c'est loin d'être encore satisfaisant. Et y a-t-il des votes contre. Le groupe d'opposition. Y a-t-il des abstentions ? Non donc, c'est adopté dans ces conditions.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/04, protection de l'enfance. Laurence.

Mme PICARD. La politique départementale en matière de prévention et de protection de l'enfance représente, en fonctionnement, une enveloppe de 155 millions d'euros au BP 2018. Les crédits de paiement sont répartis en deux domaines : prévention et protection en hébergement à l'aide sociale et prévention et protection des enfants à domicile. Pour la prévention et protection en hébergement et l'aide sociale à l'enfance, c'est un budget de 133,3 million d'euros. En septembre 2017, 1 738 enfants ont bénéficié d'un placement en établissement dans le département. Ça fait 50 % des accueils. 1 338 bénéficiaient d'un placement dans une famille d'accueil employée par le Département, 39 % des accueils. Et 11 % des enfants accueillis bénéficiaient d'une autre modalité de prise en charge (particuliers, tiers digne de confiance ou Institut médico éducatif).

L'impact de l'arrivée des mineurs non accompagnés est aujourd'hui une problématique majeure. On l'a déjà évoqué ce matin. Au 1er octobre 2017, ce sont 592 MNA. Il y en avait 441 au 1er octobre 2016. Donc, 592 qui font l'objet d'une prise en charge en hébergement. Un appel à projets dédié à la prise en charge des MNA a été réalisé cette année. Il devrait permettre la mobilisation de places spécifiques pour l'accueil de ces mineurs et de fait la maîtrise budgétaire et la diminution du coût moyen des établissements. En 2015, la prise en charge des MNA pour les départements s'élevait à 11 millions d'euros en 2017. On est à minima à 27 millions d'euros et les dernières estimations nous conduisent plutôt à penser que ce sera autour de 30 millions d'euros.

Pour le domaine de la protection prévention pour l'hébergement pour l'accueil des enfants en établissement, nous mobilisons 80,589 millions d'euros. Un budget qui est basé sur l'hypothèse d'un ralentissement des MNA accueillis et la mise en œuvre des places ouvertes suite à l'appel à projets MNA. Il convient pour être complet de noter que 267 places ont été créées pour les MNA entre 2016 et 2017, permettant un accompagnement spécifique pour des publics aux problématiques particulières. Un autre dispositif de l'accueil des enfants en établissement, c'est celui de l'accueil parents enfants. Trois millions d'euros de crédits de paiement y sont consacrés en centre accueil parent-enfant, soit en centre maternel ou en centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour des jeunes mères et des enfants de moins de 3 ans ou des futures mères en difficulté.

Concernant l'accueil familial des enfants, cela représente 47,139 millions d'euros, soit une augmentation de 1,4 %. Le Département a employé en moyenne 634 assistants familiaux. L'objectif de recrutement proposé est à ce jour de 25 personnes, ce qui devrait permettre une compensation des départs à la retraite. Mais il faut rappeler que c'est assez difficile de recruter sur ces postes dans les départements. Les prestations familiales en faveur des enfants accueillis s'élève à 5 618 700 euros en augmentation de 2 % de BP à BP. Il s'agit de frais de santé de transports ou de loisirs.

L'autre domaine c'est celui de la protection et pour prévention des enfants à domicile. Ça représente un montant de 21,8 millions d'euros. Ces crédits financent l'ensemble des dispositifs axés sur le maintien de l'enfant dans sa famille. Pour la prévention spécialisée, les crédits de paiement mobilisés sont de 5,53 millions d'euros soit une augmentation de 1 %. Les quatre associations qui ont signé des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec le Département se sont bien inscrites dans la nouvelle dynamique impulsée par le Département. Un bilan de la première année d'exécution sera réalisé au premier semestre 2018. Pour les actions de protection en milieu ouvert, ce sont 10,63 millions d'euros avec les aides éducatives en milieu ouvert et les contrats d'autonomie jeunes majeurs qui permettent pour ces derniers d'accompagner des jeunes issus de l'ASE lorsque ceux-ci sont suffisamment autonomes pour ne pas nécessiter un accueil en établissement ou en famille plus coûteux et moins émancipant. Enfin, le soutien et la prévention en milieu ouvert. Pour ce domaine les crédits de paiement en

dépenses sont de 6,125 millions d'euros. Il regroupe les aides aux familles les aides éducatives en milieu ouvert, l'évaluation des mineurs non accompagnés est la lutte contre la radicalisation.

M. LE PRESIDENT. Sur ce sujet, quelques points. Alors évidemment, ce sont peu de cas mais tout de même. De MNA dans des lycées ou dans des écoles de la deuxième chance qui deviennent majeurs et qui se trouvent donc sans condition, étant donné leurs problématiques liées au papier. On va monter une réunion là-dessus parce que... avec Madame le Préfet. Parce que ce sont des jeunes qui sont des valeurs qui ont souvent un bagage ou qui s'accrochent à une nouvelle orientation mais, je dirais, courageusement. Il faut absolument qu'on puisse leur trouver une régularisation de situation et savoir de qui elle relève. Voilà. Oui, Marianne.

Mme MARGATE. Oui, merci, Monsieur le Président. On relève, quand même, sur ce sujet, sur la protection de l'enfance, qu'il y a une diminution de budget qui pose question. Notamment, je reprends, en protection en milieu ouvert, les aides en milieu ouvert où le soutien et prévention en milieu ouvert. Il y a eu une mobilisation importante des salariés. Une demande de 50 postes dans les MDS pour faire face à l'aide sociale à l'enfance, pour faire face aux différentes difficultés des personnels, de la souffrance qui s'est exprimée des personnels. Aujourd'hui, il y a la création de cinq postes d'assistants sociaux éducatifs. Je voulais savoir les mesures qui seront prises. Est-ce que ce sont cinq premiers postes qui vont être suivies d'autres postes ? Comment le Département, la majorité, répond à ces enjeux. En tout cas aujourd'hui, je le constate, elle y répond par une baisse de budget sur certains de ces postes. Je voulais avoir des précisions sur la volonté du Département de maintenir un service public d'aide sociale à l'enfance à la hauteur.

Mme PICARD. J'ai rencontré plusieurs fois les représentants des services. Et effectivement, on est en train de travailler sur le renforcement des équipes pour pouvoir répondre au mieux. Alors, pour les aides en milieu ouvert, les aides éducatives en milieu ouvert, sauf erreur de ma part, ce sont des associations qui sont opérateurs mais qui n'arrivent pas toujours à fournir le nombre d'aides éducatives qui ont été prescrites. Donc, là, on est quelquefois en difficulté à ce niveau-là. C'est une sous compensation qui n'est pas dans une volonté de ne pas faire. Et sur le reste, effectivement encore ce matin, les représentants syndicaux ont été reçus pour voir comment on pouvait soulager les services sachant qu'ils sont effectivement sous pression. Le sujet MNA, on y revient toujours. Les établissements sont embolisés, les services sont en difficulté et on essaie de régler le problème mais ça ne peut se faire que dans la globalité.

M. LE PRESIDENT. C'est très compliqué. C'est un sujet qui me tient à cœur puisque on n'est pas à la manœuvre, ni décideur sur la politique migratoire. On est vraiment en grande difficulté sur ce plan-là. Et Madame le Préfet ne sait pas non plus tellement où elle va. C'est à dire qu'on hérite de situations et évidemment, il s'agit de jeunes, hommes ou filles, plutôt hommes, et qu'il convient qu'on prenne en charge. Mais ça veut dire que si on n'a pas de lisibilité sur le nombre d'accueil qu'on devra assumer, comment avoir une lisibilité budgétaire ? Moi je veux bien, mais c'est un vrai problème. Passer de 11 millions à 30 millions, alors là pour le coup, oui, comment on fait ? comment on fait ? C'est une vraie vraie gageure. Ah, Bernard voulait parler.

M. COZIC. Oui en moyens humains, tout à l'heure nous avons délibéré sur le 2/02, sur le tableau des emplois, sur cinq emplois supplémentaires pour l'ASE. Pour l'équipe volante.

M. LE PRESIDENT. Y a-t-il donc des votes contre ?

Mme BISSONIER. L'avis de la commission des finances est conforme. En plus, je ne prends pas part au vote.

M. LE PRESIDENT. Il s'agit de votes contre ? Oui, c'est ça. Groupe d'opposition. Y a-t-il des abstentions ? Non. Eh bien, il est adopté dans ces conditions.

N° 4/05

M. LE PRESIDENT. 4/05. Prévention médico-sociale. L'aide à la fonction parentale et à l'enfant. Isabelle RECCIO.

Mme RECCIO. Oui, merci Président. Donc, ce budget prévention médico-sociale aide à la fonction parentale et à l'enfant mobilise pour 2018 une enveloppe globale de crédits de fonctionnement de 8 628 409 euros. Ces crédits de fonctionnement se décomposent en cinq actions. La première action est la formation des assistantes maternelles pour une enveloppe totale de 376 100 euros. La deuxième action concerne la planification et d'éducation familiale pour une enveloppe totale de 334 000 euros. La troisième action est l'action prévention infantile et périnatale pour une enveloppe de 1 543 000 euros. La quatrième action est l'action des subventions et participations aux associations pour 224 600 euros. Et la dernière action qui l'enveloppe la plus importante de ce rapport concerne les subventions et les participations pour l'accueil de la petite enfance, qui dans un contexte financier contraint, le Département souhaite maintenir sa politique volontariste de soutien aux dépenses de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, en mobilisant une enveloppe budgétaire totale de 6 150 709 euros, pour au 31 décembre 2016, 233 établissements dont 41 une microcrèche 10 293 assistants maternels et 15 MAM. Les recettes de fonctionnement sont de 685 400 euros, qui proviennent essentiellement des remboursements par les organismes d'assurance maladie, de consultations médicales effectuées par les centres de PMI. Voilà, je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT. Merci Isabelle. Cathy BISSONIER.

Mme BISSONIER. Conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. Je pense qu'il y a des... Oui, Marianne, vous avez la parole.

Mme MARGATE. J'aimerais comprendre pourquoi la formation des assistantes maternelles est chaque année fortement diminuée. Il me semble qu'on avait... alors, je ne sais plus quelle année, eu un rapport d'évaluation qui préconisait la montée en compétences de ces personnes, enfin des assistantes maternelles. Et chaque année, il y a une baisse importante de ce budget. Comment pouvez-vous me l'expliquer ? Je parle de la formation des assistantes maternelles.

M. LE PRESIDENT. Marie-Noëlle VILLEDIEU va essayer de vous répondre. Tout ce que je sais, moi, c'est qu'il n'y a pas de volonté que ça baisse. C'est plus lié à... C'est arithmétique. Mais, je la laisse répondre.

Mme VILLEDIEU. En fait, c'est tout simplement lié au nombre d'agrément. A partir du moment où l'agrément est délivré, la formation s'enclenche. C'est tout simplement qu'il y a eu une baisse d'agrément. Et dès lors que cela remonte, on réajuste le marché.

Mme MARGATE. L'agrément est délivré par ?

Mme VILLEDIEU. Déjà, il faut qu'il y ait des demandes. Et puis, ensuite, par la PMI. En fait, le service PMI est en lien avec le service formation pour ajuster la demande à l'offre. `

Mme MARGATE. Merci. Mais, enfin, ça pose quand même une question. Parce qu'on a vu... Ça pose quand même question parce que ça baisse chaque année. Si on revient depuis 2015, il faudrait faire, je ne l'ai pas fait. Il y a une baisse chaque année, ce qui prouve qu'il y a... Ce que j'entends, ce que vous dites, une baisse des assistantes maternelles. Donc une baisse de la garde pour enfants. Le Département a supprimé ces subventions aux investissements des crèches. Il y a certes d'autres modes alternatifs qui se mettent en place comme des maisons d'assistants maternels, c'est comme ça que l'on dit il me semble – les MAM. Mais, je pense que s'il y a une baisse continue des assistantes maternelles alors qu'il y a peu d'offres alternatives en termes de garde d'enfants, ça doit nous interpeller. Surtout quand on fait le bilan égalité femmes hommes et quand on sait évidemment que ça repose ensuite sur les femmes la garde des enfants. J'entends l'explication qui m'est donnée mais je trouve que ça pose une autre question sur la garde d'enfants et sur l'activité des femmes.

M. LE PRESIDENT. Moi, je pense qu'il faut regarder les choses telles qu'elles sont. Il n'y a pas de baisse si... Les baisses qu'on a, nous rendues opérationnelles sont compensées par la CAF. Déjà, premièrement quant aux structures. L'approche que j'ai - je le vois aussi sur mon territoire intercommunal - c'est qu'il y a d'une part la reprise économique parce qu'il y a reprise et le fait - je le dis devant Marie-Noëlle, ce n'est pas polémique - que les grands contrôles qui sont faits sur ces personnels-là amènent parfois à ne plus souhaiter continuer entre autres chez elles. C'est pourquoi, moi je le dis, et on commence... il y a des expériences qui marchent très bien sur Montereau, sur Combs-la-Ville. Je suis pour qu'on essaie, et c'est pour ça d'ailleurs qu'on se déplace pour voir ce qui marche, pour des maisons d'assistantes maternelles. Il y en a quinze que l'on aide. Moi, je pense, pour en avoir discuté avec des assistantes maternelles, qu'il y en a certaines qui ne veulent plus fonctionner chez elle, ce qui peut tout à fait se comprendre. Qu'en même temps, on doit être en mesure de leur offrir des conditions immobilières pour que ça puisse se faire. Et moi, je l'avais dit aussi à Olivier, je ne sais pas... Enfin, si, je sais, mais il faudrait qu'on voit comment on peut rentrer aussi ces dispositifs-là dans des structures contractuelles. Mais je sais que c'est fait. Maintenant il va falloir le mettre en musique au niveau des EPCI et des élus. Voilà, c'est une explication partielle. Je soumetts donc au vote.

Y a-t-il donc des votes ? Je pense l'opposition. Des abstentions ? Non. Donc, c'est adopté.

N° 4/06

M. LE PRESIDENT. C'est le contrat enfance jeunesse entre notre Département et la CAF. Laurence.

Mme PICARD. Le Département a conclu, entre 2008 et 2016, deux contrats enfance jeunesse avec la CAF pour optimiser la coordination et la mobilisation des différents dispositifs de la petite enfance. Il s'agit ici de poursuivre les actions retenues lors du précédent contrat pour permettre le développement de l'offre et de la qualité des prestations offertes aux parents pour l'accueil individuel de leurs enfants de moins de 6 ans et pour agir en faveur de la promotion des lieux d'accueil enfants-parents.

Deux types d'actions seront cofinancés par le Département et la CAF dans le cadre de ce contrat : des actions relatives à la fonction coordination et des actions relatives à la fonction observation information et amélioration de la qualité. La fonction coordination pour cette fonction de coordination et d'animation, cela représente au total 1,1 ETP en 2017, 0,8 en 2018, 2019 et 2020. Le montant plafond de la prestation de service Enfance et jeunesse de la CAF s'élève à 39 982,80 euros pour 2017 et un peu moins 32 062,80 euros pour 2018, 2019 et 2020.

Pour la fonction observation information amélioration de la qualité, on fait le constat que la fonction d'observation est actuellement mise en pause du fait de la réorganisation des observatoires départementaux. L'amélioration de la qualité de l'accueil individuel et/ou collectif se fera par le biais de réunions des coordonnateurs de la petite enfance et des directeurs d'établissements d'accueil du jeune enfant, à raison de deux réunions par an.

Ainsi pour l'ensemble des actions visées au contrat jeunesse enfance jeunesse, la participation annuelle de la CAF est plafonnée à 54 982,80 euros pour 2017 et 47 062,80 euros pour 2018, 2019 et 2020

M. LE PRESIDENT. Merci, Laurence. Pour les finances, Isoline.

Mme MILLOT. Avis conforme de la commission, Président.

M. LE PRESIDENT. Je soumetts à vos votes ce mémoire. Y a-t-il, donc, des votes contre ? Des abstentions ? Il a été adopté, merci.

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/07, c'est la convention avec la Caisse d'allocations familiales, Bernard COZIC.

M. COZIC. Oui, l'organisation de la gestion de cette allocation pour le RSA fait l'objet d'une convention entre le Département et la Caisse d'allocations familiales de Seine et Marne. Pour la période 2014-2017, cette convention a été approuvée par l'Assemblée départementale lors des séances du 20 décembre 2013 et 14 mars 2014. Il s'agit aujourd'hui de procéder au renouvellement de cette convention de gestion pour une durée de quatre ans en y intégrant quelques aménagements afin de s'adapter à l'évolution du dispositif. Je dois vous dire aussi que l'actualisation de cette convention avec la Mutuelle sociale agricole d'Île de France devrait être envisagée dans les prochains mois et sera soumise à l'Assemblée départementale lors d'une prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Bernard. Isoline pour les finances.

Mme MILLOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Je soumetts à vos votes. Ah, pardon Marianne. Vous avez la parole.

Mme MARGATE. Oui, merci. Les aménagements ne sont pas si mineurs que ça. D'ailleurs, il n'a pas été dit qu'ils étaient mineurs. Notamment, j'ai relevé la question de la mise en place de la téléprocédure qui a fait l'objet d'une expérimentation sur deux départements, il me semble. Je ne sais pas quel bilan ils ont tiré, ces deux départements, de la mise en place de la téléprocédure, mais je pense que, hélas, la dématérialisation conduit à un recul de l'accès au droit puisque tout le monde n'a pas accès à un outil informatique. Tout le monde ne sait pas obligatoirement s'en servir. Et parfois, il est difficile de se servir de tous ces outils informatiques qui nous sont imposés et qui justifient, par ailleurs parfois, les fermetures de services publics. Entre parenthèses, on peut regretter la fermeture de nombreuses trésoreries dans notre département au nom de l'ère numérique, de la dématérialisation qui n'améliorent en rien le service public. Je suis inquiète sur un sujet aussi sensible que la question du RSA, où il s'agit de survie pour la grande majorité de ceux qui en sont allocataires, de la mise en place d'une téléprocédure. Notre groupe s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT. Je soumetts donc à votre vote. Il y a donc des votes contre, des abstentions ? L'opposition, c'est ça ? Il est adopté dans ces conditions.

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. Financement des associations d'accompagnement vers l'emploi pour le RSA. Laurence.

Mme PICARD. Oui à travers les associations d'accompagnement vers l'emploi, les AVE, le Département s'est doté d'un dispositif spécifique d'accompagnement vers l'emploi pour les allocataires du RSA qui nécessitent un accompagnement socio-professionnel. Le département a conclu depuis le 1er juillet 2014 une convention avec dix structures pour une durée de trois ans pour réaliser cette mission. Arrivant au terme de cette période, un appel à projets a été lancé le 1er juin 2017 pour réviser la mise en œuvre de cette mission d'accompagnement socio-professionnelle des bénéficiaires du RSA en Seine-et-Marne. Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver les résultats de l'appel à projets et le projet de convention globale, également d'attribuer les subventions aux AVE au titre de l'année 2018.

Un petit mot de cet appel à projets. À la clôture de l'appel à projets, le Département a reçu 10 réponses. Toutes les structures conventionnées ont répondu pour leur territoire d'intervention, sauf une structure qui n'a pas renouvelé sa proposition d'intervention sur le territoire de Nemours. Par ailleurs, cette même structure qui avait répondu pour le territoire de Montereau a finalement retiré sa proposition. Pour ces deux territoires, il vous est proposé de prendre note de l'absence de réponse et d'engager une réflexion pour définir les solutions alternatives et d'expérimenter sur ce territoire de nouvelles modalités d'accompagnement du public RSA.

Il est proposé, suite au comité de sélection, les nouvelles modalités de mise en œuvre de financement de ces AVE. Il est proposé de revaloriser le financement départemental appliqué jusqu'alors de 52 000 euros à 55 000 euros par ETP, tout en conservant le ratio de financement pour l'ensemble des structures financées. De fixer le nombre d'ETP d'accompagnement par territoire en prenant en compte le volume actuel de bénéficiaires du RSA orienté vers les AVE et en appliquant un plafond de 160 suivis par ETP. À titre exceptionnel, par dérogation à ce principe, il est proposé de maintenir le nombre d'ETP actuellement financés sur trois territoires, ce qui aboutit à des files actives inférieures à 160 suivis par ETP : 154 à Colomiers, 110 à Roissy-en-Brie et 155 à Provins. Nous proposons également de compléter cette première proposition lors de nos prochaines séances pour les territoires n'atteignant pas ce plafond de 160 suivis par ETP.

La répartition sera réactualisée chaque année sur la période 2018-2020. Nous visons une diminution de la file active des AVE en fonction des objectifs actualisés d'une manière annuelle par le Département. Donc, il est proposé de répartir 42,95 ETP pour un financement départemental de 1 188 125 euros. À ce montant s'ajoutera un cofinancement FSE, qui sera présenté lors d'une prochaine séance. Vous avez en annexe I la répartition des subventions proposées à chaque structure.

M. LE PRÉSIDENT. Isoline MILLOT pour les finances.

Mme MILLOT. Avis conforme de la commission, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Julie GOBERT a la parole.

Mme GOBERT. En fait, notre intervention, on l'a déjà faite en commission. C'est sur les deux territoires qui, effectivement, se retrouvent sans AVE du fait de la non réponse ou du retrait de la réponse de l'association. Les deux territoires étant Montereau et Nemours. On nous dit, effectivement, qu'il va y avoir une réponse de substitution notamment par la mobilisation des contrôleurs RSA sur ces territoires-là, que les équipes pluridisciplinaires sont prévenus. Néanmoins, on s'interroge sur le suivi qui a été mis en place des personnes qui sont bénéficiaires du RSA sans équipe pour les accueillir.

Mme PICARD. On peut refaire la communication. Mais le principe des commissions, c'est... Voilà. Donc, on a proposé un plan d'action qui est, dans un premier temps, d'adapter le dispositif d'orientation initial. C'est à dire de voir quel était le nombre de bénéficiaires qui

avaient été orientés vers les AVE. Ils sont 526 sur la MDS de Montereau, 545 sur la MDS de Nemours. Et de voir de quelle manière on pourrait les réorienter soit vers les MDS soit vers Pôle Emploi. Vers MDS s'il y a l'existence de problématiques sociales qui sont encore à prendre en charge par un travailleur social. Et vers Pôle Emploi, en les incitant à s'inscrire à Pôle Emploi. C'est pour cela que nous avons un dialogue qui s'engage avec Pôle Emploi sur ce travail.

Nous allons organiser pour cela des réunions collectives et des entretiens individuels à partir de janvier-février 2018. Là, nous allons mobiliser nos contrôleurs RSA sur ce dispositif. Nous assurons une continuité d'accompagnement pour le public actuellement pris en charge par le COS. Ça va s'éteindre doucement. Et puis, nous allons expérimenter une nouvelle prestation d'accompagnement temporaire pour le public non adapté, qui ne peut aller ni MDS ni Pôle Emploi, avec par exemple des accompagnements plus orientés sur la santé ou sur le français langue étrangère pour ceux qui ont des problèmes de cet ordre-là. On est en train de mettre en place. Et puis, nous allons développer, en profiter pour expérimenter le développement de nouvelles formes de références RSA, d'accompagnement alternatif à Pôle Emploi. C'est ce que nous avons regardé dans d'autres départements. Ça s'appelle parfois la méthode IOD, parfois Jobs 41. C'est rapproché ce que je disais dans le rapport budgétaire sur l'insertion. C'est le financement que l'on peut mettre sur... aller chercher des emplois là où ils sont dans certains territoires de manière assez fine. Rapprocher la demande et l'offre à savoir que quelque part on est tous, on sait tous qu'il y a des secteurs où on nous dit qu'il y a des emplois. Et dans ces mêmes secteurs, nous avons des bénéficiaires du RSA. Donc on essaie de trouver les moyens de les mettre en lien. Alors, on va l'expérimenter parce qu'il y a des méthodes qui ont déjà été expérimentées dans d'autres départements. On va le mettre en place de manière expérimentale, là où justement et de manière... Enfin, nous n'y sommes vraiment pour rien, on n'a pas de réponse à l'appel à projets sur l'accompagnement vers l'emploi. Donc, justement on va profiter de cette carence à cet endroit-là pour expérimenter des dispositifs qui ont vocation à être généralisés quand ce sera possible.

M. LE PRÉSIDENT. Je salue et je comprends vos inquiétudes. Mais je salue aussi le travail qui est fait d'aller voir sur le terrain de ce que font d'autres collègues, dans d'autres départements. Moi, je pense aussi... je lance aujourd'hui, je n'en ai pas parlé encore. Je pense que ce serait bien que les élus et les cadres de ce département pour ceux qui voudraient s'engager, parrainent des jeunes dans leur parcours d'insertion. Je crois à cela. Je l'ai vécu dans d'autres responsabilités dans l'Education nationale. Je pense que ça serait quelque chose d'important. Après, c'est laissé au libre choix de chacun. On pourrait lancer ça l'année prochaine. Ça reste à codifier, à penser à voir, mais la démarche me paraîtrait être intéressante. Mais nous en reparlerons. Oui ?

Mme GOBERT. Oui, merci pour la réponse. Ce qui est fait habituellement en termes d'orientation, c'est d'orienter vers le Pôle Emploi, la MDS ou effectivement un suivi AVE. On a bien compris que vous alliez mettre un ensemble de dispositifs, ce que mettent en place normalement les AVE quand elles sont sur le territoire. Mais que vous alliez regarder les références alternatives, très bien on verra. Ça n'empêche qu'on a des inquiétudes sur le parrainage. Ce sont effectivement des choses qui se font notamment en mission locale et qui marchent relativement bien. Ce que je comprends bien, c'est que vous souhaiteriez que nous, élus, nous parrainions ou que les cadres parrainent.

M. LE PRÉSIDENT. C'est libre choix. Chacun s'engage comme il veut. Cela me paraîtrait une bonne action citoyenne. À réfléchir. Je soumetts à vos votes, après la commission des finances, Cathy BISSONNIER.

Mme BISSONNIER. Avis conforme. Je ne prends pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Groupe d'opposition ? Non. En partie. Pas Marianne, ni Bernard, c'est ça ? Merci. Donc, il est adopté dans ces conditions.

N° 4/9

M. LE PRÉSIDENT. C'est l'appui aux politiques d'insertion pour 2017 à 2019. C'est Ugo PEZZETTA qui nous en parle.

M. PEZZETTA. Oui, chers Collègues. Afin d'apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à maintenir et renforcer leur politique d'insertion, un fonds d'appui aux politiques d'insertion doté de 50 millions d'euros a été créé par la loi de finances initiale pour 2017. Le Département s'est engagé dans cette démarche de contractualisation et a adopté la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019 lors de sa séance du 28 avril 2017. Cette convention doit être modifiée par voie d'avenir afin d'acter le montant définitif du soutien apporté par l'État. Par la convention d'appui aux politiques d'insertion, le Département s'engage à maintenir son implication financière dans le développement des moyens d'insertion et affiche plusieurs niveaux d'engagement. L'Etat nous a communiqué le montant définitif attribué au Département soit 790 948 euros. Il vous est proposé d'approuver cet avenant.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Ugo. Pour les finances, Isoline.

Mme MILLOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté.

N° 4/10

M. LE PRÉSIDENT. C'est Valérie POTTIEZ HUSSON qui nous parle des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Mme POTTIEZ HUSSON. Oui, le code de l'action sociale et des familles fait obligation au Département d'arrêter un objectif annuel des dépenses des établissements et services sociaux. Cela permet d'arbitrer les propositions budgétaires des établissements et services et de maîtriser l'évolution des dépenses. La tarification s'appuie sur une négociation budgétaire préalable avec les services départementaux et les gestionnaires d'établissement ou résulte d'une attribution forfaitaire. Quatre secteurs sont concernés : personnes âgées, personnes handicapées, services d'aide à domicile et enfance jeunesse.

En ce qui concerne les personnes âgées la loi ASV de 2015 prévoit pour les EHPAD la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, les fameux CPOM. La réforme prévoit un financement automatique des prestations relatives aux soins et à la dépendance.

Pour les adultes handicapés, le Département tarifie 80 établissements et services pour personnes handicapées. Des négociations vont débuter en 2018 pour contractualiser avec l'ARS. Dans l'attente la procédure ancienne s'applique.

Pour l'aide et l'accompagnement à domicile, la SAAD, le Département tarifie 24 SAAD. Les modalités sont établies selon les accords pris avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Le calcul de la compensation financière annuelle sera augmenté de 1 % sur la base du tarif moyen 2017.

Pour l'aide sociale à l'enfance, le Département tarifié de 36 établissements et services de l'ASE et accueille 1 800 enfants chaque année. L'objectif est de stabiliser le tarif journalier des établissements autour de 150 euros.

Ces dernières années l'afflux des MNA qui ont engorgé les foyers d'urgence est saturé les dispositifs ont lourdement pesé, mais nous en avons déjà parlé dans d'autres rapports donc je passe rapidement.

En tenant compte de ce contexte, il est proposé de fixer des taux d'évolution des dépenses autorisées. Ce taux implique l'encadrement des charges d'exploitation courante de personnel et de structure, les crédits demandés doivent être précisément justifiés et argumentés. Pour les dépenses d'exploitation courante, il est proposé une progression maxi à + 0,30 pour 2018. Pour les charges de personnel, progression proposé de 0,50. Seul le glissement vieillesse technicité est pris en considération. Et enfin, pour les dépenses de structure, la progression proposée est de 0,50. Les demandes d'investissement feront l'objet d'une étude approfondie et d'une priorisation pour les travaux de mise aux normes. Je vous demande de bien vouloir vous prononcer.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Valérie. Sandrine pour les finances.

Mme SOSINSKI. Conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Le groupe d'opposition, c'est ça ? Des abstentions ? Non. Donc, il est adopté dans ces conditions.

N° 4/11

M. LE PRÉSIDENT. C'est donc les services d'accompagnement aux personnes handicapées. Ugo.

M. PEZZETTA. Merci, Président. Suite à une erreur matérielle, il convient de remplacer la dernière phrase du résumé par : « pour ces raisons, il est proposé un troisième avenant courant l'année 2008 afin d'aboutir dans l'étude et la négociation des CPOM pour ces 15 services ». Vous devez l'avoir sur votre table.

Donc, afin d'accompagner au plus près les personnes en situation de handicap, le Département a autorisé l'ouverture de quatre services d'accompagnement à la vie sociale. 10 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés et un service de suite. Ces services bénéficient d'un financement par dotation globale et ont signé fin décembre 2016 avec le Département un avenant d'un an aux conventions fixant les modalités de financement au titre de l'aide sociale départementale pour l'année 2017.

Le travail engagé a permis d'établir un bilan quantitatif et qualitatif des services. Le diagnostic de chaque service réalisé permet de disposer d'une meilleure connaissance de son fonctionnement et de la qualité de la prise en charge. Ce diagnostic et les conclusions qui en découlent doivent désormais être travaillés par l'ARS qui autorise conjointement ces services afin de déterminer les axes d'amélioration, favoriser leur inscription dans le processus de contractualisation, ainsi que dans le dispositif transversal réponse accompagnée pour tous destinée à éviter toute rupture de parcours des personnes en situation de handicap. 915 places de SAVS SAMSAH sont ainsi proposées dont 437 places médicalisées pour accompagnement à domicile des personnes handicapées. S'y ajoute le service de suite de l'Adapei 77 d'une capacité autorisée de 19 places.

Il est aujourd'hui nécessaire de prolonger la durée de ces conventions pour une durée d'un an pour la signature d'un troisième avenant afin de déterminer les axes d'amélioration et de progrès de ces services, favoriser leur inscription dans le processus de contractualisation ainsi que dans le dispositif transversal. Réponse accompagnée pour tous, élaborée conjointement avec l'ARS des indicateurs de mesure de l'activité des services.

Le montant total de la dépense s'est élevé à 8 894 637 pour 2016. Le montant définitif de la dépense pour 2017 n'est pas encore connu puisque la détermination de la dotation annuelle 2017 des budgets prévisionnels est en cours à la date de la rédaction de ce rapport. Le montant de cette dotation pour 2018 sera revalorisé dans la limite de l'objectif annuel d'évolution des dépenses qui sera voté fin 2017 par l'Assemblée départementale. Il vous est donc proposé de voter cet avenant.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Ugo. Isoline pour les finances.

Mme MILLOT. Avis conforme de la Commission, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. La parole est demandée par Monique DELESSARD.

Mme DELESSARD. Merci, Monsieur le Président. Oui, une année de plus, je trouve que c'est beaucoup. Cela fait deux ans et demi que vous êtes en capacité de modifier ce que l'on avait peut-être pu faire mal. Mais là, ça fait deux ans et demi qu'il n'y a pas de décision de prise. Un avenant encore d'une année, je trouve que ça fait beaucoup.

Mme PICARD. Comme l'a dit Ugo au début, c'est expliqué dans la délibération. L'ARS vient en juin 2017 de lancer une étude auprès des SAMSAH pour mesurer leur activité réelle et on attend que l'ARS est terminée son étude pour pouvoir avancer sur le sujet. C'est écrit dans la délibération.

M. LE PRÉSIDENT. Non, moi je veux dire qu'on a de vraies difficultés avec l'ARS dans énormément de domaines. Je n'arrête pas de pousser. Avec la déléguée départementale, Hélène MARIE, cela se passe bien mais elle a des pouvoirs très limités. Monsieur DEVIS, on a du mal. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté.

N° 4/12

M. LE PRÉSIDENT. Indemnité spécifique pour nos assistants familiaux. Laurence PICARD, le 4/12.

Mme PICARD. Oui, il est proposé de créer une indemnité spécifique pour les assistants familiaux dans le cadre d'une procédure judiciaire. Il arrive qu'une enquête judiciaire soit ouverte, heureusement, c'est rarissime, à l'encontre d'un assistant familial suite à la transmission d'une information préoccupante le mettant en cause ou une autre personne vivant à son domicile. Dans l'attente de l'aboutissement de la procédure judiciaire et en l'absence d'éléments justifiant pour disculper l'assistant familial, le Département jusqu'aujourd'hui appliquait le principe de précaution en retirant les enfants confiés. L'assistant familial percevait alors une indemnité compensatrice s'il y avait suspension de l'agrément ou une indemnité d'attente en l'absence de suspension.

Le faible montant de cette indemnité est la rapidité de la décision de suspension pouvait mettre l'assistant familial en difficulté financière. La mise en place d'une indemnité spécifique correspond au maintien à hauteur de 90 % du dernier salaire perçu sans le versement des indemnités et prestations complémentaires liées à l'accueil des enfants. Si le Département dispose d'éléments suffisamment avérées à l'encontre de l'assistant familial il pourra procéder soit à un licenciement, retrait d'agrément, soit une suspension d'agrément, soit décider de confier à nouveau des enfants. L'indemnité sera versée sur une période de quatre mois maximum, ce délai pouvant être prorogé de deux mois maximum. Et la situation de l'assistant familial sera systématiquement réexaminée avant le terme des quatre mois.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Laurence. Isoline pour les finances

Mme MILLOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Eh bien, il est adopté. C'est bien pour nos assistants.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons aux 5, avec la politique départementale en faveur de l'éducation. C'est Daisy LUCZAK qui va nous en parler. Elle passera la parole à Bernard COZIC pour la partie bâtiment des collèges et à Geneviève SERT pour la partie santé publique.

Mme LUCZAK. Oui, concernant le budget primitif 2018, le Département dispose d'un patrimoine bâti conséquent constitué notamment des bâtiments de 127 collèges de seine-et-marnais, ce qui représente environ 800 000 mètres carrés. Les effectifs sont en constante évolution depuis plusieurs années du fait de l'attractivité du territoire et souvent nous vous rappelons le chiffre de 13 000 habitants par an arrivant en Seine-et-Marne. Aujourd'hui, en 2017 nous arrivons sur 70 300 collégiens accueillis dans nos collèges. L'accueil de ces élèves et des équipes pédagogiques dans un environnement de qualité, propre à assurer la réussite scolaire de tous les collégiens représente une priorité pour l'exécutif départemental et le budget primitif 2018 en faveur de l'éducation traduit cet engagement.

En effet afin d'offrir des conditions d'enseignement de qualité à l'ensemble des collégiens, le Département a décidé de maintenir son effort financier, 95 millions d'euros en fonctionnement et investissements confondus, tout en faisant évoluer l'architecture de certains dispositifs. De même sur les six à huit collèges que la majorité départementale s'est engagée à construire au cours de la mandature, quatre sont d'ores et déjà engagés à Chelles Coubert Villeparisis et Jouy le Chatel pour un investissement de près de 80 millions.

Les grandes masses de ce budget de l'éducation. En fonctionnement, le budget s'élève à un peu plus de 37 millions soit une hausse de 2 % dont les axes principaux sont l'action éducative pour 3 134 000, l'aide à la restauration scolaire pour 2 612 000 euros, l'aide à la scolarité des collégiens et la vie des collèges pour un peu plus de 25 millions d'euros. Concernant l'investissement, la politique en faveur de l'éducation s'élève à un peu plus de 63 millions soit un budget en hausse de 7,8 %. La principale masse de ce budget concerne la vie des collèges pour un peu plus de 9 millions d'euros.

Concernant les bâtiments je passe la parole à Bernard.

M. COZIC. Merci. Donc, pour les bâtiments. En fonctionnement, le budget relatif aux bâtiments collèges s'élève à 8 889 000 euros, en hausse de 23,4 % par rapport au BP 2017. Avec ce budget important en faveur des bâtiments, les collèges du département confirment leur soutien le soutien prioritaire l'éducation et notamment son souhait d'offrir aux collégiens et aux équipes pédagogiques un accueil dans des locaux sécurisés modernes et agréables. En effet, en plus de nombreuses opérations d'extension de réhabilitation et de travaux d'entretien dans les collèges, le Département poursuit sa politique de sécurisation des établissements en participant au financement d'extension de réseaux de vidéosurveillance des communes et intercommunalités aux abords des collèges et en finalisant les travaux de sécurisation des collèges en matière de contrôle d'accès et sécurité des enceintes des établissements. Ainsi le budget du bâtiment des collèges se répartit comme suit : construction, extension, réhabilitation à hauteur de 2,045 millions d'euros. A noter la préfiguration du troisième collège de Villeparisis sera livré à la rentrée septembre 2018 créant ainsi le 128e collège de Seine-et-Marne. Entretien et grosses réparations 6 844 000 euros.

En investissement, le budget consacré aux bâtiments des collèges s'établit à 52 285 000 euros, soit une hausse de 14,8 % par rapport au BP 2017. Le budget traduit la priorité du Département de garantir aux élèves un accueil de qualité qui allie modernité et sécurité. Il se détermine comme suit : construction, extension, réhabilitation, 30 millions d'euros. Entretien et grosses réparations, 22 millions d'euros. Voilà, pour cette partie bâtiment.

M. LE PRÉSIDENT. Villeparisis, cela ne peut pas être septembre 2018.

M. COZIC. C'est la préfiguration de la préfiguration.

M. LE PRÉSIDENT. Sinon, j'aurais été très content.

M. COZIC. C'est uniquement la préfiguration de la préfiguration mais ça fera quand même un 128e collègue.

M. LE PRÉSIDENT. Geneviève.

Mme SERT. Le Conseil départemental, vous avez compris, a choisi de mener une politique volontariste en matière de santé et d'en faire une de ses priorités. Comme nous l'a rappelé ce matin le Président, la Seine-et-Marne figurent aux quatre-vingt-dix septièmes rang des départements français en matière de densité médicale. A cette fin des actions visant à dynamiser le territoire et à le rendre plus attractif auprès des jeunes professionnels de santé vont être mises en œuvre dans les prochains mois. Pour le budget, en fonctionnement, dédiés à l'enseignement supérieur et la recherche, nous avons prévu 168 000 euros contre 16 000 au BP en 2017, avec une poursuite des aides aux étudiants pour 50 000 euros. Une poursuite avec la commune et l'accueil des étrangers pour 10 000 euros et une participation pour les maisons de santé les MSPU, universitaires et différentes maisons, pour 100 000 euros. Ensuite, nous avons prévu en investissement un budget de 1 403 900 euros pour la participation aux équipements de l'enseignement supérieur. Et l'opération nouvelle à signaler c'est 350 000 euros pour le financement des maisons de santé futures ou maisons médicales.

M. LE PRÉSIDENT. Sandrine SOSINSKI pour les finances.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, cher Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Monique a la parole.

Mme DELESSARD. Oui, peut-être réaffirmer notre souhait d'avoir quelques chiffres concernant CANTINEO. Une étude avant après la réforme, que l'on puisse bénéficier de ces chiffres peut-être en début d'année 2018. D'autre part, j'acte avec intérêt la reconstruction et démolition de la demi-pension d'Emerainville. Je crois que le collège était réellement en situation difficile. Egalement un petit point concernant la démographie médicale. Il serait peut-être bon lors de la prochaine séance budgétaire, vu l'importance du sujet, qu'il y ait un rapport spécifique pour ce point-là. Je crois qu'on est tous favorables. Geneviève SERT était encore hier soir à une réunion de Paris vallée de la Marne. Je crois qu'elle a vu aussi l'importance de ce dossier qu'elle commence à bien maîtriser. Je pense que c'est important. Et redire, j'ai vu également qu'il y avait le financement d'une maison de santé qui est portée par des personnes privées. Est-ce que c'est bien un financement ? Est-ce que c'est bien normal de financer une maison privée ? Peut-être une réponse. C'est une interrogation

Mme SERT. Monique, tu sais que je débute dans ce domaine.

Mme DELESSARD. Oui, bien sûr, c'est bien ce que j'ai dit.

Mme SERT. Ne me mets pas en échec s'il te plaît. Je suis d'accord pour te faire une présentation de tout ce que j'aurais vu la prochaine fois. C'est quoi la maison de santé privée ? Quel lieu ? Est-ce que je peux faire une réponse différée ? Je te ferai une réponse différée, je te promets. Je ferai une réponse à tous.

M. LE PRÉSIDENT. Daisy va vous répondre sur CANTINEO.

Mme LUCZAK. On a reconduit le budget consommé l'année dernière mais il faut savoir qu'on est bien en deçà cette année, malgré... On a même fait des comités d'attribution à titre exceptionnel, parce qu'on est sur le changement de l'organisation avec la pause méridienne et la prise de cartes de transport. Et on se rend compte que beaucoup de collégiens rentrent chez eux. Donc, aujourd'hui, il n'y a pas de problème de budget en termes de prise en charge de dossiers CANTINEO, mais on active forcément toutes les demandes.

Mme DELESSARD. Notre lecture, en effet le budget est bien engagé. Néanmoins beaucoup de familles, par le fait de la procédure un peu difficile, mais je sais que vous avez tenté d'essayer d'aider les familles à remplir leur formulaire puisque c'était important. Mais il y a eu également des changements de quotient, également. Peut-être que c'est la raison qui amène certaines familles à ne plus bénéficier de l'aide à la restauration. C'est un peu ce que les chefs d'établissement nous disent. Ça mérite, par le fait que c'est quelque chose de nouveau qui a été

remis en place, ça mérite d'être vraiment bien regardé si ce n'est pas la cause puisque vous même vous déplorez aussi qu'il y ait moins d'enfants qui déjeunent à la cantine.

M. LE PRÉSIDENT. Sur ce sujet, avant de donner la parole à Bernard, je pense pour rencontrer fréquemment d'anciens collègues chefs d'établissement, pour discuter avec eux des moyens, et ça concerne bien sûr les collèges mais surtout les lycées. On va au-devant d'une baisse constante des moyens d'encadrement. Ça veut dire que les élèves ne seront plus forcément accueillis, ne sont déjà plus fortement accueillis quand leur emploi du temps démarre à 10 heures le matin, par exemple. Ça veut dire que, au niveau des transports scolaires ou du matin, on le voit de plus en plus, ils ne les empruntent plus parce qu'ils ne sont plus pris en charge. C'est la même chose quand ils finissent à 15 heures ou à 16 heures. Les chefs d'établissement n'auront plus les moyens de garder les enfants au sein de la structure de l'établissement, ce qui d'ailleurs peut poser des problèmes. Pourquoi je dis ça ? C'est parce que je pense sincèrement que le développement du transport à la demande - je le vis déjà sur mon secteur - fait que les principaux clients réguliers sont devenus des collégiens et des lycéens. C'est un mode de transport très *secure* et qui est donc, évidemment, pris en charge dans le cadre de la carte Imagin'R. Mais je pense qu'il faudra qu'on revoie ça à l'aune des fonctionnements des établissements parce que ça ne sera plus une classe ou deux classes, ça peut être une vraie cohorte d'élèves qui est laissée à certaines heures en dehors de l'établissement. Donc, il faudra que nous réfléchissions pour essayer d'y répondre. Bernard.

M. CORNEILLE. Oui, Monsieur le Président. Vous avez été destinataire et nous avons eu une copie des courriers qui vous ont été adressés de deux motions. L'une émanant de la Direction Département de l'Education nationale... des délégués, pardon. Des délégués départementaux de l'Education nationale et l'autre de l'UFAL - Union des familles laïques de Seine-et-Marne. Les deux pointent un financement excessif aux établissements privés. J'ai cru longtemps que nous étions seuls, tous les deux avec Marianne, pour considérer qu'il y avait excès de financement des établissements privés dans ce département. C'est confirmé à la fois que nous ne sommes pas seuls par ces deux courriers, mais il y en a bien d'autres qui peuvent le dire, mais c'est confirmé aussi par des chiffres. Quelques chiffres, quand même, parce que la participation du Département au fonctionnement des établissements privés s'accroît depuis quelques années. Au BP 2014, nous étions à 4 de 252 896 euros. Nous passons en 2016, à 5,720 millions. Et au BP 2018, à 5,777 millions. Donc, accroissement des dépenses en faveur des collèges privés alors que pour les établissements publics l'inscription au BP et 2018 est inférieure à celle qui était inscrite en 2016. 17,754 millions contre 17,878. Donc, si besoin était, il suffirait de prendre ces chiffres pour montrer qu'il y a un vrai choix de privilégier excessivement les établissements privés au détriment des établissements publics. Je m'inscris en faux bien évidemment. Je pense qu'on aurait, de toute façon, contre le budget qui est présenté. C'est une raison supplémentaire forte, complémentaire, pour dire non à ce budget-là.

M. LE PRÉSIDENT. Moi, ce qui m'ennuie c'est que c'est une réflexion très partisane. Je vais expliquer pourquoi. En tant qu'ancien proviseur public, je peux doublement en parler. Il faudrait mettre en face le nombre d'élèves pris en charge par l'enseignement privé qui actuellement explose. Ils en refusent des milliers. Il conviendrait que les mêmes personnes qui sont venus nous voir et que d'autres, que les syndicats d'enseignants, que l'Education nationale et Jean-Michel BLANQUER est en train d'y réfléchir. Je connais bien. Ça a été mon recteur et son premier conseiller et mon ancien intendant de mon lycée que j'ai formé. C'est la question fondamentale. C'est pourquoi les gens fuient l'enseignement public ? Pourquoi le privé est en phase de donner des réponses en termes de filières que nous on donne quand la cohorte d'élèves est sortie du système, ce qui est un vrai problème. Je me bats en ce moment pour donner des ouvertures en mandarin suite aux accords chinois que nous avons. C'est incroyablement difficile. C'est Verdun. Je me bats pour avoir des réponses en termes, par exemple, d'enseignement de métrologie puisqu'on vient de laisser fuir deux grands qui sont partis ailleurs

pour les compteurs intelligents et qui voulaient fonctionner en Seine-et-Marne parce qu'on n'a plus de formation en métrologie et ainsi de suite. Et la réponse, elle est là. Et que nous, évidemment, vu les milliers d'élèves, de collégiens, qui vont dans le privé. Et les chiffres que me donnent les principaux du privé sont ahurissants. Il y en a qui refusent 1 000 élèves à l'entrée en sixième. Ça doit nous interpeller. Et ce n'est pas qu'un problème financier. C'est un problème de réponse en termes de service public éducation dans notre pays qui n'est plus adapté.

Alors que - et je suis bien placé pour le savoir - dans les établissements privés, les classes sont parfois 40-42, alors que dans le même temps, ils prennent en charge des élèves dans des activités périscolaires et dans des soutiens que ne fait plus l'enseignement public. Voilà les raisons. Elles sont là et c'est pour cela que, moi en ce qui me concerne, je suis un fervent défenseur de la laïcité, mais pas n'importe quelle laïcité. Si elle ne répond plus à ce qu'attendent les enfants et les familles de notre pays, c'est que manifestement, il y a un vrai problème. Il y a un vrai problème. Et on voit bien que là... Eh bien je crains encore que l'année prochaine, il y ait encore plus de demandes dans le privé. Ils sont en train de réfléchir, j'ai vu les services de l'archevêché, de l'Evêque, au niveau de l'enseignement catholique. Ils sont en train de réfléchir à ouvrir deux lycées et deux collèges. Ce n'est pas parce que ce sont des illuminés, c'est parce que la demande est là. La demande est là. Faut-il rejeter ces gens-là ? Faut-il rejeter toutes les familles qui mettent leurs enfants maintenant dans le privé ? Je m'interroge vraiment. Y compris les enseignants, d'ailleurs. Là, moi je pense que nous sommes arrivés aux limites d'un système qui est devenu autiste. J'ai été chercheur à l'Education nationale et je me rends compte que l'on on est arrivé au bout du bout. Alors, faut-il changer de système ? Oui, mais il faut rester dans un système égalitaire. Il est en train de redevenir inégalitaire. C'est un vrai problème.

M. CORNEILLE. Débat qui pourrait durer des heures là-dessus. C'est intéressant, oui. Certes, le système est déjà inégalitaire. Vous le savez comme moi puisque l'établissement privé accueille des enfants qu'il veut bien accueillir alors que l'Education nationale est obligatoirement tenu d'accueillir tous les enfants. Et lorsque dans un établissement privé, l'enfant n'est pas au niveau, il rejoint aussitôt, très vite, l'enseignement public. Donc, le système est inégalitaire. Je ne vais pas aller parler des rythmes scolaires, mais vous le savez aussi bien que moi, seuls les établissements publics sont tenus de mettre en place les rythmes scolaires. Les établissements privés sont passés à travers tout ça. Et nous, nous facilitons cette fuite vers le privé en l'alimentant régulièrement. C'est ce qu'on fait pour les départements extérieurs à la Seine et Marne. À la Marne, on n'est pas obligé de donner 12 000 euros. C'est peut-être à la marge, mais ça veut dire quelque chose. Le caractère partisan, il est là. Moi, je ne suis pas partisan. Je suis extrêmement laïque.

M. LE PRÉSIDENT. On va clore le débat là-dessus. Qu'on m'explique... et c'est un des sujets qui m'interpelle alors que nous sommes en nécessité de construire plusieurs collèges neufs, pourquoi il y a 12 000 à 14 000 places de libre dans certains établissements. Qu'on me dise pourquoi. Parce que c'est un vrai problème pour le coup. Et actuellement, nous avons entre 12 000 et 14 00 places de libre sur le département. Oui. Il faut peut-être quand même s'interroger aussi sur les causes de cela. C'est pour ça que moi, j'ai une approche globale. Voilà, bon. Mais intéressant, passionnant. C'est Sandrine SOSINSKI qui doit nous dire.

Mme SOSINSKI. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Et donc, je mets le mémoire au vote. Il y a des votes contre ? Le groupe d'opposition. Y a-t-il des abstentions ? Il est donc voté dans ces conditions.

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. Politique jeunesse, sports et loisirs. C'est Martine BULLOT qui nous en parle.

Mme BULLOT. Merci, Président. Les inscriptions de crédit proposées pour 2018 dans le cadre de la politique jeunesse, sports et loisirs sont organisés autour de deux domaines activité sportive d'une part et jeunesse et loisirs. Au titre des activités sportives, les crédits inscrits dans le cadre du budget primitif 2018 s'élèvent à 3 559 350 euros en fonctionnement, soit une enveloppe stable de BP à BP. En investissement, les crédits proposés sont de 300 000 euros en autorisation de programme contre 1,3 million d'euros au BP 2017, soit une diminution de 76,9 %. Mais là, je vous rassure, c'est parce que ces crédits ont glissé dans la politique contractuelle avec la mise en place des CID qui prennent tous les investissements. Donc, et pour finir 495 451 euros en crédits de paiement. Ces crédits permettront de maintenir le soutien départemental de l'ensemble des acteurs du monde sportif, associations, comités, sports scolaires, sport de haut niveau, mais aussi de favoriser le développement des sports de nature tout en assurant le lien avec les collectivités.

Pour ce qui concerne le domaine jeunesse et loisirs, le total des crédits proposés en dépenses de fonctionnement s'élève à 695 000 euros, soit une diminution de 8,5 % de BP à BP afin de poursuivre le soutien de l'accès des jeunes aux loisirs, à la responsabilité, et à l'autonomie dans le cadre notamment de la mise en œuvre des projets 11-25 ans en s'appuyant sur les communes, le regroupement et le tissu associatif local et départemental. Cette diminution s'explique principalement par le fait que les OJEP et associations n'ont pas réussi pleinement à rentrer dans le cadre des appels à projets. Donc, on notera une enveloppe de 200 000 euros pour les contrats d'objectifs avec les OJEP, tout en maintenant une enveloppe de 170 000 euros pour les subventions de fonctionnement au OJEP et une enveloppe de 325 000 euros pour les bourses BAFA et le soutien aux projets de jeunesse 11-25 ans. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Martine. Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Julie GOBERT demande la parole.

Mme GOBERT. Le sort qui est fait à la jeunesse est particulièrement cinglant depuis 2015 : 70 % de réduction de ses moyens. Et donc, en 2018. On est à 695 000 euros. Certaines villes consacrent plus de moyens à la jeunesse que le Conseil départemental. C'est assez parlant.

M. LE PRÉSIDENT. Ce ne sont pas les mêmes périmètres. Ce ne sont pas les mêmes actions. Et si certaines villes peuvent donner plus que nous, tant mieux. Ce qui prouve d'ailleurs qu'elles ne devraient pas être aidées. Mais bon... ou moins aidées. J'entends ce qui vient d'être dit. Je soumetts ce mémoire à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Je pense que oui. Les groupes d'opposition. Des abstentions ? Arnaud DE BELENET s'abstient. Donc, c'est voté dans ces conditions, ce qui nous permet de passer au 5/03.

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. Pour la création du nouveau collège de Villeparisis. Daisy.

Mme LUCZAK. Compte tenu d'une montée prévisionnelle très importante des effectifs dans le secteur de Villeparisis, l'Assemblée départementale avait décidé, le 9 juin 2017, la construction d'un troisième collège compte tenu que les collèges existants Jacques Monod et Gérard Philipe dans cette commune étaient remplis, n'avaient plus de places vacantes. Et le troisième collège, pour une capacité d'accueil de 600 places a Villeparisis. Afin de pouvoir attendre la livraison de ce troisième collège, il est prévu, nous vous proposons une préfiguration installée dans les locaux du collège Gérard Philipe dans un premier temps. Les élèves y seront accueillis jusqu'en 2021, date prévue de livraison du troisième collège.

M. LE PRÉSIDENT. Nous devons voter sur cette procédure. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il donc adopté.

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. C'est une sectorisation pour ce collège qui entraîne des modifications d'autres. Daisy, toujours.

Mme LUCZAK. Selon les prévisions, le collège Jacques Monod est en situation de sureffectif. Le collège Gérard Philippe le sera également à la rentrée 2018 et le collège Maria Callas de Courtry, à la rentrée 2019. Compte tenu de la croissance continue des effectifs dans le secteur, la construction d'un nouveau collège d'une capacité 600 a bien été actée le 9 juin 2007 à Villeparisis. La création de la sectorisation de ce futur nouveau collège est nécessaire et une modification des sectorisations des collèges de Villeparisis et Courtry également. L'objectif, comme toute sectorisation, est de rééquilibrer les effectifs entre les deux collèges de Villeparisis. Et pour remplir, dans la préfiguration du futur collège, la mise en place d'extension temporaire d'une capacité de 300 élèves. Il est également prévu d'alléger les effectifs du collège Courtry dès l'ouverture du nouveau collège par la sectorisation de Villevaudé, entièrement dans le troisième collège le Villeparisis. En termes de temps de transport, les collégiens de Villevaudé devraient être gagnants par rapport à leur sectorisation actuelle à Courtry.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Arnaud a la parole.

M. DE BELENET. Est-ce que vous pourriez nous préciser l'avis de la CDEN et des associations et collectivités concernées ?

Mme LUCZAK. L'avis du CDEN sur cette sectorisation pour le nouveau collège de Villeparisis : 6 votes contre, 9 abstentions et 4 votes favorables.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il, donc, des votes contre ? Groupe d'opposition. Des abstentions ? Arnaud DE BELENET et Franck VERNIN. Nous poursuivons donc avec le 5/05.

N° 5/05

M. LE PRÉSIDENT. C'est une autre secto. Moulin à vent à Thorigny-sur-Marne, Marcel Rivière et des Quatre Arpents à Lagny, Léonard de Vinci Saint-Thibaut-des-Vignes. Daisy, toujours.

Mme LUCZAK. Sur ce secteur, le collège le Moulin à vent à Thorigny est en situation de sureffectif depuis la rentrée 2016. Les prévisions montrent que celle-ci va s'accroître de manière importante dès la rentrée 2018, pour atteindre un sureffectif de 167 élèves en 2021. Dans le même secteur, le collège des quatre Arpents à Lagny-sur-Marne va lui aussi atteindre sa capacité d'accueil à la rentrée 2019, avec un sureffectif de 45 élèves alors que les collèges Marcel Rivière à Lagny-sur-Marne et Léonard de Vinci à Saint-Thibaut disposent de places vacantes, respectivement de 110 et 39 places à l'horizon 2021. Il y a plus d'une dizaine d'années, la construction du collège de Chessy et la sectorisation de Montevrain sur ce collège ont provoqué un évitement du collège Marcel Rivière à Lagny, d'où l'explication des places vacantes. Depuis, l'expansion de la ville de Montevrain a amené la construction d'un collège dans cette ville et a mobilisé les efforts d'investissement du Département.

L'objectif de cette sectorisation est de rééquilibrer les effectifs entre les deux collèges de Lagny et de réduire le nombre de places vacantes du collège de Saint-Thibault-des-Vignes. Il est à préciser que c'est une sectorisation d'attente permettant de soulager les effectifs du collège de Thorigny. Le Département s'engage à mettre en place des circuits spéciaux de transport pour les collégiens de Dampmart, au collège Marcel Rivière à Lagny, ainsi qu'une clause de revoyure en 2020 pour évaluer les effets de la sectorisation, mais également analyser les besoins éventuels de construction d'un nouveau collège dans le nord à moyen terme.

M. LE PRÉSIDENT. Donne l'avis du CDEN à chaque fois, puisque cela permet d'éclairer.

Mme LUCZAK. L'avis du CDEN rendu le 7 décembre. Un avis défavorable : 11 votes contre, 7 abstentions et 2 votes favorables.

M. LE PRÉSIDENT. Sur ce sujet, avant de donner la parole à Julie GOBERT. Moi, je déplore... D'abord, on a des situations dont on hérite. Mais bon, c'est le propre de chaque gestionnaire. Et on a pas du tout été associé sur les évolutions des villes qui constituent la population scolaire de ces établissements. Mais là, il y a un fait nouveau qui est en fait très ancien, c'est la non mobilisation des différentes villes et des différents partenaires sur le fameux pont en X. Moi, je veux bien entendre qu'on doit réviser une sectorisation liée à un problème de pont en X qui doit dater des années 40, mais tout de même. À un moment, il faut aussi que les collectivités, les regroupements communaux maintenant, prennent en compte leurs difficultés. Parce que si c'est maintenant, à partir du franchissement de la voie ferrée ou autres qu'on doit déterminer des sectorisations, parce qu'elles sont rendues impossibles. Et tout ça au sein d'une même ville. Enfin, carrefour d'une ville de Thorigny et de Lagny. Cela devient compliqué. Donc, voilà ce que je voulais dire et je donne la parole à Julie GOBERT.

Mme GOBERT. Je comprends que cela puisse devenir compliqué, mais c'est quand même quelque chose qu'il faut prendre en compte. Que nous avons nous mêmes mis en avant sur notre sectorisation, mais c'était auparavant. En fait, on doit vous avouer qu'on pensait que vous alliez retirer cette délibération au regard du discours que vous avez tenu ce matin. Etant donné, effectivement, un avis négatif du CDEN, une mobilisation très très forte au niveau du territoire. On entend bien que c'est temporaire. Mais, c'est un temporaire qui risque d'avoir beaucoup de conséquences sur les élèves. On pense qu'il serait mieux de pouvoir suspendre cette décision.

M. LE PRÉSIDENT. Comme toujours on voit ceux qui sont mécontents et on ne voit pas ceux qui sont contents. Je voudrais savoir comment on peut faire la rentrée 2019 dans ces conditions. Puisque c'est la rentrée 2019 qui est en cause ou 2018. On n'est pas en capacité de le faire sans une nouvelle sectorisation. Oui, Geneviève.

Mme SERT. Merci de me donner la parole. Je suis quand même l'élue du canton. Donc, je vais peut-être pouvoir vous éclairer. Et puis, je suis celle qui a travaillé sur ces sectorisations pendant dix mois, sur l'année dernière, enfin sur cette année. Donc, je peux vous donner mon éclairage. Je vais m'abstenir sur ce vote de la sectorisation de Thorigny, Dampmart, Pomponne et Lagny parce que si j'ai travaillé depuis le début de l'année avec les services que je remercie, qui ont beaucoup travaillé et avec les élus de ce territoire que j'ai rencontrés de manière extrêmement... Enfin, très souvent et vraiment de nombreuses fois. Je suis persuadée que la solution provisoire retenue est, si ce n'est pas la meilleure, tout au moins la moins mauvaise. Tout au moins la moins mauvaise. J'ai testé deux fois le chemin en bus. Je l'ai testé. La première fois, on a mis 28 minutes et la deuxième fois, on a mis 35 minutes. Le grand changement sur ce territoire, c'est qu'effectivement des gamins qui allaient soit à pied, soit avec un temps de bus courts vont voir leur temps de trajet augmenter. Voilà. Ça, c'est une réalité. Et effectivement on hérite de ce pont en X qui est difficile. On a trouvé une solution qui est de faire un trajet direct en bus pour ces gamins, pour qu'ils n'aient pas à descendre à la gare et traverser et repartir de l'autre côté en changeant de bus. Donc, on a fait beaucoup d'efforts pour que ça se passe le mieux possible. Cependant, je veux lancer un cri d'alerte pour dire que très vite ce territoire va exploser et que nous aurons un réel besoin d'un collège de l'autre côté, côté nord de la Marne. L'arrivée de la population sur ce canton, c'est le fait de la loi d'urbanisation des centres villes. Ce n'est pas forcément le choix des maires. Ils sont contraints, ils ont cette obligation. Je soutiens donc les maires de ces quatre villes qui demandent un réexamen dès 2018 sur ce secteur en tension. Et je vous demande solennellement, Monsieur le Président, d'inscrire dans le PPI Collège, ce futur collège qui pourrait se situer sur la ferme de la Renaissance à la Ponponnette. Il pourrait désengager, d'autre part, le territoire de Vert peut être celui de Brou puisque c'est tout proche de ces villes qui sont aussi en tension, même si nous construisons sur Chelles un collège. Nous aurons des tensions et nous aurons une solution à trouver pour le collège de Brou.

Voilà, je vous remercie de rassurer très vite les élus de ce canton à travers cet engagement du Département sur ce futur collège.

M. LE PRÉSIDENT. Moi, je travaille sur une sectorisation avec les chiffres que l'on nous donne et avec une solution à trouver déjà pour la rentrée 2018. C'est le premier souhait que je fais ici. Sur des engagements que j'aurais à prendre sous la pression, ce n'est pas à mon habitude. J'ai horreur de la pression. Je veux une analyse très fine de ce secteur. Je demande aussi à ce que j'ai toutes les projections en termes de développement. Parce que le développement n'est pas lié qu'au morcellement des bâtis existants. Il est lié aussi à... Quant au pont en X, moi je vais bien voir ce qu'on peut en faire, mais ce n'est pas une problématique routière qui date depuis 40 ans qui doit régir une sectorisation. Aujourd'hui, moi je dis que oui il faut – et chacun s'engagera comme il veut – résoudre le problème de la rentrée 2018, parce que ce n'est pas une inscription au PPI qui va le résoudre. Et que, d'autre part, moi, je veux y voir clair sur ce dossier où on fait tout pour que je n'y vois pas clair. Donc on verra. Voilà, ce que je vous dis. Je soumetts au vote ce mémoire. Oui ?

M. DE BELENET. Moi, j'ai bien entendu ce qui vient d'être exprimé. On constate quand même qu'il y a un certain nombre de parents d'élèves et d'élus qui ne sont pas hostiles par nature, surtout sur ces territoires-là, qui font part d'un certain nombre de réserves. On nous dit qu'il y a de la place libre encore au Moulin à vent, l'équivalent d'une classe. Et, on a un avis en CDEN qui n'est là, n'est pas comme sur le point précédent, très mitigé, qui est farouchement hostile. Et apparemment, il y a une problématique de delta qui relève de l'équivalent d'une classe. Si c'est Dampmart, la ville de Dampmart qui fait la bascule, on n'est pas sur des quantitatifs considérables.

Et moi, je vous rejoins Monsieur le Président sur un point. C'est compliqué de prendre des décisions sous pression et qu'il vaut mieux une bonne analyse. Il me semble que là, il y a eu une analyse, qu'elle est loin d'être partagée et qu'elle est battue en brèche par un certain

nombre. Personne n'a trouvé la solution miracle, mais il semblerait sage sur ce sujet tout de même... J'ai conscience de la rentrée 2018 et de l'échéance de fin d'année, mais il me semblerait sage quand même qu'on se donne collectivement un peu de temps pour retravailler ce sujet. Et j'imagine bien que l'échéance septembre 2018, s'il y a un delta quantitatif qui est assez faible, n'est pas insoluble. Il me semblerait relever de la sagesse que nous ne prenions pas collectivement une décision qui fait l'objet d'une hostilité assez unanime et qui semble porter sur des quantitatifs qui ne sont pas si significatifs avec des affirmations de places libérées, notamment au collège du Moulin à vent.

Mme LUCZAK. Déjà, la situation telle que l'a expliquée Geneviève SERT qui a travaillé dix mois sur la sectorisation et qui est l'élue du terrain. On sait que ce n'est peut-être pas une situation idéale, mais c'est celle... la situation qui doit être mise en place de façon à assurer l'accueil des collégiens en septembre 2018. Et lors de la dernière concertation, on a rouvert la clause de revoyure et on travaille dès 2018 avec les élus du secteur. On ne peut pas vous proposer mieux que ça. Toutes les solutions... Aujourd'hui, on est déjà en sureffectif sur le collège que vous annoncez, depuis deux ans. Donc, aujourd'hui, malheureusement, il faut penser à accueillir les collégiens dans des établissements où on a des places vacantes et non pas des établissements qui sont en sureffectif depuis deux ans.

Arnaud DE BELENET. Pardon, je ne veux pas que ce soit un dialogue, mais c'est un sujet que je connais bien parce que j'ai été élu quelques années sur ce canton. Autrefois, il y a quelques années personne n'allait au collège du Moulin à Vent parce qu'on avait un problème de chauffage et il y avait un vrai problème de restauration. Les travaux ont été enclenchés et ont été faits et tant mieux. Ça recrée un flux, ça réjouira Bernard CORNEILLE. Ça recrée un flux vers le collège du Moulin à vent et parfois aux dépens de Saint Laurent d'ailleurs. Tant mieux, tant pis. On nous dit qu'il y a de la place au collège du Moulin à Vent. Dans la réponse qui vient d'être formulée par Daisy, j'ai entendu des affirmations, mais pas d'arguments sinon le seul qu'il y a saturation. Le seul argument avancé là, c'est qu'il n'y a pas d'autre solution et qu'il y a saturation. Or on nous dit qu'il n'y a pas saturation. Moi, je pense qu'il faut se donner un peu de temps et très sain.

M. LE PRÉSIDENT. La sectorisation pour la rentrée 2018, elle doit se faire là en ce moment vis à vis des contraintes de l'Education nationale. Nous, ce qu'on a fait, quand même, on ne pense pas avoir été dans une mauvaise analyse. On a travaillé sur les chiffres qui nous ont été donnés sur les projections. Pour la rentrée 2018, et je rejoins Geneviève et Daisy, c'est la solution qui paraît la moins mauvaise. C'est tout. Si on n'arrête pas ça aujourd'hui au niveau de la sectorisation, eh bien la rentrée 2018, on ne sait pas dans quelles conditions elle se fera. C'est tout. Et ce n'est pas nous qui sommes seulement en cause. Derrière, il y a l'Education nationale.

Jérémie, vous pouvez nous apporter des éclaircissements. C'est le Directeur adjoint de l'éducation.

M. VENCATACHELLUM. Bonjour, je vais tâcher de vous apporter quelques éléments complémentaires. Sur la procédure, en complément de ce que Madame LUCZAK vous a expliqué, nous avons effectivement organisé cette réunion pour associer tous les acteurs concernés sur cette sectorisation. Deux études, deux tests sur terrain ont été effectués au niveau des transports à deux dates différentes organisées par le transporteur et qui ont conclu à des transports qui étaient conformes aux règlements d'île de France Mobilités, soit moins d'une heure de trajet. Concernant la question de la capacité des établissements, il faut savoir que le Moulin à vent aujourd'hui est un établissement d'une capacité 700 élèves et à la rentrée 2017, on a comptabilisé 730 élèves. Nous avons dans nos projections 774 élèves, soit 74 élèves donc plus de 10 % au-delà de la capacité maximale. Ce sujet a été évoqué dans les différentes réunions de concertation. Il a été évoqué en lien avec la direction de l'architecture des bâtiments et des collèges qui ont fait toutes les études possibles pour voir s'il était envisageable de projeter

des extensions sur ce collège, mais il faut savoir qu'au-delà de la question de l'augmentation même temporaire de classes supplémentaires, se pose la question ensuite de la capacité de la demi-pension mais aussi des espaces de circulation. Au regard de tous ces éléments et par rapport aux délais et au coût que représentaient ces travaux, le Département a proposé, dans le cadre des réunions qui se sont succédé tout au long de l'année, la solution d'utiliser les sous capacités actuelles de Marcel Rivière pour permettre à cet établissement d'atteindre une capacité conforme à une communauté éducative qui fonctionnerait dans de meilleures conditions.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce que vous pouvez, avant de donner la parole à Ugo, donner les chiffres sur Marcel Rivière.

M. VENCATACHELLUM. Sur Marcel Rivière, on est sur un collège d'une capacité de 650 élèves et qui aujourd'hui accueille 356 élèves. On considère qu'en dessous de 400 élèves, il est compliqué d'avoir une communauté éducative qui fonctionne dans de bonnes conditions pour les élèves.

M. LE PRÉSIDENT. C'est bien la question. C'est ce que je disais tout à l'heure à Bernard, c'est pourquoi ils fuient certains collèges. C'est le système qui est en cause.

M. PEZZETTA. Oui, merci Président. Quelles seraient les propositions du CDEN et des personnes qui s'opposent à cette sectorisation ? Est-ce qu'il y a des propositions concrètes ? Est-ce qu'on peut les connaître ? Est-ce qu'elles sont viables ou pas ?

M. LE PRÉSIDENT. À ce jour je n'ai pas de proposition concrète, sinon une défense de chacun des territoires. Et on a un vrai problème sur ce sujet. Et je fais confiance à Geneviève et à Daisy pour l'avoir bien étudié. Qui demande la parole ? Daisy. Et puis après on va voter.

Mme LUCZAK. Il faut savoir qu'à chaque proposition des élus du terrain, elles ont été étudiées par les services que ce soit en termes de bâtiments, en termes de transport, en termes de capacité d'accueil. On vient de vous donner les chiffres. On est déjà en sureffectif. À la rentrée 2018, on est à plus de 10 %. On n'a plus la restauration, les salles techniques pour accueillir les collégiens. Donc, on a essayé de répondre. On a étudié chaque proposition et on les a pris en compte. Mais, aujourd'hui, on arrive sur le constat que pour 2018, on n'a pas de solution. C'est pour cela qu'on a rouvert la concertation et les dialogues dès 2018 pour revoir ensemble l'ensemble du secteur. Parce que le secteur est sous tension depuis de nombreuses années, mais il ne s'arrête pas Thorigny, Dampmart, Lagny. On sait que le secteur est beaucoup plus large et on va considérer dès début 2018 l'ensemble de ces secteurs. Il faut absolument prendre en compte toutes les contraintes géographiques et tous les plans d'urbanisation qui sont lancés et qui sont, bien sûr, pas le choix unilatéral des maires du secteur. Comme Geneviève l'a dit, il y a bien des impositions sur des obligations de construire. Mais nous, on va faire au mieux pour s'y adapter. À la rentrée 2018, il faut prendre les solutions que l'on vous propose.

M. LE PRÉSIDENT. Moi, ce que je veux dire c'est qu'il ne faut pas confondre et faire d'amalgame puisqu'il est tenté de faire entre assurer la rentrée 2018 dans des bonnes conditions, et puis quant à fixer dès aujourd'hui la géolocalisation d'un futur collège. Il faut aussi analyser les collèges qui sont dans le secteur, qui sont en sous tension. Voilà.

M. DJEBARA. Merci, Monsieur le Président. Avec un regard un peu plus éloigné, puisque ce n'est pas mon territoire en direct, mais au regard des débats que cela suscite au sein de cette assemblée, et je suis bien conscient qu'il faille préparer la rentrée 2018, mais on n'est pas à deux mois après. Il faut s'accorder un petit peu de mou. A ma connaissance, on a déjà délibéré sur des sectorisation un peu plus tard dans l'année pour une rentrée qui arrivait. Voilà pourquoi je propose cela.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a les problèmes de transports. Et c'est le calendrier de l'Education nationale. Ce n'est pas par joie que l'on se met dans cette situation. Je soumetts au vote. Oui, Arnaud, vas-y.

M. DE BELENET. Je pense vraiment qu'on peut éviter de commettre une erreur. Je voudrais simplement insister sur un point. Les chiffres qui nous ont été données par les services

sont très clairs. L'enjeu, c'est une classe pour la rentrée de septembre 2018. Est ce qu'on pourrait... parce que c'est quand même ça la réalité. Est-ce qu'on pourrait le quotidien d'un certain nombre d'élèves d'une commune entière de manière transitoire, certes, mais ça va durer quelques années. Est ce qu'on met le feu ? Est-ce qu'on donne le sentiment, collectivement, de ne pas être capable d'écouter quand l'enjeu... Mais non, mais c'est ça l'impression qu'on donne. A tort ou à raison, mais c'est l'impression que nous donnons... quand l'enjeu c'est une classe. Quand on connaît la configuration des lieux, on sait que quand il y a une classe supplémentaire à accueillir au collège du Moulin à vent, ce n'est pas impossible. Donc, on est sur le trait du crayon. N'écrivons pas quelque chose d'irréversible. Et le risque à prendre pour la rentrée de septembre 2018 est totalement marginal. C'est la capacité d'accueillir une classe. Ce site peut accueillir une classe supplémentaire. Ne faisons pas cette erreur.

M. LE PRÉSIDENT. Pouvez-vous répondre, puisque manifestement on nous parle d'une classe ?

M. VENCATACHELLUM. Pour préciser les chiffres, on parle de 74 collégiens en plus de la capacité maximum. Donc, on ne parle pas du tout d'une classe.

Mme SERT. Il me semble qu'aujourd'hui, Jérémie, on est à 731. C'est ça ? Et on passerait à 760 quelque chose.

M. VENCATACHELLUM. Oui, mais on est bien sur un établissement qui a une capacité maximale de 700 élèves. Donc, par rapport à la capacité maximale, on passerait en 2018 immédiatement à deux classes supplémentaires ce qui pose des questions au niveau notamment de la demi-pension mais aussi sur les salles techniques et sur l'espace de circulation.

Mme SERT. C'était un problème de restauration aussi derrière. Il a un problème de restauration.

M. LE PRÉSIDENT. Sarah LACROIX et on va terminer les échanges. Très clairement, il y a déjà un sureffectif. Le delta ce n'est pas une classe.

Mme LACROIX. Ce qui ce serait quand même intéressant de savoir, parce que ce problème de sectorisation c'est quand même un peu dans plein d'endroits de Seine-et-Marne. Je vais en avoir aussi à Meaux avec des collèges en sous-effectif où, comme l'a dit Arnaud tout à l'heure, de toute façon personne ne veut aller. Donc, on revient sur ce que disait Bernard, la fuite vers le privé, parce que voilà ce sont des collèges non fréquentables. Donc, on devrait se poser les bonnes questions en amont.

Là, j'entends bien puisqu'on a reçu les mails des parents. Moi, je l'ai lu avec attention, c'est un peu mon métier. En tant que directrice, forcément, ça me touche. Maintenant, je rejoins la question d'Ugo. C'est bien de surseoir, d'attendre et d'essayer et de re-réfléchir. Je pense que les services ont beaucoup réfléchi il y a quand même ce sureffectif pendant un temps. Maintenant, Ok, le plan A, on peut l'abandonner. Mais, qu'est-ce qu'on propose après ? Parce si dans deux ou trois mois, on fait la même chose, qu'est-ce que l'on propose après ? Qu'est ce qui peut être mieux ? Puisque, manifestement, ce collège est déjà en sureffectif, va l'être encore un peu plus. Moi, je mets juste le bémol sur les projections dans les années 2020-2021. On sait très bien qu'entre ce qu'on nous raconte et ce qui est la réalité, parfois ça n'a rien à voir. Parfois, on baisse d'effectifs, on sait pas pourquoi. Je pense qu'on n'est pas trop capable de voir ça. Mais déjà, pour la rentrée de 2018. J'entends. On ne veut pas se mettre tout le monde à dos. Arnaud ce n'est pas le problème, ce n'est pas du tout le but. Mais, qu'est-ce qu'il y a comme plan B ? En termes de sécurité, 75 élèves en plus dans un collège, ça donne quoi ? C'est ça la question, aussi. À un moment, il y a la sécurité des élèves. Il y a un nombre maximum dans un collège. Si on est complètement au-dessus, il faut prendre des décisions. Et puis, effectivement, comme en général les sectorisations ont été faites il y a quelques années de telle manière que les gens soient au plus proche de leur domicile, de toute façon ça ne va pas. Tout le monde râle. Mais, à un moment, il faut prendre les décisions. Après, construire un collège, pourquoi pas. Maintenant, est-ce qu'on construit un collège 600 quand on a une prévision d'effectifs de 160

élèves, je ne suis pas sûre. Voilà, tout ça, c'est très compliqué. Je ne vois pas de plan B. C'est ça qui m'ennuie sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sarah. Le bon sens de la directrice d'école que tu es. Vincent.

M. EBLE. Oui, en essayant d'être rapide, Monsieur le Président parce qu'on a pris beaucoup de temps sur ce sujet. Mais, manifestement, il est préoccupant pour les personnes concernées, bien entendu. Et ce n'est pas qu'un collègue. Si j'ai bien compris, il y en a au moins quatre qui sont directement concernés dans la modification de la sectorisation. Un élément de réflexion, tout d'abord, qui est externe à ce dossier mais de façon circonstanciée et précis je le connais finalement assez mal malgré quelques infos récentes qui m'ont été fournies.

La réflexion d'ordre général, c'est que lorsque nous avons repris des mains de l'État, la compétence de sectorisation des collèges. C'était la décentralisation, excusez-moi de le redire, Raffarin 2004. On nous a transféré des personnels sur un certain nombre de fonctions propres à chacun des établissements, mais également des personnels de l'administration générale de l'Education nationale, de l'Académie et du rectorat qui étaient sur des fonctions transversales. Je dois vous dire que la fonction sectorisation, il y avait zéro virgule zéro poste. Pas une demi-journée à l'année de cadres sur ces fonctions. Or nos équipes sont là pour nous le dire, la sectorisation c'est un sacré travail au quotidien pour nos équipes et il y a des ajustements réguliers. Donc, il nous faut bien assumer cette responsabilité et convenons les uns des autres qu'elle est délicate, en effet.

Maintenant, sur la question qui nous est posée. Sans parler, encore une fois, du dossier Thorigny Dampmart à proprement parler et Lagny Saint-Thibault, les débords d'effectifs en regard des capacités théoriques des établissements, nous en avons tout un tas. Voilà. Donc, il y a des endroits où on les absorbe. Il y a des endroits où ça peut être plus délicat, en effet, mais enfin il n'y a pas de situation qui ne puisse se traiter. Et puisqu'on parle de ce secteur et que la question de Brou a été évoquée. À Brou sur Chantereine, la demi-pension – j'invite tous ceux qui ne la connaîtraient pas à aller la visiter – elle est juste hallucinante et certainement bien pire que tout ce qu'on pourrait faire en maintenant sur le collège actuel des effectifs en légère sur-occupation. Donc, quand on veut, on peut. Maintenant, ce ne sont pas les familles qui vont faire le choix de la sectorisation, bien entendu. Mais, il nous faut, quand même, entendre un peu ce qui se dit. Dans les préoccupations, il y a la question de la perspective ultérieure et je pense qu'il n'est pas absolument de bonne pratique, pour modérer ces inquiétudes, que de dire la question du dispositif ultérieur nous l'écartons pour le moment. On va trouver une situation qu'en même temps on qualifie de provisoire mais on ne sait pas vers quoi on va, ni dans quel délai. Si on pouvait avancer de façon esquissée sur une solution définitive, je pense que ça peut être de nature à faire accepter une solution transitoire, dès l'instant où on peut accréditer qu'effectivement elle est transitoire et dans quel délai.

M. LE PRÉSIDENT. Ecoutez. Toutes les sectorisations me créent des ennemis et des amis. Vous avez six en quatre ans de 2011 à 2014, parce que ça a tenu comme ça. Vous avez d'ailleurs monté des effectifs de collège ce que je ne suis pas puisque je considère un collège c'est 600, ce n'est pas 800, 900 ou 1 000. Nous, depuis 2015, on en est à 11 sectorisations. Donc, je prends des coups. Je les assume. Je réfléchis. Je travaille, mais on ne peut pas continuer comme cela. Et en tous les cas, dans le dossier qui nous occupe aujourd'hui, moi je soumets. Et je fais confiance à mes collaborateurs et aux élus qui ont travaillé. Nous avons le sentiment de donner la meilleure réponse, ou la moins mauvaise, pour la rentrée 2018. Pour la suite, nous verrons. Donc, je vous soumets au vote le dossier qui vous soumis. Et donc, je vous demande quels sont les votes contre. Les abstentions ? Deux. Donc, il est adopté dans les conditions de vote que je viens de dire, ce qui ne nous empêchera pas de travailler sur ce dossier parce que j'ai bien compris qu'il était sous pression.

N° 5/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/06. Encore une sectorisation très difficile. Les collèges International et Lucien Cézard dans le cadre de la fermeture du collège François Couperin à Fontainebleau. Ce ne fut pas, là non plus, un parcours facile. Daisy LUCZAK.

Mme LUCZAK. Je vous resitue le contexte. Le collège François Couperin qui est situé dans la cité scolaire à Fontainebleau fermera ses portes à l'année scolaire 2017-2018. La fermeture de ce collège est concomitante avec l'ouverture du nouveau collège de Vulaines-sur-Seine actuellement en cours de construction. L'ouverture est programmée pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2018. La construction du nouveau collège de Vulaines a été décidée par les élus du département afin de rééquilibrer la répartition géographique des collèges entre les rives droite et gauche de la Seine. La fermeture du collège François Couperin amène à modifier la sectorisation de certaines rues de Fontainebleau concernées et les trois communes Arbonne la Forêt, Barbizon et Saint Martin en Bière. Les communes de Barbizon, Saint Martin et Arbonne seront sectorisées sur Fontainebleau, au collège Lucien Cézard, ce qui permettra de rééquilibrer les effectifs sur les deux collèges de Fontainebleau et d'utiliser des places disponibles au collège Lucien Cézard. De même, les capacités d'accueil du collège International se voient préservées pour garantir les parcours dérogatoires liés à l'enseignement des langues.

Je rajouterais qu'à Lucien Cézard, donc à Fontainebleau, est prévu un investissement de 18 millions d'euros, essentiellement sur la demi-pension. Donc, le Département s'est engagé à travailler avec île de France mobilités, la municipalité de Fontainebleau et le principal du collège Lucien Cézard pour que soit mise en place une solution de transport adaptée pour les collégiens des trois communes Barbizon, Saint-Martin en Bière et Arbonne. Concernant l'avis rendu lors du CDEN du 7 décembre, 11 voix pour et 7 abstentions.

M. LE PRÉSIDENT. Là aussi, très grande difficulté qui provient d'une situation... Un collège qui fonctionne au sein d'un lycée qui n'a plus vocation à être cité scolaire et qui doit rapatrier plus sa position de trois autres communes qui auraient pu aller sur Perthes en Gâtinais. Partout, ça chauffe. On a un problème énorme, qu'on va résoudre aujourd'hui. Mais, là aussi, je ne satisfais pas tout le monde. Avec en plus, suite à la pression qu'on a fait auprès de Mme GILLES et avec l'aide de Madame GALLEAZI, l'ouverture d'une section de mandarin à Lucien Cézard et de deux sections sportives dans le nouveau collège de Vulaines.

Donc, c'est un plus, mais il y a aussi des gens qui vont changer d'établissement. Et maintenant, il faut qu'on voie ce qu'on fait. Et c'est pour ça que j'ai reçu mon collègue ex-collègue BOURDON qui est maintenant proviseur de Couperin pour savoir qu'elles filières on va faire dans les locaux qu'on libère. Parce que, là aussi, il ne faut pas faire n'importe quelle filière. Donc, voilà la situation telle qu'elle est aujourd'hui. En termes de transport, ça va fonctionner et en même temps on va faire évoluer Lucien Cézard. On met 18 millions dans ce collège. Voilà la situation telle qu'elle est là aussi. Il a fallu faire des choix. Arbonne et d'autres communes viennent sur Fontainebleau. Je soumets à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est donc adopté.

N° 5/07

M. LE PRÉSIDENT. Nous poursuivons encore une modification de secto des collèges Pierre de Montereau... Ca concerne Montereau et c'est Daisy LUCZAK qui en parle.

Mme LUCZAK. Sur ce secteur également, des sureffectifs sont constatés au collège Paul Eluard et Pierre de Montereau. Une situation qui n'était pas non plus nouvelle, qui était ancienne, et qui avait jusqu'à présent été résolue avec l'aide de la SDNE par le jeu des dérogations accordées entre les deux collèges de Surville, à savoir le collège André Malraux et Paul Éluard. L'apparition du sureffectif au collège Pierre de Montereau de la ville basse nécessitant un travail plus large de modification de la sectorisation.

L'objectif de la sectorisation présentée aujourd'hui : optimiser les capacités des collèges Rosa Bonheur au Châtelet et Elsa Triolet à Varennes-sur-Seine. Vous pouvez voir le rayonnement géographique d'une sectorisation ou demeurent des places vacantes. Rééquilibrer des effectifs sur Montereau pour reporter un éventuel besoin de collèges supplémentaires ou d'extension sur le secteur, si au-delà de 2021, la tendance d'augmentation des effectifs se poursuit. Et résoudre une anomalie ancienne. Nous avons la petite commune d'Echouboulains qui était sectorisée sur deux collèges. Donc, dans cette nouvelle sectorisation, on va mettre l'ensemble des collégiens d'Echouboulains sur Montereau... Euh sur le Châtelet.

Il est à noter que la sectorisation répond aux attentes de la mairie et de Montereau et a été faite en partenariat avec elle. Le Département s'est engagé à effectuer des travaux au collège Paul Eluard avec la création d'un bâtiment provisoire, augmentant la capacité d'accueil de 50 places prévus en septembre 2018. L'avis du CDN rendu le 7 décembre : majoritairement abstenu avec 6 avis contre, 11 abstentions et un vote favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Andrée ZAIDI qui va nous parler de sa ville et de son territoire.

Mme ZAIDI. Je voulais simplement remercier, effectivement, les services du Département et toi Daisy et Geneviève avant, parce qu'effectivement c'est une sectorisation qui s'est très très bien passée, très bien déroulée dans la concertation avec tous les acteurs autour de la table. Et là, pour une fois, ne créons pas de problèmes là où il n'y en a pas. On est tous d'accord et la répartition qui a été faite convient à tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Andrée. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Eh bien, il est adopté.

N° 5/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/08, qui est une des conséquences de ce que nous venons de voter. C'est la procédure administrative de fermeture du collège François Couperin à Fontainebleau. Daisy.

Mme LUCZAK. Oui, alors brièvement, François Couperin - on l'a dit - fermera ses portes. Le collège de Vulaines-sur-Seine est prévu en ouverture en septembre 2018. La construction de ce nouveau collège a été décidée et va permettre de rééquilibrer la répartition géographique des collégiens. Le collège de Vulaines-sur-Seine accueillera des élèves des communes de Féricy, Fontaine le Port, Machault, Héricy, Saint Moreau et Vulaines sur Seine. Le CDEN a rendu un avis favorable avec 18 votes pour, le 7 décembre.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Eh bien, il est voté.

Avant de passer au 5/09 sur les syndicats mixtes d'études, moi je voudrais simplement dire que la situation que nous connaissons dans nos collèges n'est rien à côté de ce qu'on va connaître dans nos lycées. Faire six à huit collèges neufs alors qu'on nous prévoit, à l'heure d'aujourd'hui, un lycée et demi, ça ne va pas faire. Donc, il va falloir déclencher un plan Orsec pour les lycées en Seine-et-Marne. C'est plus qu'urgent. Et pas seulement des lycées généralistes ; des lycées professionnels, des lycées techniques en adéquation avec les filières dont on a besoin maintenant et en fermant d'autres filières où on cumule le coût de la formation et le coût du chômage à la sortie. On fabrique des aigris et ça c'est vraiment urgent.

N° 5/09

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/09, c'est Martine BULLOT qui nous ne parle. C'est pour les îles de loisir.

Mme BULLOT. Conformément au statut des SMEAG, des îles de loisirs régionales de Bois le Roi, Buthiers et Jablines-Annet, le Département de Seine-et-Marne participe à hauteur de 97 % des dépenses d'exploitation non couvertes par des recettes de gestion. Il est proposé aujourd'hui d'approuver le versement de la participation du Département à hauteur de 71 501 euros au titre du déficit de fonctionnement de l'année 2016 pour le SMEAG de l'île de loisirs de Bois le Roi. Si vous voulez bien vous prononcer sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Jérôme, pour les finances.

M. GUYARD. Avec un avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je le soumetts à vos votes. Il y a une prise de parole d'Arnaud.

M. DE BELENET. D'abord, ce rapport mérite de souligner l'effort de gestion dans le temps de la base de loisirs de Jablines qui était dans une situation difficile et qui a remonté la pente et qui confirme des résultats non déficitaires. C'est un vrai effort et une vraie reconversion avec des investissements en partenariat avec la Région. Ça mérite vraiment d'être souligné. A l'inverse, je me souviens avoir entendu le président de la base de loisirs de Bois le Roi pendant des années, nous dire sa satisfaction de ne jamais être en déficit. Est ce qu'il se passe quelque chose ? Est-ce que c'est une dynamique inquiétante ?

M. LE PRÉSIDENT. Non, il est toujours en déficit. Simplement, c'est un petit peu mais ce n'est pas encore... il n'y a que Buthiers qui était en équilibre, et encore avec les saisons qu'il y a eu, ça commence à devenir difficile. Mais, je m'associe à ce qui est dit sur Jablines. Je soumetts donc à vos votes.

M. THIERIOT. Je ne prends pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Il est voté.

N° 6/01

M. LE PRÉSIDENT. Là c'est le budget primitif des Affaires culturelles et Archives départementales. C'est Patrick SEPTIERS.

M. SEPTIERS. Donc le budget primitif des affaires culturelles et des archives traduit les nouvelles orientations de notre politique culturelle, qui vous le savez, a vocation à accompagner encore davantage les associations et les communes dans la réalisation de leurs projets et aussi œuvrer en un certain rééquilibrage de l'offre culturelle et artistique au profit de tous les publics, sur l'ensemble de notre territoire.

En fonctionnement, c'est une enveloppe de 7 421 494, soit une hausse de 11,8. Sur les archives, le montant est identique à 2017. Le développement culturel quant à lui sera un peu plus de 5 130 000. Une augmentation de 8 % avec une répartition sur les actions culturelles 1,8 million. Les compagnies artistiques, 205. Les contrats triennaux de développement culturel donc qui sont une nouveauté pour 150 000. L'enseignement artistique et pratiques amateur pour 875 000.

M. LE PRÉSIDENT. Je fais un rappel au règlement pour qu'on ne s'exprime pas avec du public durant le vote du budget.

M. SEPTIERS. Et les festivals et manifestations artistiques qui augmentent de 400 000. Mais bien sûr ces 400 000 seront consacrés à la célébration pour le centenaire de la fin de la guerre et pour le prix départemental de la chanson. Pour l'opérateur Act'Art, c'est le même montant, 1 240 000. Pour les anciens combattants également. Pour la lecture publique, le montant est identique à 681 000. Pour les musées, 502 500 avec une augmentation de 20 % qui comprend 100 000 euros pour le projet Europe Créative. Pour le patrimoine, plus 65 % à 735 750. L'augmentation provient de 300 000 euros pour le festival du patrimoine.

En investissement, ce serait une enveloppe de 2 606 000, une augmentation de 20 %. Sur les archives, il y a une petite augmentation qui correspondra à la rédaction et l'impression d'une brochure pour commémorer la fin de la Première Guerre mondiale. Le développement de la lecture publique et donc là, il y a une baisse, mais cela correspond essentiellement aux subventions pour l'aménagement et la création de nouvelles médiathèques. Pour les musées, nous passons des investissements de 200 000 à 100 000 dans lequel il y a l'Europe créative et puis un nouveau système de billetterie pour l'ensemble des musées. Pour le patrimoine, il y a une augmentation de 300 000 euros qui seront affectés à la création d'un parking au château de Blandy-les-Tours.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Cathy BISSONNIER pour les finances.

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Marianne MARGATE demande la parole.

Mme MARGATE. Oui, merci Monsieur le Président. Je voulais intervenir sur la question de l'accès de la culture à tous pour quand même relevé que nous avons appris la disparition d'une association avec laquelle nous travaillons depuis plus de dix ans, il me semble à savoir l'association Culture du Cœur qui est placée en liquidation judiciaire suite à la décision de l'exécutif d'arrêter le financement dont elle bénéficie, dont cette association bénéficiait. Une association qui, vous le savez peut être, offrait des invitations, en tout cas permettait à ceux qui en sont le plus éloignés d'accéder à de nombreux équipements culturels et notamment avec un partenariat avec les musées départementaux et le château de Blandy. Je trouve que c'est tout à fait regrettable d'arriver à voir aujourd'hui comment on a constaté la disparition d'associations qui interviennent sur le champ que j'estime avant tout de la culture. C'est un moyen d'insertion mais surtout dans le domaine culturel. Ça fait longtemps qu'on n'a pas cité de citation. Donc, moi Je vais citer Jacques RALITE qui dit : « la culture est un droit et un bonheur ». Je trouve tout à fait regrettable qu'on en prive une partie des Seine-et-Marnais.

M. LE PRÉSIDENT. Je veux bien qu'on réponde et Laurence PICARD va le faire. Je dis, comme toujours, on voit le cas d'une association. On ne voit pas les contrats territoriaux de

la culture que nous avons faite sur tous les territoires et qui vont bien au-delà du rôle de cette association.

Mme PICARD. Sur ce sujet, nous avons déjà parlé plusieurs fois. Culture du Cœur, cela fait plus de deux ans. Ce n'est pas la décision de cette année de l'exécutif qui change quoi que ce soit. C'est un problème de structure de cette association. Toujours est-il que nous avons entamé avec Patrick SEPTIERS une réflexion sur le fait que, pour ce qui est d'offrir des places aux personnes en précarité dans nos secteurs, chaque territoire de MDS peut être en capacité en relation avec les lieux d'expression culturelle et artistique de chaque territoire de pouvoir fournir. Et ils le font d'ailleurs, sans passer par Culture du Cœur. Pouvoir continuer à donner des places gratuitement. C'est un dispositif que nous pouvons continuer à mettre en place sans passer par un fonctionnement de structures associatives qui nous semblait avoir beaucoup de dépenses de fonctionnement au regard de ce que l'on pouvait offrir et ce qui était offert. C'était une analyse que l'on avait partagée depuis des années sur le fait que ça nous paraissait étonnant, même en Seine-et-Marne d'offrir - je me souviens très bien d'avoir fait la remarque à l'époque - d'offrir des places aux démunis seine-et-marnais pour le Festival d'Avignon. Excusez-moi, mais il y avait peut-être une inadéquation entre l'offre et la demande pour le coup. Nous pensons que c'est surtout sur le local que nous pouvons intervenir. Sur le local, il y a des liens qui se créent entre les structures caritatives, le social et le culturel. Et c'est dans ce sens-là que nous voulons aller.

M. LE PRÉSIDENT. Julie GOBERT a demandé la parole.

Mme GOBERT. Je ne sais pas sur quel ton doit répondre à cette dernière intervention qui je trouve est d'un mépris assez fort par rapport au Festival d'Avignon et la possibilité de certaines personnes de pouvoir y assister. Je ne sais pas comment on doit le prendre. Mais après, je voudrais aussi insister sur le rôle de ces associations qui n'est pas juste de distribuer des places. Vous savez, je pense qu'ici il y a des maires des maires adjoints à la culture, que quand on fait un travail en direction des populations et notamment des populations qui ne vont pas vers la culture naturellement parce qu'il y a des capitaux socio-économiques qu'elles n'ont pas. C'est un dispositif d'accompagnement parce qu'on sait toutes les barrières qu'il y a à aller dans les salles de spectacle, à travailler avec ces populations. Alors, ce type de réponses est quasi peu soutenable. Mais, bon je crois qu'on est relativement habitué. Par ailleurs, nous avons en fait, une autre question qui est sur la suppression de la subvention à Pince Oreille, qui est un réseau qui promeut les musiques actuelles sur notre territoire et sur lequel s'appuient de nombreuses collectivités, notamment en termes de production et de réalisation. De la même manière que pour les Concerts de Poche.

M. LE PRÉSIDENT. Moi, je suis tout à fait d'accord avec vous Julie GOBERT sur le thème d'accompagnement. C'est pourquoi 13 000 BRSA que vous aviez laissé sans accompagnement, j'en ai fait une priorité. Là, pour le coup... en plus c'était des gens qui étaient vraiment dans une situation encore plus précaire que ceux qui relèvent de cette association. Voilà. Là-dessus, je vous rejoins totalement. Laurence.

Mme PICARD. Juste pour préciser mon propos mais effectivement vous n'aviez pas suivi les débats à cette époque. Mon interrogation concernant la possibilité d'offrir des places à des cinémas aux démunis pour aller au Festival d'Avignon, c'était juste pour le... Parce que j'ai été adjointe à la culture pendant un moment. Je suis allée en Avignon et je sais combien coûte le billet de train. Je sais combien c'est difficile de se loger à cette période au Festival d'Avignon. Je voulais simplement faire remarquer à l'époque que... Moi, je suis tout à fait pour Avignon. Aucun problème. Sauf que je pense qu'on était à côté de la plaque quand on proposait à nos personnes les plus démunies en Seine-et-Marne, des places fussent-elles gratuites pour aller au Festival d'Avignon. Parce qu'on n'y était pas encore à Avignon à ce moment-là. Quand on parlait de Seine-et-Marne, je peux vous dire qu'il y avait encore une petite marge pour accéder au spectacle.

M. LE PRÉSIDENT. Ah, qui demande ? Patrick.

M. SEPTIERS. Je voulais dire que les subventions pour les Concerts de Poche et le réseau Pince Oreille n'ont pas été amputées. Donc, il y a toujours les subventions et au contraire nous organisons avec ces deux associations des manifestations comme paroles en Seine, etc. Il n'y a absolument aucun problème par rapport à ces deux opérateurs qui ont été confirmés comme opérateurs essentiels sur le territoire seine-et-marnais.

M. LE PRÉSIDENT. Monique a la parole.

Mme DELESSARD. Petite question, Monsieur le Président. Lors de la dernière séance, j'avais demandé : « les contrats tribunaux de développement culturel, à qui étaient-ils dédiés ? » On m'a dit à l'ensemble du territoire, parce qu'on avait vu qu'il n'y avait que deux territoires ruraux qui en avaient bénéficié que nous ne se souvenait pas avoir été interrogés sur nos villes. Et, donc dans ce mémoire, on voit bien que ces contrats sont réservés aux EPCI ruraux et non pas aux autres comme il nous a été répondu en séance la dernière fois.

M. LE PRÉSIDENT. En fait, c'est démarrage. Mais, le spécialiste et l'artisan dont je voudrais souligner l'action c'est Pierre-Marie CUNY qui va vous répondre.

M. CUNY. Oui, Monsieur le Président, Madame DELESSARD. Les contrats territoriaux de développement culturel sont véritablement réservés à l'ensemble des EPCI de la Seine-et-Marne. Patrick SEPTIERS qui invite régulièrement les Vice-présidentes et Vice-présidents chargés des affaires culturelles des EPCI, l'a encore développé dernièrement. Les EPCI urbains qui solliciteraient des informations et une démarche d'accompagnement dans ce type de contrat sont tout à fait les bienvenus. Il n'y a aucune réserve sur ce point de vue. C'est vraiment un contrat territorial qui s'adapte à tous les territoires de Seine-et-Marne. A partir du moment où l'EPCI a la compétence culturelle ou une compétence de discipline, à partir du moment où il y a une Vice-présidente ou un Vice-président et à partir du moment où il y a un agent de développement culturel local ou une équipe culturelle. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Je souhaite que ce soit le plus large possible, justement. Mais il faut bien que ça démarre. Je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Les partis d'opposition. Des abstentions ? Eh bien, il est adopté.

N° 6/02

M. LE PRÉSIDENT. Le budget annexe du service Gaïa. Véronique VEAU.

Mme VEAU. Moi, je vous propose de mettre au budget 2018 le budget pour le service Gaïa. C'est un logiciel qui existe depuis 87, qui permet un bon fonctionnement des archives départementales dans le Département et qui est également utilisé dans 14 départements. 238 400 de dépenses d'exploitation et 10 000 pour les recettes d'investissement et les recettes d'exploitation qui s'élèvent à 3 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Véronique. Un service où on doit beaucoup à Isabelle RAMBAUD que je salue. Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est voté, puisque Cathy BISSONNIER avait dit oui pour les finances.

N° 6/03

M. LE PRÉSIDENT. Château de Blandy les Tours. Sarah LACROIX.

Mme LACROIX. Donc, ce budget annexe qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 392 200 euros. On votera sur le plan comptable l'activité des budgets départementaux et du château de Blandy les Tours, entrées et ventes des boutiques. Il s'agit d'opérations qui pour certaines sont assujetties au régime général de TVA et qui varient selon la fréquentation des sites. Je vous propose adopter le budget primitif pour 2018 des boutiques conformément au tableau de répartition des crédits.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Sarah. Je soumetts à mon vote. Y a-t-il des votes contre ? Sandrine SOSINSKI m'a dit oui pour les finances. Pas d'abstention. Il est adopté.

N° 6/04

M. LE PRÉSIDENT. L'entretien et la restauration du patrimoine monumental.
Nolwenn LE BOUTER.

Mme LE BOUTER. Donc, il s'agit de soutenir les propriétaires pour la restauration et l'entretien du patrimoine monumental du château de Vaux le Vicomte. Et donc, une subvention d'un montant de 34 000 euros pour la restauration des fenêtres dans un bâtiment des communs.

M. LE PRÉSIDENT. Sandrine.

Mme SOSINSKI. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Il est adopté.

N° 6/05

M. LE PRÉSIDENT. Prix départemental de la chanson. C'est Véronique VEAU.

Mme VEAU. Eh bien moi, je vous présente dans le prix départemental de la chanson. C'est la création d'un nouveau dispositif, justement avec le réseau Pince Oreille, entre autres, dont la première édition se tiendra en 2018. Et il va y avoir de janvier à mars 2018, il y a des inscriptions des artistes ou des groupes. En juin 2018, l'audition des huit groupes sélectionnés devant un jury de professionnels. En décembre 2018, la soirée de remise des prix pour les huit groupes auditionnés dont les quatre lauréats par les élus au théâtre de Colomiers. Et il y aura un concert du parrain. Le groupe lauréat jouera la première partie de ce parrain qui sera normalement Gauvain SERS.

M. LE PRÉSIDENT. Très bonne remontée sur cette initiative. On m'en parle. Voilà. Je trouve que c'est une très bonne initiative. Sandrine.

Mme SOSINSKI. Conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci beaucoup. Belle initiative qui sera aussi un bel événement. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Il est adopté, c'est bien.

N° 6/06

M. LE PRÉSIDENT. 6/06 concours d'écriture de la nouvelle policière. Patrick SEPTIERS.

M. SEPTIERS. Oui, donc ce concours s'appelle suspense en Seine-et-Marne. Première édition en 2018. C'est valoriser les pratiques amateurs des Seine-et-Marnais sur l'écriture dans deux catégories : une pour les collégiens et puis pour les personnes de plus de 15 ans. Donc, tout le monde peut y participer. Si vous vous sentez des talents d'écrivain et du polar, il ne faut pas hésiter. Participation gratuite. C'est une nouvelle qui doit compter un certain nombre de mots qui évoquent la Seine-et-Marne. Le texte, bien évidemment, doit être écrit en français et comporter un titre. Le calendrier. Mi-janvier, il y aura le lancement officiel avec un parrain qui est l'auteur Jacques SAUSSEY. Vous pouvez voir beaucoup de ses livres actuellement dans les vitrines des librairies. Fin février, c'est la clôture de réception. Mars et avril il y aura les membres du jury qui travailleront pour que nous puissions décerner les prix avant l'été, certainement début mai.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Là encore, une belle aventure. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Il est voté.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous revenons donc à un certain nombre de mémoires budgétaires ou techniques avec des garanties d'emprunt. Nous terminerons par le vote du budget. Le 7/02, c'est une opération sur la dette. C'est Jean-Louis THIERIOT.

M. THIERIOT. Oui, mes chers collègues dans cette affaire, pour être synthétique, il s'agit simplement de gérer l'aspect budgétaire de notre politique en matière de dettes et d'opérations financières avec deux points à retenir. Le premier, c'est un besoin budgétaire d'emprunt de 91,56 millions d'euros contre 115,01 million d'euros l'an dernier. Et deuxièmement, de vous demander l'autorisation, compte tenu de la nécessité d'agir en temps réel en matière de gestion de trésorerie, d'accorder à notre Président l'autorisation de procéder directement à ses opérations financières sur la base d'une délégation.

M. LE PRÉSIDENT. Je soumets au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?
Bien, je vous en remercie.

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. Sécurité des biens et des personnes. Jean-Louis.

M. THIERIOT. Sécurité et personnes de notre département qui est absorbé par notre contribution au budget du SDIS, à hauteur de 108 472 000 euros en fonctionnement et 3 600 000 euros en crédits de paiement, en investissement

M. LE PRÉSIDENT. Et donc un maintien. Pour Anne-Laure FONTBONNE, la commission.

Mme FONTBONNE. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Et pour la commission numéro 3.

M. VANDERBISE. Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. Je le soumetts donc au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Eh bien il est voté, mon colonel.

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/04, les allocations individuelles de solidarité APA, RSA, PCH. Béatrice RUCHETON. Elle n'est pas là. C'est Laurence, allez.

Mme PICARD. Alors, la charge brute de ces trois allocations devrait s'élever à 263 millions d'euros à fin 2017. La compensation financière de l'État ne devrait atteindre que 105,2 millions d'euros laissant près de 60 % de ces 3 AIS à la charge du Département au seul titre de l'année 2017. La charge nette prévisible des trois AIS s'élève, sur la base des inscriptions budgétaires 2018, à 155,2 million d'euros. Si l'on prend en compte les recettes complémentaires accordées par l'État ou autorisées à percevoir depuis 2014 pour diminuer ce reste à charge, alors ce dernier s'établit à 111,8 million d'euros au BP 2018. Le rapport annexé à la délibération fait le constat de l'évolution de la charge nette de ces trois allocations au cours des années passées et pour l'exercice 2018.

M. LE PRÉSIDENT. Le rapporteur de la commission étant Laurence aussi. Elle est favorable. Je vous soumetts ce mémoire à vos votes. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Il ne semble pas. Il est adopté, merci.

N° 7/05

M. LE PRÉSIDENT. 7/05, la communication. Jean-Louis THIERIOT.

M. THIERIOT. Pour la communication du département, il vous est proposé d'ouvrir un million d'euros en crédits de paiement stable par rapport à 2017, donc sans aucune augmentation. Il est à noter que dans le cadre de la vision d'avenir de notre département et du développement des nouveaux usages numériques, il est prévu 379 000 euros en section d'investissement en la matière pour développer de nouveaux usages numériques pour un département toujours plus proche de ses habitants.

M. LE PRÉSIDENT. Bernard COZIC pour la commission administration.

M. COZIC. Favorable, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Oui, le groupe d'opposition et Arnaud, pardon. Il est adopté dans ces conditions.

N° 7/06

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Louis THIERIOT sur les actions et subventions. Céline NETTHAVONGS.

Mme NETTHAVONGS. Merci, Monsieur le Président. Donc, il vous est proposé dans cette délibération de verser à trois organismes : Act'art, Seine-et-Marne Environnement et Initiative 77 dès le début de l'année 2018, une avance à valoir sur la subvention qui leur sera attribuée au titre de l'année 2018.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Céline. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Il est adopté.

N° 7/07

M. LE PRÉSIDENT. C'est une garantie d'emprunt.

Mme NETTHAVONGS. Il s'agit donc de vous dire que l'OPH 77 a entrepris un processus de renégociation de ces emprunts, notamment 190 emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour profiter de la baisse historique des taux d'intérêt. L'OPH 77 demande aux Départements de maintenir la garantie pour les emprunts que le Département avait garanti initialement, mais également de donner sa garantie sur des emprunts dont les garants initiaux n'ont pas renouvelé leur garantie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, je pense que Brice ne prend pas part au vote. C'est ça ? Je soumetts à vos votes. Y a-t-il des votes contre, des abstentions. Il est adopté.

N° 7/08

M. LE PRÉSIDENT. Le département SDIS. Convention pluriannuelle. Jérôme GUYARD.

M. GUYARD. Oui, il s'agit de la convention pluriannuelle entre le Département et le service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne pour la période 2018-2020. Sur cette période, le Département s'engage à maintenir sa contribution au niveau de 2017 soit 108,2 millions d'euros en fonctionnement et 3,6 millions en investissement. Je me propose de ne pas vous faire la lecture complète de la Convention et de passer de suite au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Je pense que cela peut être accepté. Merci Jérôme. Martine BULLOT.

Mme BULLOT. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Et la commission technique, c'est la même chose. Je soumetts donc à vos votes. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Eh bien, il est adopté.

N° 7/09

M. LE PRÉSIDENT. Enfin, le 7/09 : Association pour la Grande Métropole. C'est Brice RABASTE.

M. RABASTE. Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de l'évolution institutionnelle de l'Île de France, cela a été évoqué tout à l'heure, les départements de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines s'étaient unis pour créer une grande couronne capitale pour justement permettre de peser dans le débat. Il apparaît nécessaire au vu des débats actuels qui sont un peu à peu troubles parfois, de pouvoir justement peser encore davantage. Et l'idée d'associer aussi les départements qui pourraient être concernés de petite couronne et la région Ile de France. C'est le but de cette nouvelle association qui élargirait le périmètre actuel de grande couronne capitale pour faire l'association Grande Métropole, de promouvoir la région métropole. Et c'est le but de cette délibération, la création d'une association dont le siège serait situé à l'hôtel du département de l'Essonne.

M. LE PRÉSIDENT. Vincent EBLE s'est exprimé ce matin. Il veut peut-être se reexprimer. Je lui laisse volontiers la parole.

M. EBLE. Jean-Jacques, merci. Simplement pour vous dire que cette démarche, nous n'y sommes pas hostiles par principe mais vous nous permettrez compte tenu de l'incident que j'ai évoqué ce matin de promotion à quelques-uns de l'idée de la Grande Métropole d'attendre que l'association dont il est question ici s'élargisse aux territoires de la première couronne de telle façon qu'elle puisse être véritablement pluraliste, avant de souhaiter la rejoindre.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Je partage ce qui vient d'être dit et sur ce qui a été dit ce matin. Je sou mets à vos votes. Donc, il y a des votes contre. Le groupe d'opposition. Des abstentions ? Eh bien, il est voté dans ces conditions. Merci.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Avant de voter le budget je redonne lecture des pouvoirs : VOURIOT à Laurence PICARD. Véronique PASQUIER à Olivier MORIN. Ludovic BOUTILLIER à Martine DUVERNOIS. Jean-François ONETTO à Anne-Laure FONTBONNE. Nathalie BEAULNES SERINI à Jean-Louis THIERIOT. Jérôme TISSERAND à Sarah LACROIX. Béatrice RUCHETON à Bernard COZIC. Valérie POTTIEZ HUSSON à Patrick SEPTIERS. Isoline MILLOT à Olivier LAVENKA. Julie GOBERT à Vincent EBLE. Et Virginie THOBOR à Jean LAVIOLETTE. Je n'ai oublié personne ? C'est bon.

Je vous propose de voter le rapport présenté en début de séance. On ne revient pas dessus Donc, qui sont contre ? Qui s'abstient ? Arnaud. Eh bien écoutez, ce budget 2018 est voté dans ces conditions. Nous avons terminé notre séance. Je tiens à vous remercier car nous avons pu la boucler dans cette journée. Et je remercie les services qui l'ont préparée et qui ont pu la rendre possible. Bon Noël, bonnes fêtes et surtout bon repos.

La séance est levée à 17 heures 35.